SADC
Société d'assurance-dépôts du Canada

Rapport annuel 2011

Renseignez-vous.
Protégez vos épargnes.

Canada

Plafond d'assurance-dépôts de 100 000 dollars

Quels dépôts sont protégés ?

La SADC protège chacun des dépôts assurables définis ci-dessous jusqu'à concurrence de 100 000 dollars par déposant (somme du principal et des intérêts courus) auprès d'une même institution membre :

- épargnes au nom d'une seule personne
- épargnes au nom de plusieurs personnes (dépôts en commun)
- épargnes en fiducie au nom d'une autre personne
- épargnes dans des REER (régimes enregistrés d'épargne-retraite)
- épargnes dans des FERR (fonds enregistrés de revenu de retraite)
- épargnes dans des comptes d'impôts fonciers sur des biens hypothéqués
- épargnes dans des comptes d'épargne libre d'impôt (CELI)

C'est aux déposants de s'assurer que les registres de l'institution membre de la SADC contiennent tous les renseignements requis pour que ces épargnes bénéficient d'une protection distincte (consulter le site Web de la SADC, **www.sadc.ca**, pour plus de précisions).

En quoi consiste un dépôt assurable ?

Constituent des dépôts assurables :

- les comptes d'épargne et les comptes de chèques
- les certificats de placement garanti (CPG) et les autres dépôts dont le terme initial jusqu'à l'échéance est de cinq ans ou moins
- les mandats, les chèques de voyage, les traites bancaires et les chèques certifiés émis par des institutions membres de la SADC
- les débentures émises par des sociétés de prêt membres de la SADC

Le dépôt doit être effectué en dollars canadiens et être payable au Canada.

Quels dépôts ne sont pas protégés ?

L'assurance-dépôts de la SADC ne protège pas tous les comptes ou produits financiers. Par exemple, la SADC n'assure pas les fonds communs de placement, les actions et les dépôts en devises étrangères, y compris en dollars américains.

Mission de la SADC	Valeurs de la SADC
Fournir de l'assurance-dépôts et favoriser la stabilité du système financier canadien en faisant preuve de professionnalisme et d'innovation, et du plus haut degré d'excellence, d'intégrité et de réussite, dans l'intérêt des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres et de façon à minimiser les pertes pour la Société. De plus, la SADC s'est donné pour mandat de créer à l'intention de son personnel un milieu de travail où chacun est traité avec équité et bénéficie des occasions et des encouragements nécessaires à son plein épanouissement.	Excellence et professionnalisme Intégrité et loyauté Communication et travail d'équipe Respect et équité

La SADC s'est engagée à sensibiliser les consommateurs à l'assurance-dépôts. Consultez notre site Web ou communiquez avec nous par la poste, par téléphone, courriel ou télécopieur :

Siège social
Société d'assurance-dépôts du Canada
50, rue O'Connor, 17e étage
C.P. 2340, succursale D
Ottawa (Ontario) K1P 5W5

Bureau de Toronto
Société d'assurance-dépôts du Canada
79, rue Wellington Ouest, bureau 1200
C.P. 156
Toronto (Ontario) M5K 1H1

Service d'information sans frais :
1-800-461-SADC (7232)
Site Web : www.sadc.ca
Courriel : info@sadc.ca
Télécopieur : 613-996-6095

État récapitulatif des données financières et statistiques

Exercices terminés le 31 mars[a]	2011	2010	2009	2008	2007
Éléments tirés du bilan (en millions de dollars)					
Encaisse et placements	2 208	1 954	1 771	1 660	1 554
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 100	1 100	800	650	600
Bénéfices non répartis	1 113	858	960	998	950
Éléments tirés de l'état des résultats (en millions de dollars)					
Primes	253	198	92	68	75
Intérêts sur encaisse et placements	33	31	54	65	56
Charges opérationnelles	31	31	26	24	22
Redressement des provisions pour pertes	–	300	149	50	(1)
Bénéfice net (perte nette)	255	(102)	(37)	48	105
Financement *ex ante* (en milliards de dollars)	2,21	1,96	1,76	1,65	1,55
Institutions membres (en chiffres)					
Banques canadiennes et filiales	44	42	41	40	42
Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes	21	20	20	21	19
Filiales d'institutions financières étrangères	20	20	20	19	19
Nombre total d'institutions membres	85	82	81	80	80
Total des dépôts assurés[b] (en milliards de dollars)	604	590	512	477	455
Taux de croissance des dépôts assurés (en pourcentage)	2,4 %	15,2 %	7,3 %	4,8 %	3,9 %
Employés (en chiffres)					
Nombre d'employés permanents[c]	96	96	97	83	79
Limite d'emprunt[d] (en milliards de dollars)	17	17	15	6	6

[a] Les chiffres sont consolidés. Ils incluent les résultats de la SADC et d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité à détenteurs de droits variables. Comme l'indique la note 8 des états financiers, à compter d'avril 2005, la Société a adopté la note d'orientation NOC–15, intitulée *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés. La note exige qu'ACC soit consolidée dans les états financiers de la SADC.

[b] Les dépôts assurés sont calculés au 30 avril de chaque année. Les montants indiqués à l'égard des exercices terminés le 31 mars ont donc été calculés au 30 avril précédent.

[c] Ces données correspondent au nombre d'employés permanents à temps plein à la fin de chaque période. La SADC fournit des services de centre d'appels à l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et au Bureau du surintendant des institutions financières, selon le principe du recouvrement des coûts. Les employés concernés ne sont pas inclus dans le total.

[d] La *Loi d'exécution du budget de 2009* a fait passer de 6 à 15 milliards de dollars la somme maximale que la SADC peut emprunter ; ce montant est indexé annuellement sur la croissance des dépôts assurés. Ainsi, au 1er janvier 2011, la SADC avait le droit d'emprunter jusqu'à 17 milliards de dollars.

Faits marquants de 2010-2011

- La SADC a pris le nouveau *Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les exigences en matière de données et de systèmes*, qui est entré en vigueur le 1er janvier 2011. Ce règlement impose aux institutions membres des exigences en matière de données et de systèmes, ce qui contribuera à accélérer le remboursement des dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre.

- À l'appui de ce nouveau règlement administratif, la SADC a modifié son *Règlement administratif de la SADC sur les primes différentielles* ; elle y a intégré une baisse de prime incitative pour 2012 dans le but d'encourager les institutions membres à ne pas attendre pour se conformer aux nouvelles exigences. Pour la SADC, il s'agit d'un investissement à long terme dans des activités appuyant sa capacité d'intervention.

- La SADC a continué de travailler à sa capacité de répondre à la faillite de toute institution membre, notamment à mettre en place des mesures à l'appui de ses nouveaux pouvoirs d'institution-relais.

- La SADC a activement participé à l'élaboration de pratiques exemplaires en matière d'assurance-dépôts à l'échelle internationale, en droite ligne des engagements du Canada à l'égard du G20. Pour ce faire, elle a œuvré au sein de l'Association internationale des assureurs-dépôts du Canada et de deux groupes de travail du Conseil de stabilité financière.

- La campagne de sensibilisation de la SADC a continué de porter ses fruits cette année. Les données de 2010-2011 indiquent que près de 60 pour 100 des Canadiens sont sensibilisés à la SADC et que près de 25 pour 100 savent que le plafond d'assurance-dépôts est de 100 000 dollars.

- En raison des départs à la retraite qui surviendront à la SADC dans un avenir proche, la Société a élaboré un nouveau plan et une nouvelle stratégie en matière de ressources humaines de façon à pouvoir satisfaire à ses besoins en ressources humaines au cours des cinq prochaines années. Le plan cible quatre activités clés : l'acquisition de compétences, la gestion de la relève, la satisfaction et la loyauté du personnel, et le perfectionnement professionnel.

Mandat de la SADC

La SADC finance ses activités à même les primes que lui versent ses institutions membres. Le montant des primes est fonction des dépôts assurés que détient chaque institution membre, chaque année. La Société ne reçoit aucun crédit du gouvernement. Elle évalue régulièrement les risques que posent ses institutions membres et surveille le rendement et les résultats de ces dernières en s'appuyant sur diverses sources d'information, notamment sur des rapports fournis par le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) et par l'Autorité des marchés financiers (AMF). La SADC compte sur le BSIF et sur l'AMF pour mener l'examen annuel de ses institutions membres en son nom.

La SADC est l'un des cinq organismes qui composent le filet de sécurité financier du Canada*. Notre rôle, tel que le définit notre mandat, est unique : nous devons fournir une assurance contre les risques de perte totale ou partielle de dépôts et encourager la stabilité du système financier du Canada, à l'avantage des personnes qui confient des dépôts aux institutions membres de la SADC. Par ailleurs, nous devons nous acquitter de notre mandat de manière à minimiser les risques de perte pour la Société. Pour de plus amples informations sur la SADC, on peut consulter le site Web de la Société, **www.sadc.ca**.

La SADC et le Budget fédéral de 2010

Nouveaux pouvoirs et compétences de la SADC

Le Budget fédéral de 2010 comprenait plusieurs projets de modification législative visant à renforcer la capacité de la SADC à contribuer à la stabilité du système financier canadien. Ainsi, les institutions membres devront satisfaire notamment à de nouvelles exigences en matière de données et de systèmes qui visent à accélérer le remboursement des dépôts assurés en cas de faillite de l'une d'entre elles. C'est dans ce but que la SADC a rédigé et mis en place son nouveau *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*, en 2010-2011. La SADC aide actuellement les institutions membres à mettre en place les exigences techniques requises par le règlement et, dans la foulée, s'emploie à apporter les améliorations nécessaires à ses propres systèmes et processus.

Compression des dépenses à la SADC

Même si la SADC est entièrement financée par les primes que lui versent ses institutions membres, elle est tenue de respecter l'esprit des mesures de restrictions budgétaires annoncées dans le Budget fédéral de 2010. La SADC a passé en revue toutes ses dépenses durant l'exercice et a réussi à aligner son budget d'exploitation de 2010-2011 sur celui de 2009-2010.

* L'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), la Banque du Canada, le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), le ministère des Finances et la SADC forment le filet de sécurité financier du Canada.

Table des matières

Message du président du conseil 4

Message de la présidente et première dirigeante 6

1. Rapport de gestion 8

Contexte d'exploitation de la SADC 9

Gouvernance et gestion des risques 10

Rendement par rapport au plan 14

Fiche de rendement de la SADC – Résultats par rapport aux principaux indicateurs clés, au 31 mars 2011 14

Revue financière 20

Déclaration de la direction sur la gestion des risques de l'entreprise à l'intention du conseil d'administration 32

2. États financiers 34

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC 35

Rapport du vérificateur 36

États financiers et notes complémentaires 37

3. Gouvernance de la Société 56

Solide cadre de gouvernance 57

Conseil d'administration 58

Comités du conseil 59

Direction de la SADC 62

Répondre aux attentes à l'égard de la fonction publique 63

4. Profil et rendement des institutions membres 66

Profil des institutions membres 67

Résultats financiers 67

Renseignements comparatifs sur les institutions membres 70

5. Glossaire 80

Message du président du conseil

Avec l'internationalisation croissante du secteur des services financiers, la SADC sait combien il est important de demeurer au fait de l'évolution et des tendances dans ce secteur, à l'échelle mondiale, et de participer à des projets visant à encourager la stabilité financière partout dans le monde.

En 2011, nous avons continué de participer à l'élaboration de pratiques exemplaires en matière d'assurance-dépôts, en droite ligne des engagements du Canada à l'égard du G20. En tant que membre de l'Association internationale des assureurs-dépôts (AIAD), la SADC a joué un rôle déterminant dans l'élaboration d'une méthode d'évaluation à l'appui des *Principes fondamentaux en vue de l'établissement de régimes efficaces d'assurance-dépôts*, qui a récemment reçu l'aval du Conseil de stabilité financière (CSF). À compter de cette année, le Fonds monétaire international, la Banque mondiale et le CSF utiliseront cette méthode pour évaluer différents pays.

L'AIAD nous a fait l'honneur de nous choisir pour la représenter au sein du groupe directeur de règlement de faillites du CSF. Par ailleurs, au côté de nos collègues du Bureau du surintendant des institutions financières, nous représentons le Canada au sein du groupe de travail sur la gestion des crises transfrontières. Ces deux comités ont pour tâche d'élaborer des critères visant

l'amélioration du règlement de faillites d'institutions financières qui toucheraient plusieurs pays.

Cette année, notre conseil d'administration a pris un règlement capital pour faire en sorte que les institutions membres puissent nous fournir rapidement des données sur leurs dépôts assurés. Cela permettrait à la SADC, en cas de faillite d'une institution membre, de rembourser prestement les déposants et de faciliter la mise en œuvre d'une institution-relais, nouvel outil ajouté à nos pouvoirs ces dernières années. Compte tenu de l'importance de ce projet, le conseil a mis en place un programme de réduction de prime pour inciter les institutions membres à mettre en œuvre sans tarder les nouvelles exigences les concernant. Nous sommes conscients de l'incidence de ce règlement sur nos membres et tenons à les remercier de leur collaboration soutenue.

Le conseil d'administration s'est donné comme priorité de veiller à être prêt, en tout temps, à assumer ses responsabilités dans le cadre d'une intervention, quelle qu'en soit la forme, en application de notre loi constitutive. À cette fin, nous avons mené à bien la simulation de nos nouveaux pouvoirs d'institution-relais. Nos administrateurs ont mis en évidence un certain nombre de défis et ont fait part de leurs commentaires à la direction de la Société qui peaufine les processus de mise en œuvre de cet outil de règlement.

Je tiens à féliciter Michèle Bourque pour la réussite de ce projet important et pour sa première année à la tête de la SADC. Son leadership et sa connaissance profonde de la SADC lui ont permis de se glisser avec aise dans ses nouvelles fonctions. Madame Bourque a joué un rôle déterminant dans l'avancement des principaux projets de la SADC au cours de l'exercice.

La composition de notre conseil d'administration a changé en 2010-2011. Nous avons dit au revoir à Nancy Lockhart, qui a siégé au conseil de décembre 2007 à août 2010. Je suis ravi d'accueillir un nouvel administrateur, George Burger. Nous avons aussi dit au revoir à Pierre Duguay, sous-gouverneur de la Banque du Canada, qui a pris sa retraite après une longue carrière couronnée de succès à la Banque ; monsieur Duguay a siégé cinq ans au conseil à titre de substitut du gouverneur. Il est remplacé par Agathe Côté.

Alors que débute mon deuxième mandat à la présidence du conseil, j'aurai plaisir à travailler avec nos administrateurs et l'équipe de direction, que je tiens à remercier sincèrement de leur travail au cours de l'exercice.

Bryan P. Davies

Message de la présidente et première dirigeante

L'exercice écoulé a été à la fois exigeant et fécond pour la SADC. Il s'est caractérisé par une période économique volatile dont nos institutions membres sont ressorties avec de solides résultats. De son côté, la SADC a atteint ses objectifs financiers et stratégiques pour l'exercice.

Je suis heureuse que nous ayons pu respecter les contraintes budgétaires annoncées dans le Budget fédéral de 2010 en réduisant nos dépenses dans des secteurs moins vitaux de l'organisation. Notre budget d'exploitation pour 2011-2012, en augmentation modeste, nous assurera des ressources suffisantes pour remplir notre mandat et répondre aux attentes des déposants ; il nous permettra notamment de renforcer notre capacité de règlement de faillites. Le produit des intérêts sur placements suffisant à couvrir entièrement nos charges opérationnelles, la totalité des primes acquittées par nos institutions membres peut alors alimenter notre financement *ex ante*.

Réalisations et activités de l'exercice 2011

Grâce à un processus de transition rigoureux, nous sommes prêts à présenter nos résultats financiers selon les Normes internationales d'information financière (IFRS). Et, à compter d'août 2011, nous afficherons les états financiers trimestriels de la SADC sur notre site Web.

En 2010-2011, l'un de nos grands projets a consisté à mettre en place des mesures à l'appui

des nouveaux pouvoirs d'institution-relais qui nous ont été conférés par le Budget fédéral de 2009 et d'autres par le Budget fédéral de 2010, lesquels accroissent notre capacité d'intervention en cas de faillite de l'une ou l'autre de nos institutions membres. Pour ce faire, nous avons procédé à un exercice de simulation de faillite d'une institution membre, le plus important encore jamais réalisé, et mis à l'essai notre capacité de rembourser rapidement les déposants assurés.

Durant l'exercice, nous avons franchi une autre étape importante ; en prenant le *Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les exigences en matière de données et de systèmes*, lequel impose certaines exigences à nos institutions membres, nous nous sommes donné les moyens de calculer rapidement le montant des dépôts assurés à rembourser à chaque déposant. Nous prévoyons que la majorité de nos institutions membres auront modifié leurs systèmes conformément aux exigences en question d'ici l'an prochain, soit un an avant la date prévue par règlement. Les employés de la SADC ont travaillé avec assiduité auprès des institutions membres pour les aider dans la mise en œuvre de ces exigences.

Notre mandat nous confère un rôle clé, celui de sensibiliser le public à l'assurance-dépôts. Conformément à notre stratégie de sensibilisation des Canadiens, nous avons diffusé des annonces publicitaires à la télévision et sur Internet durant l'exercice. Je me réjouis des résultats obtenus : plus d'un Canadien sur deux a entendu parler de la SADC et reconnaît son logo, et ces résultats sont encore plus probants chez les personnes âgées de 50 ans et plus. Au cours du prochain exercice, nous mènerons nos activités de sensibilisation du public en poursuivant sur notre lancée.

Notre organisation

Pour atteindre ses objectifs, la SADC compte sur des employés de talent, dont les connaissances spécialisées sont indispensables à notre réussite. À l'instar d'autres organismes, le profil démographique de nos effectifs évolue et plusieurs employés seront admissibles à la retraite dans un avenir prévisible. C'est pourquoi notre nouveau plan et notre nouvelle stratégie en matière de ressources humaines mettent l'accent sur la planification de la relève, afin que nous bénéficiions de toutes les connaissances et les compétences dont nous aurons besoin au cours des cinq prochaines années.

Je souhaite la bienvenue à notre nouveau premier vice-président, Jeffrey Johnson, qui s'est joint à l'équipe de direction de la SADC en novembre 2010 pour diriger notre division principale. J'aurai grand plaisir à travailler avec lui dans les années à venir et je suis certaine que la Société profitera pleinement de son leadership.

Reconnaissance

Durant ma première année à la barre de la SADC, j'ai eu le privilège de travailler avec Bryan Davies, notre président du conseil, qui a d'ailleurs accepté de remplir un second mandat de cinq ans. Je remercie le conseil d'administration, qui, sous la direction de M. Davies, continuera de me guider dans la réalisation de cet important mandat qu'est celui de la SADC.

Les employés de la SADC sont la clé de notre réussite. Je remercie sincèrement chacun d'entre eux pour le dévouement et l'enthousiasme avec lesquels ils remplissent, chaque jour, leurs fonctions. Ils sont entièrement dévoués à la réalisation des objectifs de la Société, qu'ensemble, nous ne manquerons pas d'atteindre.

Michèle Bourque

Rapport de gestion

Renseignez-vous. Protégez vos épargnes.

Partie 1

Contexte d'exploitation de la SADC

Les activités de la SADC et le rendement de ses institutions membres sont tributaires de l'état de santé de l'économie et du secteur financier du pays, des modifications apportées à la législation et à la réglementation, ainsi que de certains événements internationaux. Voici une description des facteurs qui ont une incidence cruciale sur la capacité de la Société à réaliser son mandat.

Conjoncture

L'économie canadienne a poursuivi sa progression à un rythme soutenu durant l'exercice 2011, grâce à la faiblesse des taux d'intérêt et aux plans gouvernementaux pour stimuler la croissance, et à la reprise économique à l'échelle mondiale. La plupart des principaux éléments de la demande globale ont contribué à l'expansion économique. L'investissement fixe des entreprises, qui a connu un déclin exceptionnellement brutal pendant la récession, a remonté en flèche au cours de l'exercice. Les prix de l'immobilier sont demeurés fermes ; toutefois, la demande de logements est demeurée relativement stable après une forte poussée en 2009 et au début de 2010, entre autres à cause du resserrement des normes de crédit hypothécaire instauré par le gouvernement. Le secteur manufacturier a dû composer de nouveau avec la vigueur persistante du dollar canadien.

D'importants risques à la baisse retiendront l'attention au cours des prochains mois : le fort endettement des consommateurs (surtout sur le marché hypothécaire) et la vulnérabilité qui en découle pour les ménages et les institutions membres ; la vigueur persistante du dollar canadien ; la possibilité d'autres épisodes d'instabilité sur les marchés financiers internationaux en réaction aux problèmes de dette souveraine et aux troubles politiques au Moyen-Orient et en Afrique du Nord. L'incertitude qui pèse sur l'économie mondiale est en outre alimentée par l'évolution de la situation au Japon, à la suite du tremblement de terre de Tohoku.

Environnement des institutions membres

Dans l'ensemble, le profil de risque des institutions membres de la SADC s'est rehaussé en 2010, car la plupart des institutions membres ont enregistré des améliorations sur le plan des bénéfices, des mesures liées à ces derniers (comme le rendement de l'actif moyen et le rendement des fonds propres), de la qualité de l'actif et du capital réglementaire. Les institutions membres de la Société ont tiré profit des faibles taux d'intérêt, de l'expansion du crédit de détail au pays et de la stabilité accrue des marchés de capitaux.

Le risque le plus important demeure la possibilité d'une baisse marquée et prolongée des prix de l'immobilier au pays. La hausse des taux d'intérêt et des coûts assumés par les emprunteurs hypothécaires pourrait aussi poser des problèmes de qualité du crédit aux institutions membres.

L'adoption des Normes internationales d'information financière (IFRS) touchera peut-être certaines institutions membres plus que d'autres. Les IFRS doivent entrer en vigueur en 2011 et les institutions dont l'exercice financier se termine le 31 décembre (des institutions de petite taille, pour la plupart) doivent produire leur premier jeu d'états financiers en mars 2011, tandis que celles dont l'exercice se termine le 31 octobre – c'est le cas de la plupart des grandes banques – devront le faire en janvier 2012. Le regroupement des éléments hors bilan entraînera sans doute une hausse des éléments d'actif et de passif au bilan de certaines institutions financières, ce qui pourrait nuire à leur ratio actif / capital réglementaire.

En septembre 2010, le Comité de Bâle sur le contrôle bancaire a annoncé le relèvement substantiel des exigences en matière de capital réglementaire et de liquidité qui s'appliquent aux banques. Ces normes constituent le dispositif de Bâle III. Ce dispositif prévoit entre autres le relèvement de l'exigence minimale en matière de capital-actions ordinaire et l'obligation de se constituer un coussin de protection des capitaux pour mieux faire face aux périodes difficiles. Le dispositif définit également des exigences minimales plus élevées quant aux fonds propres de catégorie 1 et au total des fonds propres, et il introduit deux nouveaux ratios de liquidité : un ratio à court terme de 30 jours (LCR) et un autre à plus long terme (NSFR). Ces nouvelles exigences entreront en vigueur progressivement entre janvier 2013 et janvier 2019.

Nous croyons que nos institutions membres seront en mesure de satisfaire aux nouvelles exigences minimales, vu leurs ratios existants en matière de capital-actions ordinaire tangible et de bénéfices non répartis, leurs attentes en matière de production interne de capitaux et la longue période de mise en application de ces nouvelles exigences.

Environnement du consommateur

L'augmentation des dépôts personnels et des dépôts assurés est nettement plus modérée depuis l'an dernier, ce qui donne à croire que la population canadienne éprouve en général une plus grande confiance dans l'avenir et qu'elle s'attend à ce que l'économie continue de s'améliorer au cours des douze prochains mois. Cependant, l'incertitude et les risques demeurent élevés à l'échelle mondiale, ce qui fait ressortir la fragilité de ce sentiment de confiance et rappelle l'importance pour la SADC de continuer à informer les déposants sur la protection de leurs dépôts.

Contexte législatif et réglementaire

Le Budget fédéral de 2010 proposait des modifications législatives visant à améliorer les outils de règlement de faillite dont dispose la SADC. Ces modifications autorisaient entre autres la SADC à imposer aux institutions membres des exigences en matière de données et de systèmes, dans le but de faciliter le prompt remboursement des dépôts assurés ou l'établissement d'une institution-relais en cas de faillite. C'est dans ce contexte que la SADC a rédigé son *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes*, entré en vigueur le 1er janvier 2011.

Cette année, nous avons également modifié le *Règlement administratif de la SADC concernant les renseignements sur les comptes en copropriété et en fiducie*, pour faire en sorte que les registres des institutions membres contiennent toute l'information nécessaire au calcul rapide des dépôts à rembourser à l'égard de ces types de comptes.

En septembre 2010, le ministère des Finances a amorcé l'examen de la législation régissant les institutions financières fédérales. Cet examen a lieu tous les cinq ans et porte entre autres sur la *Loi sur les banques* et la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (Loi sur la SADC). La direction de la SADC collabore avec le ministère des Finances et d'autres organismes du filet de sécurité financier à la rédaction de propositions législatives dans le cadre de cet examen.

Gouvernance et gestion des risques

Risques importants pour la SADC

La SADC s'expose à quatre catégories de risques qui découlent du mandat qui lui est conféré par la loi et de la poursuite de ses activités : risques d'assurance, risques financiers, risques d'exploitation et risque de réputation. Au terme d'une autoévaluation, la direction a conclu que l'ampleur des risques auxquels la Société s'expose demeure acceptable dans l'ensemble, bien que le risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts, le risque d'intervention, le risque de personnes et le risque de processus soient jugés « préoccupants ». La direction a pris des mesures afin de surveiller ces risques de près et de les atténuer.

La déclaration de la direction sur la gestion des risques de l'entreprise (GRE) durant l'exercice 2011 fait partie du présent rapport. Nous présentons ci-contre une évaluation plus détaillée des treize risques recensés par la direction en ce qui a trait aux activités de la SADC et à son contexte actuel.

Résumé de l'évaluation par la direction des risques importants de la SADC

Les définitions ci-dessous s'appliquent à l'évaluation par la direction des risques importants de la SADC :

Ampleur des risques résiduels :

- ***Acceptable*** – le risque résiduel est jugé acceptable et des pratiques de gestion appropriées sont en place.
- ***Préoccupant*** – le risque résiduel nécessite une étroite surveillance et (ou) les mesures déjà prévues pour améliorer la gestion du risque ne sont pas encore entièrement mises en œuvre, mais des dispositions adéquates sont prises en temps voulu pour y arriver.
- ***Sérieux*** – le risque résiduel est inacceptable et il peut exister des lacunes importantes au chapitre des mesures de gestion et de contrôle.

Tendance des risques résiduels :

- – ***Stable :*** Ce risque résiduel ne devrait pas évoluer au cours du prochain exercice.
- ▼ ***En baisse :*** Ce risque résiduel devrait diminuer au cours du prochain exercice.
- ▲ ***En hausse :*** Ce risque résiduel devrait augmenter au cours du prochain exercice.

	Exercice 2011		Exercice 2010	
Risques d'assurance	**Ampleur**	**Tendance**	**Ampleur**	**Tendance**
Risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts : Le risque que la SADC ne possède pas les pouvoirs nécessaires pour assurer la gestion de son risque d'assurance conformément à son mandat.		–		–
Risque d'évaluation : Le risque que la SADC ne reconnaisse pas rapidement ou systématiquement les institutions membres qui représentent un risque d'assurance inacceptable.		–		–
Risque d'intervention : Le risque que la SADC ne prenne pas les mesures qui s'imposent, ou ne soit pas en mesure de les prendre, à l'endroit d'une institution membre représentant un risque d'assurance inacceptable ou à l'endroit d'une institution membre ayant fait faillite.		–		–
Risques d'exploitation				
Risque de personnes : Le risque attribuable à l'insuffisance des compétences, des habiletés ou du rendement du personnel de la SADC, ou à un traitement inadéquat de ce personnel.		–		–
Risque d'information : Le risque que l'on ne dispose pas en temps utile des informations pertinentes et exactes pour prendre des décisions éclairées et rendre plus efficace la surveillance exercée par la SADC.		▲		–
Risque lié à la technologie : Le risque que l'infrastructure technologique de la SADC n'appuie pas de manière adéquate la poursuite du mandat de la Société, qui lui est conféré par la loi, ainsi que la conduite de ses affaires.		–		–
Risque de processus : Le risque attribuable à l'exécution incorrecte, à la défaillance ou à l'interruption d'une politique, d'une pratique ou d'une mesure de contrôle liée à un processus de la SADC.		–		▲

Résumé de l'évaluation par la direction des risques importants de la SADC (suite)

	Exercice 2011		Exercice 2010	
Risques d'exploitation	**Ampleur**	**Tendance**	**Ampleur**	**Tendance**
Risque juridique / de non-conformité : Le risque que la SADC ne parvienne pas à déterminer ses obligations légales et autres, ou à s'y conformer, dans la conduite de ses affaires.		–		–
Risque d'interruption des activités : Le risque qu'une perturbation ayant des répercussions sur le personnel, l'information, les locaux, l'infrastructure technologique ou les activités de la SADC empêche cette dernière de poursuivre le mandat qui lui est conféré par la loi ainsi que la conduite de ses affaires.		–		–
Risques financiers				
Risque de liquidité : Le risque que la SADC ne puisse pas disposer des liquidités suffisantes pour respecter ses engagements, au bilan ou hors bilan, quand vient le temps de les honorer.		–		–
Risque de marché : Le risque de perte en cas de détérioration de la valeur d'un instrument financier ou d'un autre placement ou élément d'actif appartenant directement ou indirectement à la SADC et figurant au bilan ou hors bilan, à la suite de variations des taux de marché (comme les taux d'intérêt et les taux de change) ou des cours du marché.		–		–
Risque de crédit : Le risque de perte lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations, au bilan ou hors bilan, envers la SADC.		–		–
Risque de réputation				
Risque de réputation : Le risque qu'un événement nuise sensiblement à la confiance des parties intéressées envers la SADC, ce qui entraînerait des pertes financières et autres pour celle-ci.		▲		–

LÉGENDE

Ampleur du risque : Acceptable Préoccupant Sérieux

Tendance du risque : – Stable ▼ En baisse ▲ En hausse

Risques d'assurance[1]

La faillite d'une institution membre aurait des conséquences notables pour les priorités de la Société, et le règlement de la faillite exigerait des ressources considérables. À la lumière de sa plus récente évaluation, la direction qualifie le **risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts** et le **risque d'intervention** de préoccupants. En attendant le plein respect (à l'exercice 2014) par les institutions membres des exigences de la SADC en matière de données et de systèmes, la Société pourrait ne pas être parfaitement en mesure d'établir une institution-relais ou, en cas de faillite soudaine d'une institution membre de grande taille, de rembourser des dépôts assurés avec la rapidité et le degré de perfection qu'elle compte atteindre dans les années à venir. Par ailleurs, de nouvelles pratiques et normes internationales visant les assureurs-dépôts et les responsables du règlement des faillites pourraient mettre en question la suffisance des pouvoirs dont la SADC dispose à l'heure actuelle. Des travaux se poursuivent dans le but de répondre à ces risques, dans la mesure du possible.

[1] La partie 4, intitulée *Rendement et profil des institutions membres*, contient des précisions sur le risque d'assurance de la SADC.

Risques d'exploitation

Dans l'ensemble, les risques d'exploitation de la Société sont jugés acceptables, mais le **risque de personnes** demeure préoccupant, comme c'était le cas les années précédentes. Le fait de fonctionner avec un petit noyau d'employés possédant des compétences et des connaissances approfondies dans le domaine de l'assurance-dépôts constitue un risque pour la SADC. En outre, plusieurs départs à la retraite surviendront dans les prochaines années, ce qui se répercutera sur les besoins en ressources humaines de la SADC. La Société poursuit donc ses efforts en vue de réduire ces risques le plus possible.

Le **risque de processus** mérite lui aussi la mention « préoccupant », car plusieurs processus internes sont en cours d'élaboration en vue de permettre le remboursement accéléré des dépôts assurés en cas de faillite, la production d'états financiers tous les trimestres – comme les sociétés d'État sont désormais tenues de le faire, et l'adoption des IFRS. La direction a élaboré des stratégies pour chacun de ces processus et elle surveille de près la bonne exécution de leur plan de mise en œuvre.

Cette année, on estime que le **risque d'information** est en hausse, vu le plus grand besoin de données relatives au règlement de faillites, sans parler de la refonte et du remplacement de la Base de données tripartite, qui regroupe des données sur les institutions financières que partagent la SADC, la Banque du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF).

Risques financiers

Les risques financiers de la Société (soit les **risques de liquidité**, **de marché** et **de crédit**) sont gérés de manière prudente et demeurent, tout compte fait, acceptables et stables. En effet, la gestion de ces risques est régie par des politiques en matière de risques financiers. Ces politiques, adoptées par le conseil d'administration de la SADC, font en sorte que des fonds soient disponibles rapidement sans pour autant compromettre la valeur de ces derniers. La SADC gère un portefeuille de placement qui constitue une source de liquidités en cas d'intervention. Elle peut également emprunter jusqu'à 17 milliards de dollars, un montant indexé annuellement sur la croissance des dépôts assurés. En outre, la SADC est également autorisée par la loi à demander un crédit parlementaire si jamais elle devait emprunter davantage que la limite permise. Elle étudie actuellement le caractère adéquat et la composition de ses diverses sources de financement.

Risque de réputation

Le **risque de réputation** est jugé acceptable, mais sa tendance est à la hausse, à mesure que les pratiques et normes internationales en matière de règlement se complexifient et suscitent des attentes plus grandes à l'égard de la Société. Dans l'ensemble, ce risque demeure toutefois atténué par les éléments suivants : un régime d'assurance-dépôts robuste, la campagne de sensibilisation du public à l'assurance-dépôts menée par la Société, l'attention que la Société porte à sa capacité d'intervention, la bonne coordination entre les intervenants du filet de sécurité financier, les processus internes bien gérés qui permettent de réduire les risques d'exploitation et les méthodes de communication pertinentes dont peut se servir la SADC pour gérer toute atteinte à sa réputation.

Rendement par rapport au plan

Les trois stratégies d'entreprise de la SADC

Durant l'exercice terminé le 31 mars 2011, la SADC a concentré ses efforts sur les trois stratégies suivantes, qui servent de fil conducteur à son travail :

- **Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention**
- **Sensibilisation des déposants**
- **Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces**

Ces stratégies viennent à l'appui du mandat de la Société (voir la page précédant la table des matières) et contribuent à la gestion des risques importants de celle-ci. La section suivante donne une description des activités menées par la SADC à l'égard de ces trois stratégies majeures au cours de l'exercice, tandis que la Fiche de rendement qui suit rend compte des résultats de la SADC par rapport aux objectifs fixés.

Fiche de rendement de la SADC – Résultats par rapport aux principaux indicateurs, au 31 mars 2011

La Fiche de rendement de la SADC rend compte de l'avancement des projets à la fin de l'exercice, soit le 31 mars 2011, par rapport aux indicateurs de rendement clés du plan d'entreprise de la Société. Cette fiche indique que les résultats s'alignent sur la plupart des indicateurs de rendement clés, si ce n'est de l'achèvement du projet d'établissement d'une institution-relais, de l'analyse de financement, de l'établissement du niveau maximal de financement adéquat et de la documentation de toutes les options de financement.

FICHE DE RENDEMENT DE LA SADC – 2010-2011 à 2014-2015

MANDAT DE LA SADC : Fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la Société.

Stratégies d'entreprise	Principales stratégies de soutien prévues	Indicateurs de rendement clés	Situation
Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention La SADC doit demeurer au fait des facteurs qui l'affectent et influent sur ses institutions membres. Elle doit aussi s'assurer d'être en mesure de prévoir l'évolution des dossiers et d'y réagir, et de gérer le risque lié à l'assurance-dépôts. La Société consolidera son savoir-faire pour mener à bien ses activités fondamentales de surveillance des risques, d'intervention, de règlement des faillites et d'assurance.	Révision de l'*Entente d'alliance stratégique* avec le BSIF	Adoption d'une version mise à jour de l'*Entente d'alliance stratégique* SADC-BSIF (comprenant des dispositions relatives aux institutions-relais) avant le 31 mars 2012	▲
	Évaluation du risque que représentent les institutions membres au moins une fois l'an	Examen annuel de chaque institution membre, documenté de manière adéquate	▲
	Poursuite du renforcement de la capacité de remboursement de la SADC afin que celle-ci puisse faire face à la faillite d'une institution membre de grande taille et comptant un nombre important de déposants	Simulation du remboursement de 750 000 déposants réalisée d'ici le 31 mars 2011 et même exercice effectué d'ici le 31 mars 2012 à l'égard d'un million de déposants	▲
	La SADC rendra fonctionnels ses nouveaux pouvoirs d'institution-relais.	Nouveaux pouvoirs d'institution-relais fonctionnels d'ici le 31 mars 2011 **Situation au 31 mars 2011** ***Ce projet a gagné en ampleur et en complexité depuis l'inclusion des questions liées à la faillite d'une institution de grande taille. On estime maintenant que le projet sera achevé en mars 2012.***	▼
	Examen de la situation financière de la SADC, de la suffisance des fonds dont elle dispose et des formules de financement disponibles dans le cadre d'une intervention, y compris en vertu de la solution d'institution-relais	Analyse de financement terminée avant le 31 mars 2011 **Situation au 31 mars 2011** ***Ce projet a débuté plus tard durant l'exercice 2011, afin de coïncider avec l'examen du caractère procyclique d'enjeux liés à l'assurance-dépôts. On prévoit remettre un rapport et des recommandations au conseil d'administration à l'occasion de sa réunion de septembre 2011.***	▼
		Examen de la méthode d'établissement des provisions terminé au plus tard le 31 mars 2011	▲
		Établissement du niveau maximal de financement adéquat et documentation de toutes les options de financement d'ici le 31 mars 2011 **Situation au 31 mars 2011** ***Ce projet a débuté plus tard durant l'exercice 2011, afin de coïncider avec l'examen du caractère procyclique d'enjeux liés à l'assurance-dépôts. On prévoit remettre un rapport et des recommandations au conseil d'administration à l'occasion de sa réunion de septembre 2011.***	▼

LÉGENDE ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget ▼ Retard ou écart par rapport au budget ● Annulation ou report à un exercice ultérieur

FICHE DE RENDEMENT DE LA SADC – 2010-2011 à 2014-2015

MANDAT DE LA SADC : Fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la Société.

Stratégies d'entreprise	Principales stratégies de soutien prévues	Indicateurs de rendement clés	Situation
Sensibilisation des déposants La SADC s'efforce toujours de mieux faire connaître l'assurance-dépôts, ses avantages et ses limites. Notre stratégie ciblée et à long terme prévoit des campagnes de sensibilisation du public mettant à profit nos démarches antérieures.	Mise en œuvre de la stratégie et du plan à long terme de sensibilisation du public élaborés à l'exercice 2010	Ensemble de la population : obtenir un niveau de sensibilisation à la SADC de plus de 54 pour 100 et porter à plus de 26 pour 100 la proportion de ceux qui peuvent mentionner sans aide le plafond de 100 000 dollars.	▲
		Groupe de 50 ans et plus : obtenir un niveau de sensibilisation à la SADC de 65 pour 100 et maintenir à 31 pour 100 la proportion de ceux qui peuvent mentionner sans aide le plafond de 100 000 dollars.	▲
		Sondages d'opinion publique tous les trimestres durant la période de planification, pour vérifier les résultats de la campagne	▲
Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces Pour conserver la confiance du public, la SADC doit s'acquitter de son mandat avec efficacité et efficience. À cette fin, elle revoit et peaufine sans cesse ses stratégies pour bien gérer ses risques importants et assurer une gouvernance exemplaire et elle collabore étroitement avec ses partenaires clés, soit les institutions membres, les déposants, son personnel, les intervenants du filet de sécurité financier, les organismes de réglementation, les membres du Parlement et les assureurs-dépôts au Canada et partout dans le monde.	Évaluer annuellement les risques d'entreprise importants ; passer en revue et mettre à jour selon les besoins les politiques du conseil et de la direction en matière de risques et rendre compte régulièrement aux principaux intéressés de la gestion des risques d'entreprise importants	Les risques importants font l'objet d'une évaluation annuelle ou plus fréquente. Les activités de gestion des risques sont mises en œuvre en temps opportun pour que les risques demeurent dans des limites acceptables.	▲
		Déclaration annuelle de la direction sur la gestion des risques de l'entreprise (GRE) dans le Rapport annuel	▲
	Piloter la transition aux Normes internationales d'information financière (IFRS)	La transition aux IFRS sera terminée et les états financiers de l'exercice prenant fin le 31 mars 2012 auront fait l'objet d'une vérification.	▲
	Mesurer la satisfaction des employés pour nous assurer qu'aucun obstacle ne s'oppose à leur productivité et à leur motivation	Durant la période de planification, obtenir un taux de satisfaction des employés de plus de 75 pour 100 selon les sondages d'opinion bisannuels.	▲
	S'assurer que le programme de gestion de la continuité des opérations demeure actuel et opérationnel	Procéder à des tests du plan de continuité des opérations et du plan de préparation à une pandémie au moins une fois l'an et communiquer annuellement au Comité de vérification les résultats de ces tests ainsi que toute mesure de suivi prévue	▲
		La SADC doit avoir accès en tout temps à un site réservé à la reprise des activités adéquat et pleinement fonctionnel.	▲

LÉGENDE ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget ▼ Retard ou écart par rapport au budget ● Annulation ou report à un exercice ultérieur

FICHE DE RENDEMENT DE LA SADC – 2010-2011 à 2014-2015

MANDAT DE LA SADC : Fournir de l'assurance-dépôts et encourager la stabilité du système financier, à l'avantage des déposants, tout en minimisant les risques de perte pour la Société.

Stratégies d'entreprise	Principales stratégies de soutien prévues	Indicateurs de rendement clés	Situation
Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces Pour conserver la confiance du public, la SADC doit s'acquitter de son mandat avec efficacité et efficience. À cette fin, elle revoit et peaufine sans cesse ses stratégies pour bien gérer ses risques importants et assurer une gouvernance exemplaire et elle collabore étroitement avec ses partenaires clés, soit les institutions membres, les déposants, son personnel, les intervenants du filet de sécurité financier, les organismes de réglementation, les membres du Parlement et les assureurs-dépôts au Canada et partout dans le monde.	Procéder à des évaluations annuelles dans le cadre du programme d'examen des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la SADC, qui doit être coordonné avec le processus de GRE et le travail des Services de vérification et de consultation de la SADC. Rendre compte régulièrement aux principaux intéressés de l'état des contrôles internes de la SADC à l'égard de l'information financière (dans la partie « Rapport de gestion » du Rapport annuel)	Évaluer périodiquement les contrôles internes conformément au programme d'examen des contrôles internes à l'égard de l'information financière de la SADC (et aux lignes directrices du Secrétariat du Conseil du Trésor) et rendre compte des résultats de ces évaluations dans le Rapport annuel de la Société	▲
		Aucune lacune importante n'est relevée sur le plan des contrôles internes.	▲
	Mettre en place les procédures qui s'imposent pour faciliter la production de rapports trimestriels (sous réserve de l'approbation gouvernementale)	Production de tous les rapports trimestriels exigés dès l'exercice 2012	▲

LÉGENDE ▲ Progression selon les plans, dans le respect des échéances et du budget ▼ Retard ou écart par rapport au budget ● Annulation ou report à un exercice ultérieur

● Renforcement des compétences fondamentales et de la capacité d'intervention

Outre notre travail de surveillance des risques que représente chaque institution membre (examen une fois par an ou plus fréquemment), nous avons continué d'améliorer notre capacité d'intervention en nous concentrant cette année sur les aspects suivants : accélération du remboursement des déposants en cas de faillite de leur institution, règlement de la faillite d'institutions de moyenne ou de grande taille, et établissement d'une institution-relais comme outil de règlement.

La Société a déployé des efforts considérables à l'égard de sa capacité à mettre en place une institution-relais en cas de besoin. Elle a ainsi élaboré l'ébauche d'une politique délimitant les rôles et responsabilités de son conseil d'administration, du conseil responsable de l'institution-relais et de la direction de la SADC dans une telle situation. De plus, la Société travaille à la révision de l'*Entente d'alliance stratégique* avec le BSIF afin d'y incorporer la question de l'institution-relais. La Société a aussi élaboré des plans portant sur le recours à des ressources externes en complément de son personnel existant.

La SADC a entrepris l'examen de ses options de financement, travail qui se poursuivra durant le prochain exercice. Par ailleurs, elle a continué de collaborer avec le BSIF à l'élaboration de plans de règlement de faillites propres à chaque institution et a entrepris l'examen des moyens dont elle dispose pour financer ses interventions. La Société a également réalisé avec succès, en moins de 15 jours, la simulation d'un remboursement portant sur plus de 750 000 déposants et 1,8 million de comptes. Tous ces efforts ont pour but de confirmer que la SADC est en mesure de réagir à la faillite d'une institution de n'importe quelle taille.

Le nouveau *Règlement administratif de la SADC sur les exigences en matière de données et de systèmes* est entré en vigueur cette année. Ce règlement, en vertu duquel les institutions membres devront satisfaire certaines exigences en matière de données et de systèmes, jouera un rôle important dans l'accélération du calcul des dépôts à rembourser, afin que les déposants reçoivent leurs dépôts assurés ou y aient accès promptement après la faillite de leur institution. La Société continue d'aider les institutions membres à bien comprendre et à mettre en œuvre les exigences techniques du règlement administratif. Ce projet, d'une importance cruciale, s'étendra jusqu'à 2013. La Société entreprendra durant l'exercice 2012 un examen plus complet du *Règlement administratif de la SADC sur les primes différentielles*, qui devrait se terminer à temps pour l'exercice comptable des primes 2013.

La Société a aussi procédé à l'examen complet de sa méthode d'établissement des provisions. Les conclusions de cet examen ont été prises en compte dans les provisions au 31 mars 2011.

La SADC sur la scène mondiale

Comme le Canada s'y était engagé à l'égard du G20, la SADC a participé activement à l'élaboration de pratiques exemplaires en matière d'assurance-dépôts à l'échelle internationale.

- La SADC est membre du conseil exécutif de l'Association internationale des assureurs-dépôt (AIAD) ; elle préside le Comité d'orientation de l'AIAD et participe activement à divers projets de cette association.
- En janvier 2011, à la demande du président de l'AIAD, M. Martin GruenBerg, la SADC a accepté de représenter cette association au sein du groupe de pilotage des règlements de faillite du Conseil de stabilité financière (CSF).
- La SADC et le BSIF se sont joints au groupe de travail du CSF sur la gestion de crise transfrontière et ont collaboré à l'élaboration de critères susceptibles d'accroître l'efficacité du règlement de faillites d'institutions financières.
- La SADC a aussi apporté aide et conseils aux assureurs-dépôts de l'Australie, du Salvador, de Hong Kong, de Malaisie et du Vietnam.

Sensibilisation des déposants

La SADC a, dans l'exercice de son mandat, un rôle important à jouer pour contribuer à la stabilité du système financier canadien. La sensibilisation à la protection d'assurance-dépôts offerte par la SADC est l'un des principaux moyens d'action à cet égard, car elle aide les Canadiens à prendre des décisions éclairées pour protéger leurs épargnes.

La récente crise financière a rappelé combien il est important de communiquer avec le public pour lui donner confiance dans la SADC et dans le système financier canadien. Comme la sensibilisation des déposants vient appuyer le mandat de la Société, durant l'exercice 2011 nous avons entrepris le deuxième volet d'une stratégie triennale qui repose sur les deux objectifs suivants : intensifier la sensibilisation à la SADC et à l'assurance-dépôts et maintenir les niveaux atteints tout en donnant confiance dans la Société et le système financier canadien ; inciter les Canadiens à se renseigner auprès de leur institution financière membre de la SADC, à consulter notre site Web ou à appeler notre centre d'appels pour savoir ce qui est protégé par la SADC et ce qui ne l'est pas.

Cette stratégie a pour cible l'ensemble de la population, mais elle vise plus particulièrement les personnes de 50 ans et plus. Au cours de l'exercice, nous avons mené une campagne de publicité nationale à la télévision, dans les journaux et en ligne, et nous avons participé à des salons à l'intention des consommateurs.

La SADC compile et analyse les résultats de sa campagne de sensibilisation annuelle. L'an dernier, le niveau global de sensibilisation à la SADC est demeuré à 58 pour 100 dans l'ensemble de la population et à 65 pour 100 dans le groupe cible des personnes de 50 ans et plus. Quant au pourcentage de personnes pouvant mentionner sans aide le plafond de 100 000 dollars, il est lui aussi demeuré essentiellement le même, soit 23 pour 100 et 31 pour 100 dans les deux groupes déjà mentionnés. La SADC a de nouveau fait équipe avec l'Autorité des marchés financiers

pour transmettre son message au Québec. Ont également pris part à nos activités de sensibilisation du public l'Association des courtiers en dépôts inscrits et diverses associations du milieu financier et de consommateurs.

La Société a également tenu sa cinquième assemblée publique annuelle à Toronto, le 30 octobre 2010, en la coordonnant avec le *Zoomer Show*, un salon annuel à l'intention des consommateurs de 45 ans et plus. Cette assemblée a permis aux administrateurs et aux hauts dirigeants de la SADC de discuter de l'assurance-dépôts directement avec des membres du public et de répondre à leurs questions.

Sensibilisation du public (%)

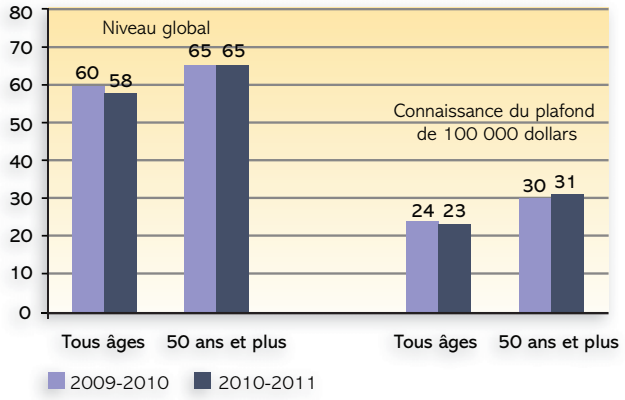

Maintien de pratiques de gouvernance et d'une capacité opérationnelle efficaces

Personnel

La SADC est un organisme fondé sur le savoir, qui a besoin de personnel compétent, professionnel et motivé ; comme de nombreux autres organismes gouvernementaux, elle sait qu'un bon nombre de ses employés deviendront admissibles à la retraite au cours des prochaines années. Planifier la relève est donc un objectif prioritaire pour la Société, surtout que de nombreux postes exigent des connaissances spécialisées qui sont difficiles à trouver sur le marché du travail. Le nouveau plan et la nouvelle stratégie en matière de ressources humaines, qui ont été élaborés durant l'exercice 2011, tiennent compte de tous ces facteurs.

Le nouveau document décrit les mesures précises que la Société prendra au cours des cinq prochaines années pour s'assurer de disposer des bons employés et des bonnes compétences aux bons postes, au moment opportun, et de répondre ainsi à ses besoins. La stratégie repose sur quatre axes principaux : l'acquisition de compétences, la gestion de la relève, la satisfaction et la loyauté du personnel, et le perfectionnement professionnel. Les projets associés à ces quatre axes porteront entre autres sur l'examen des pratiques de recrutement, l'apprentissage et le perfectionnement, ainsi que la planification continue de la relève.

Dans le but d'évaluer la réussite des projets prévus dans le plan et la stratégie et de mesurer périodiquement le degré de satisfaction et de loyauté du personnel, la SADC mènera un autre sondage complet auprès des employés à l'automne 2011. Des plans d'action seront élaborés en fonction des problèmes soulevés par les répondants au sondage.

Technologie

Le mandat de la Société s'appuie également sur un ensemble complet de services informatiques. À l'exercice 2011, la SADC a évalué et adapté ces services en vue d'assurer son efficacité opérationnelle et de répondre à l'évolution de ses besoins. Le plus important projet informatique cette année portait sur l'accélération du remboursement des dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre.

Dans le but d'offrir un meilleur soutien à l'entreprise, les Services informatiques se concentrent sur deux stratégies : la première consiste à accroître les ressources informatiques appuyant les services fondamentaux de la Société, notamment les activités et le développement d'applications (le système ROADMAP, par exemple) axés sur la capacité d'intervention, tandis que la deuxième explore des moyens d'optimiser les services informatiques existants en améliorant la gouvernance ainsi que la prestation et les normes de services.

La SADC a renforcé son programme de gestion de la continuité des opérations en 2010-2011, en faisant construire son nouveau centre informatique éconergétique qui s'appuie sur la redondance et dispose d'une alimentation de secours complète. Nous avons aussi amélioré notre capacité à relancer des systèmes et à récupérer des données à distance.

Milieu de contrôle

Il incombe à la direction de la SADC d'établir et de tenir à jour des contrôles internes efficaces à l'égard de l'information financière (CIIF). Pour suivre l'évolution des meilleures pratiques en matière de communication de l'information dans les états financiers et en matière de gouvernance, la direction a décidé qu'un programme d'examen des CIIF appuiera davantage les pratiques existantes de la Société, comme cela est indiqué dans la lettre concernant la « responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC », dans le présent rapport annuel. La SADC a prévu une démarche axée sur les risques et étalée sur plusieurs années pour examiner et évaluer ses CIIF. Au terme de l'examen et de l'évaluation qui ont pris fin pendant l'exercice 2011, la direction n'a relevé aucune lacune importante à l'égard des contrôles internes.

La fonction indépendante de vérification interne de la SADC s'est de nouveau révélée précieuse au cours de l'exercice 2011 en décelant des occasions d'améliorer le fonctionnement de l'organisation et en diminuant les risques auxquels s'expose la Société, grâce à l'assurance que procurent ses missions de certification et aux services consultatifs qu'elle dispense. Le plan de vérification interne approuvé par le Comité de vérification mettait l'accent sur la sauvegarde de l'actif de la SADC, la consignation exacte des opérations, la gestion judicieuse des ressources, ainsi que l'efficacité et l'efficience des activités à l'appui du mandat de la Société.

Par ailleurs, la Société a poursuivi ses travaux en vue de faciliter l'adoption des IFRS et de produire des états financiers trimestriels à compter de l'exercice 2012. Ces activités sont décrites plus longuement dans les sections qui suivent.

Revue financière

États financiers consolidés

Les états financiers consolidés de la SADC intègrent les résultats de la Société et ceux d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité à détenteurs de droits variables (EDDV). En effet, en date du 1er avril 2005, la SADC a adopté la Note d'orientation concernant la comptabilité NOC-15 : *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables*, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Cette note d'orientation exige la consolidation de certaines EDDV sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote.

La consolidation d'ACC dans les états financiers de la SADC entraîne une augmentation de l'actif de 1,0 million de dollars (1,2 million en 2010) et une augmentation des charges de 0,2 million de dollars (0,2 million en 2010). La hausse du passif et des produits a été négligeable durant les exercices 2011 et 2010. L'incidence globale de cette consolidation sur les bénéfices non répartis de la Société s'établit à 1,0 million de dollars (1,0 million en 2010).

Normes internationales d'information financière (IFRS)

En janvier 2006, le Conseil des normes comptables du Canada (CNC) a annoncé que les entreprises ayant une obligation d'information du public seraient tenues d'appliquer les Normes internationales d'information financière (IFRS) plutôt que les principes comptables généralement reconnus (PCGR) du Canada. Au début de 2008, le CNC a précisé que le basculement aux IFRS se fera pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011. En septembre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public (CCSP) a confirmé que les entreprises publiques, suivant sa définition, devraient respecter les normes applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public, soit les IFRS.

La SADC est une entreprise d'État et elle devra produire son information financière concernant l'exercice se terminant le 31 mars 2012 selon les IFRS et fournir des chiffres relatifs à l'exercice précédent conformes aux IFRS, à des fins de comparaison. Elle devra aussi produire un état de sa situation financière d'ouverture au 1er avril 2010. La SADC se conformera à la norme IFRS 1, *Première adoption des Normes internationales d'information financière*, ce qui l'obligera à appliquer rétrospectivement les IFRS au 1er avril 2010, à des fins de comparaison.

Les renseignements qui suivent visent à mieux faire comprendre le plan de transition de la SADC et à chiffrer, dans la mesure du possible, les différences importantes entre les conventions comptables. Il faut toutefois souligner que les renseignements qui suivent n'ont pas fait l'objet d'une vérification et qu'ils pourraient être révisés si les IFRS évoluent

ou si la SADC revoit certaines de ses décisions à l'égard des conventions comptables, comme il lui est permis de le faire tant qu'elle n'aura pas fini de préparer ses états financiers consolidés en date du 31 mars 2012.

Achèvement du plan de transition aux IFRS

L'adoption des IFRS est pratiquement terminée à la SADC et le travail qui reste à accomplir devrait être de nature opérationnelle seulement.

La transition comportait cinq étapes : diagnostic ; établissement de la portée des incidences ; rédaction des politiques et procédures ; mise en place et examen ; et entrée en vigueur des IFRS. La Société a créé une équipe à qui elle a confié l'élaboration et l'application d'un plan de transition tenant compte des modifications à apporter à l'information financière, aux processus financiers et aux systèmes informatiques.

L'étape du diagnostic a pris fin durant l'exercice 2009, tandis que les deux étapes subséquentes ont été menées à terme durant l'exercice suivant. Pour l'exercice 2011, la Société a dû produire son information financière selon les deux ensembles de normes, soit les IFRS et les PCGR du Canada.

Après les phases de mise en place et d'examen des IFRS, il faudra mettre la dernière main aux modifications visant les contrôles internes à l'égard de l'information financière et continuer de surveiller les nouvelles normes proposées ou émises par le Conseil des normes comptables internationales (IASB). Les normes existantes subiront sans doute d'autres modifications jusqu'à l'année de leur adoption, l'IASB poursuivant ses travaux de convergence avec les normalisateurs aux États-Unis, tandis que la crise financière donne lieu à de nouveaux projets. Une norme retient tout particulièrement l'attention de la SADC, soit la norme IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* (IAS 37). Les discussions se poursuivent à son égard et concernant les modifications qui y sont proposées. Aux étapes du diagnostic et de l'établissement de la portée des incidences, la SADC a supposé que la norme IAS 37 s'appliquerait à sa provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. Les répercussions possibles des délibérations de l'IASB sont décrites ci-après. Durant les exercices 2012 et subséquents, la SADC continuera d'évaluer l'incidence de toute nouvelle norme sur ses processus de gestion, ses systèmes et ses états financiers.

Répercussions sur le processus financier et les systèmes informatiques

Il n'a pas été nécessaire d'apporter des changements importants aux systèmes et processus financiers de la SADC pour produire des déclarations selon les deux ensembles de normes, surtout parce qu'il y avait peu d'ajustements à faire pour faire concorder avec les IFRS les écritures selon les PCGR du Canada. Le système existant de planification des ressources de l'entreprise possède toutes les fonctions nécessaires au traitement des données financières et à la production d'états financiers conformes aux IFRS ; nous avons simplement apporté de légères modifications aux processus pour nous assurer de saisir toute l'information devant être communiquée.

En revanche, il a fallu modifier divers processus au cours de l'exercice, en prévision des états financiers trimestriels qu'il faudra dorénavant produire, conformément aux exigences du Conseil du Trésor à l'égard des sociétés d'État. Comme la date d'entrée en vigueur des états trimestriels coïncide avec l'année du passage aux IFRS à la SADC, certains de ces changements ont eu une incidence sur la conversion aux IFRS et certaines modifications ont dû être apportées aux contrôles internes à l'égard de l'information financière, aux contrôles de communication de l'information et aux procédures en place à la SADC.

Conventions comptables importantes

Pour se conformer aux IFRS, la Société a dû modifier considérablement certaines de ses conventions comptables, mais d'autres demeurent inchangées.

Voici un résumé préliminaire des répercussions prévues de l'adoption des IFRS sur l'état de la situation financière de la SADC au 1er avril 2010 et au 31 mars 2011.

Ces données sont préliminaires et pourraient être modifiées, puisqu'elles sont basées sur des estimations et qu'elles n'ont pas été vérifiées. De plus, la SADC a jusqu'au 31 mars 2012 pour faire des choix concernant la transition aux IFRS et les conventions comptables. Enfin, la norme IAS 37, qui aura le plus d'incidence sur la SADC, fait encore l'objet de délibérations importantes au sein de l'IASB, comme on le verra plus loin.

Les pages qui suivent traitent des conventions comptables les plus susceptibles d'avoir une incidence sur la Société, de même que de l'application de la norme IFRS 1.

Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière au 1er avril 2010

Comptes selon les PCGR du Canada	PCGR du Canada	Ajustements apportés en vertu des IFRS	Notes	IFRS	Comptes selon les IFRS
ACTIFS					
Trésorerie	530 $	–		530 $	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Placements	1 953 823	725	*1*	1 954 548	Placements
Débiteurs et autres sommes à recevoir	2 841	–		2 841	Primes à recevoir
		–		–	Autres actifs courants
	1 957 194	725		1 957 919	
Immobilisations	3 709	(762)	*2*	2 947	Immobilisations (montant net)
		762	*2*	762	Immobilisations incorporelles (montant net)
Impôts à recouvrer	3 361	–		3 361	Impôts à recevoir
Actifs d'impôts futurs	776	(208)	*1*	568	Actif d'impôt différé
	7 846	(208)		7 638	
	1 965 040 $	**517**		**1 965 557 $**	
PASSIFS					
Créditeurs et charges à payer	7 470	(2 526)	*3*	4 944	Créditeurs et charges à payer
	7 470	(2 526)		4 944	
		928	*4*	928	Avantages incitatifs différés
		1 612	*3*	1 612	Obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 100 000	–	*5*	1 100 000	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts
	1 107 470	14		1 107 484	
CAPITAUX PROPRES					
Bénéfices non répartis	858 087	(39)	*6*	858 048	Résultats non distribués
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte)	(517)	542	*1,3*	25	Cumul des autres éléments du résultat global
	857 570	503		858 073	
	1 965 040 $	**517**		**1 965 557 $**	

Notes :

1 Ajustement motivé par l'adoption anticipée de la norme proposée sur les instruments financiers et consistant à exprimer les placements disponibles à la vente au coût après amortissement et à enregistrer l'incidence fiscale qui en découle

2 Ajustement visant à consacrer une rubrique distincte aux immobilisations incorporelles générées en interne résultant du développement d'un logiciel, conformément au classement adopté au 31 mars 2011. Cet ajustement a été apporté conformément aux PCGR du Canada et n'est pas motivé par le passage aux IFRS

3 Ajustement visant à reclasser et à recalculer sur une base actuarielle l'obligation au titre des prestations définies, conformément aux IFRS, et à reclasser la fraction à long terme des avantages incitatifs différés

4 Reclassement de la fraction à long terme des avantages incitatifs différés, au poste du passif à long terme

5 L'application de la norme IAS 37 n'a eu aucun effet sur la provision inscrite. Voir les explications à la page 24

6 Effet cumulatif des ajustements apportés à l'état de la situation financière d'ouverture à la date de transition. Ce montant pourrait être modifié.

Rapprochement de l'état consolidé de la situation financière au 31 mars 2011

Comptes selon les PCGR du Canada	PCGR du Canada	Ajustements apportés en vertu des IFRS	Notes	IFRS	Comptes selon les IFRS
ACTIFS					
Trésorerie	739 $	–		739 $	Trésorerie et équivalents de trésorerie
Placements	2 207 085	902	*1*	2 207 987	Placements
Débiteurs et autres sommes à recevoir	3 335	–		3 335	Primes à recevoir
		–		–	Autres actifs courants
	2 211 159	902		2 212 061	
Immobilisations	5 936	–		5 936	Immobilisations (montant net)
Immobilisations incorporelles	1 383	–		1 383	Immobilisations incorporelles (montant net)
Actifs d'impôts futurs	676	(249)	*1*	427	Actif d'impôt différé
	7 995	(249)		7 746	
	2 219 154 $	653		2 219 807 $	
PASSIFS					
Créditeurs et charges à payer	5 689	(3 030)	*2*	2 659	Créditeurs et charges à payer
Impôts sur les bénéfices à payer	600	–		600	Impôts sur les bénéfices à payer
	6 289	(3 030)		3 259	
		1 403	*3*	1 403	Avantages incitatifs différés
		1 666	*2*	1 666	Obligation au titre des avantages postérieurs à l'emploi
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 100 000	–		1 100 000	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts
	1 106 289	39		1 106 328	
CAPITAUX PROPRES					
Bénéfices non répartis	1 113 518	(39)	*4*	1 113 479	Résultats non distribués
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte)	(653)	653	*1,2*	–	Cumul des autres éléments du résultat global
	1 112 865	614		1 113 479	
	2 219 154 $	653		2 219 807 $	

Notes :

1 Ajustement motivé par l'adoption anticipée de la norme proposée sur les instruments financiers et consistant à exprimer les placements disponibles à la vente au coût après amortissement et à enregistrer l'incidence fiscale qui en découle
2 Ajustement visant à reclasser et à recalculer sur une base actuarielle l'obligation au titre des prestations définies, conformément aux IFRS, et à reclasser la fraction à long terme des avantages incitatifs différés
3 Reclassement de la fraction à long terme des avantages incitatifs différés, au poste du passif à long terme
4 Effet cumulatif des ajustements apportés à l'état de la situation financière d'ouverture à la date de transition. Ce montant pourrait être modifié.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

La Société constatera sa provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts conformément à la norme IAS 37 – *Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels* (IAS 37). Selon cette norme, la Société continuerait de constater sa provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, mais elle devrait modifier quelque peu sa méthode de calcul, entre autres avec un ajustement correspondant à l'incertitude des mesures et un autre reflétant la valeur temporelle de l'argent, si cette valeur est substantielle. L'application de la norme IAS 37 n'a nécessité aucune modification à la provision constatée selon les PCGR du Canada, à la date de transition ou au 31 mars 2011.

L'IASB continue de discuter des consignes relatives à l'évaluation et à la comptabilisation selon la norme IAS 37. Il doit publier une nouvelle ébauche entièrement revue durant le deuxième semestre de 2011 et la version finale ne sera pas prête avant 2012. La date d'entrée en vigueur n'est pas encore connue et il sera peut-être permis d'appliquer un traitement rétroactif. Tant que la norme définitive et les règles de transition ne seront pas connues, la SADC ne peut évaluer avec précision l'incidence de l'adoption des IFRS sur sa provision.

Instruments financiers

La SADC classe ses placements dans la catégorie « disponibles à la vente » au titre des PCGR du Canada et les comptabilise à leur juste valeur ; les gains et les pertes latents résultant d'un changement dans la juste valeur sont comptabilisés au poste « Autres éléments du résultat étendu ». Selon les IFRS, et plus particulièrement la norme comptable internationale 39 – *Instruments financiers* (IAS 39), la SADC continuerait de classer ses placements dans la catégorie « disponibles à la vente » et continuerait donc de mesurer ses placements à la valeur du marché à la fin de chaque période de référence, sans que le passage aux nouvelles normes ait la moindre incidence financière.

En novembre 2009, une nouvelle norme, la norme internationale d'information financière 9 – *Instruments financiers* (IFRS 9), est venue remplacer en partie l'IAS 39 et la catégorie « disponibles à la vente » a été éliminée. Selon cette nouvelle norme, les placements de la SADC seront évalués au coût après amortissement, plutôt qu'à la juste valeur. Cette nouvelle norme s'appliquera à l'exercice débutant le 1er janvier 2013 ou aux exercices subséquents, mais il sera permis de l'adopter plus tôt. L'adoption anticipée de l'IFRS 9 ajouterait aux placements et aux capitaux propres 0,7 million de dollars au 1er avril 2010 et 0,9 million de dollars au 31 mars 2011. La SADC a opté pour l'adoption anticipée de la norme IFRS 9 dans le but de réduire au minimum les rajustements après la transition.

Première adoption des IFRS

La norme internationale d'information financière 1 – *Première adoption des Normes internationales d'information financière* (IFRS 1) prévoit certains choix et exemptions dont peuvent se prévaloir les entités qui établissent leurs états financiers selon les IFRS au lieu des PCGR du Canada. La Société a pris connaissance des principaux choix et exemptions applicables à chaque norme. L'adoption de normes pertinentes au titre de la norme IFRS 1 devrait être sans grande conséquence pour la Société, car les exemptions et les choix prévus ne sont pas applicables ou ne seront pas appliqués.

Points saillants du bilan consolidé de l'exercice 2011

Au 31 mars 2011, l'actif total de la Société s'élevait à 2 219,2 millions de dollars, soit environ 13 pour 100 de plus qu'au 31 mars 2010 (1 965,0 millions de dollars). L'actif est composé essentiellement de placements (99 pour 100 de l'actif total). Le portefeuille de placement de la Société se compose principalement d'obligations émises ou garanties par le gouvernement du Canada ou les gouvernements provinciaux (99,5 pour 100). Au 31 mars 2011, le taux de rendement moyen pondéré jusqu'à l'échéance des placements de la Société était de 1,7 pour 100, contre 1,5 pour 100 en 2010, compte tenu d'une duration modifiée de 1,3 année. Cette courte duration rend le portefeuille de placement peu sensible à la variation des taux d'intérêt et en atténue la volatilité.

Placements

La stratégie de placement de la SADC s'appuie sur deux principes de base clés :

» le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital ;

» le portefeuille de placement doit servir au financement des activités d'intervention.

Portefeuille de placement
Ventilation par cote de crédit (%)*
31 mars 2011

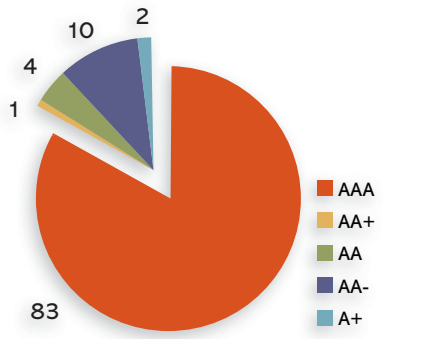

*cotes attribuées par Standard & Poor's

En adhérant à ces principes, la SADC s'impose de maintenir un portefeuille de placement prudent. Elle gère sa trésorerie en conformité avec les *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* (Lignes directrices) émises par le ministre des Finances. En vertu des politiques en matière de risques financiers approuvées par son conseil d'administration, la SADC ne peut investir que dans des titres qui atteignent ou dépassent les critères de qualité du crédit définis dans les Lignes directrices. De même, ces politiques limitent davantage les risques encourus en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances des placements que la Société peut faire à l'égard des titres ainsi acceptés. Toujours en vertu de ces politiques, la Société ne peut investir que dans des titres émis ou garantis par le gouvernement du Canada ou les gouvernements provinciaux, ou encore dans des titres de créance émis par des sociétés de financement municipal. Les contreparties doivent avoir une cote minimale égale à A au moment de l'acquisition et l'échéance des placements ne peut dépasser cinq ans.

Recouvrements futurs

La SADC estime que des recouvrements futurs de l'ordre de 16 millions de dollars pourraient être attendus des dossiers de liquidation. Ces montants supplémentaires éventuels représentent essentiellement des recouvrements de sommes radiées antérieurement. On ne les retrouve pas dans les états financiers de la SADC car la date et le montant de ces recouvrements futurs font l'objet d'une grande incertitude. Cette incertitude est attribuable notamment aux différends entre créanciers, aux litiges liés à la liquidation de l'actif d'institutions faillies et aux revendications conflictuelles portant sur des actifs particuliers d'institutions faillies.

Institution (méthode de règlement de la faillite – année de la faillite)	Total des réclamations et des prêts de la SADC	Recouvrements de la SADC au 31 mars 2011	Possibles recouvrements futurs pour la SADC	Prévisions de pertes pour la SADC	
	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	(en millions de dollars)	en pourcentage des réclamations et des prêts (valeur nominale)	en pourcentage des réclamations et des prêts (VAN[a])
La Compagnie Trust Standard (liquidation formelle – 1991)	1 164	967	14	16 %	33 %
Adelaide Capital Corp. (accord de crédit et de gestion – 1992)	1 589	1 484	2	6 %	15 %

[a] Toutes les rentrées de fonds sont actualisées chaque année, à la date de la faillite, aux fins du calcul de la valeur actualisée nette (VAN).

Impôts sur les bénéfices

La SADC est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices. Ses bénéfices imposables proviennent principalement des intérêts sur placements auxquels sont appliquées les déductions dont la Société peut se prévaloir pour calculer son bénéfice net imposable. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la SADC ne sont pas imposables. Au 31 mars 2011, la charge d'impôts de la SADC s'élevait à 0,7 million de dollars, et les impôts à recouvrer étaient de 0,6 million de dollars (compte tenu des acomptes provisionnels effectués durant l'exercice).

Les actifs et les passifs d'impôts futurs que constate la SADC correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan, y compris toute variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, et leur valeur fiscale.

De plus, les économies ou les coûts futurs rattachés aux actifs ou aux passifs d'impôts sont constatés, après déduction d'une provision pour moins-value s'il y a lieu, dans la mesure où leur réalisation est plus probable qu'improbable. L'actif ou le passif d'impôts futurs est réévalué chaque année. Au 31 mars 2011, la Société constatait un actif d'impôts futurs de 0,7 million de dollars, comparativement à 0,8 million un an plus tôt.

Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts

Le système financier mondial se remet progressivement des ruptures sans précédent qui se sont opérées ces dernières années ; le système financier canadien demeure relativement solide, mais il subsiste d'importants risques de pertes. Il convient donc toujours de tempérer notre optimisme à l'égard de l'économie canadienne.

La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes que, selon ses meilleures estimations, la SADC risque de subir en sa qualité d'assureur des dépôts détenus par les institutions membres. Au 31 mars 2011, la provision était de 1 100,0 millions de dollars, soit le même montant qu'un an plus tôt, puisque la conjoncture est stable mais que la prudence reste de mise.

L'estimation de la provision repose sur un certain nombre de données, dont le volume des dépôts assurés, les prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la SADC a de chacun de ses membres, ainsi que le pourcentage prévu de perte en cas de défaillance.

Les taux de probabilité de défaillance reflètent une approche tant historique qu'axée sur le marché. On a eu recours aux statistiques de probabilité de Moody's et de Standard & Poor's pour établir la perspective historique, tandis que pour la perspective axée sur le marché, on a fait appel à la société Moody's KMV, chef de file dans le secteur des outils de gestion quantitative des risques de crédit en fonction du marché destinés aux institutions financières et aux investisseurs.

L'estimation du pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes subies par la SADC dans les dossiers de liquidation de ses institutions membres depuis que cette dernière est tenue, conformément aux modifications apportées à sa loi constitutive en 1987, de remplir son mandat de manière à réduire ses risques de perte. Par conséquent, les pertes liées à des faillites subies depuis sont considérablement moins élevées que celles que la SADC a subies avant 1987 et elles reflètent mieux les pertes que la Société pourrait s'attendre à enregistrer à l'avenir.

Durant l'exercice 2011, la SADC a terminé l'examen de sa méthode d'établissement des provisions, qui visait à s'assurer que les hypothèses et les variables utilisées demeuraient pertinentes. L'examen a permis d'apporter des améliorations aux variables existantes. Ces améliorations entraînent une modification de l'estimation comptable pour l'année en cours. Les chiffres des périodes antérieures n'ont pas été recalculés. Les améliorations se traduisent par une diminution de 100 millions de dollars par rapport à la provision qui aurait été constatée au 31 mars 2011 si l'examen n'avait pas eu lieu.

Financement *ex ante*

La SADC doit disposer de ressources financières adéquates pour assurer le bon fonctionnement d'un régime d'assurance-dépôts sain. Il ne doit pas y avoir le moindre doute quant à la suffisance des ressources dont dispose la Société pour se protéger des risques auxquels elle s'expose. Durant l'exercice 2004, le conseil d'administration de la SADC a jugé qu'un financement *ex ante* serait approprié en cas d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Il a par ailleurs été déterminé que la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts, tels qu'ils figurent dans les états financiers de la SADC, servirait au financement *ex ante*. La fourchette cible du financement *ex ante* est établie entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés, ce qui se traduit par un montant d'environ 2 410,0 à 3 012,5 millions de dollars, si l'on se fonde sur le volume des dépôts assurés au 30 avril 2010. Au 31 mars 2011, le niveau était de 2 213,5 millions de dollars ou 37 points de base des dépôts assurés. (Un an plus tôt, il se situait à 1 958,1 millions de dollars, soit 33 points de base des dépôts assurés au 30 avril 2009.)

Selon les prévisions actuelles présentées dans le *Plan d'entreprise 2011-2012 à 2015-2016* de la SADC, le premier niveau de la fourchette cible sera atteint au cours de l'exercice 2014, soit un an plus tôt que prévu dans le *Plan d'entreprise 2010-2011 à 2014-2015*, ce qui s'explique par la hausse des taux de prime différentiels et par l'évolution de la répartition des institutions membres entre les différentes catégories de tarification, en dépit d'une croissance des dépôts assurés moins marquée. L'atteinte du premier niveau de la fourchette cible dépendra du volume des dépôts assurés, du montant des primes et des taux d'intérêt du marché. Toute variation d'un de ces facteurs peut retarder le moment où le financement *ex ante* sera égal à 40 points de base des dépôts assurés.

Sommaire de l'état consolidé des résultats et des bénéfices non répartis

La SADC a terminé l'exercice 2011 avec des **bénéfices non répartis** de 1 113,5 millions de dollars, un montant supérieur d'environ 29,8 pour 100 aux chiffres de l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des produits tirés des primes et par le niveau stable de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. L'exercice 2010 s'était soldé par une perte nette, vu l'augmentation de 300,0 millions de dollars de cette provision. Or, la provision est demeurée stable cette année.

À la fin de l'exercice, les **produits** de la SADC ont totalisé 286,8 millions de dollars, un montant contrebalancé par des charges opérationnelles nettes de 30,7 millions de dollars et par une charge d'impôts de 0,7 million de dollars. Il en a résulté un **bénéfice net** de 255,4 millions de dollars.

Les **produits tirés des primes** ont atteint 253,3 millions de dollars durant l'exercice, comparativement à 197,8 millions en 2010.

Les primes versées par les institutions membres sont fonction du montant total des dépôts assurés que ces dernières détiennent au 30 avril de chaque année ; elles sont calculées conformément aux dispositions de la Loi sur la SADC et du *Règlement administratif* de la *SADC sur les primes différentielles*, lequel classe les institutions membres dans quatre catégories de tarification.

Bénéfice net (perte nette) et bénéfices non répartis

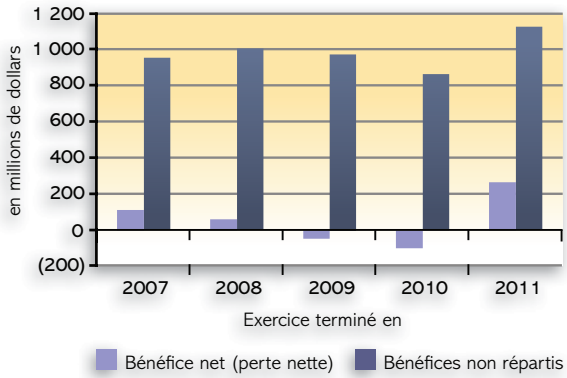

Le classement des institutions membres dépend de divers facteurs quantitatifs et qualitatifs. Les taux de prime en vigueur à l'exercice comptable des primes 2010 étaient les suivants :

Catégorie 1 – 2,3 points de base des dépôts assurés

Catégorie 2 – 4,6 points de base des dépôts assurés

Catégorie 3 – 9,3 points de base des dépôts assurés

Catégorie 4 – 18,5 points de base des dépôts assurés

Le tableau qui suit illustre la répartition des institutions membres parmi les catégories de tarification pour l'exercice comptable des primes 2010 et pour les quatre exercices précédents.

Catégorie de tarification	Répartition des institutions membres par catégorie de tarification et exercice comptable (%)				
	2006	2007	2008	2009	2010
1	84	93	75	68	62
2	14	6	20	21	26
3	2	1	5	10	10
4	0	0	0	1	2

Le **produit des intérêts sur placements** de la SADC suffit à couvrir ses charges opérationnelles. Il a atteint 33,5 millions de dollars en 2011, soit environ 8,0 pour 100 de plus qu'à l'exercice précédent.

Au 31 mars 2011, les **charges opérationnelles nettes** s'élevaient à 30,7 millions de dollars (comparativement à 30,6 millions à l'exercice 2010). Comme il est expliqué plus loin, les salaires et autres frais de personnel dominent le profil des dépenses, loin devant les honoraires et autres frais. Les coûts liés aux recouvrements provenant d'autres organisations sont défalqués des charges opérationnelles de la SADC. La SADC fournit des services de centre d'appels à deux entités apparentées, l'ACFC et le BSIF, selon le principe du recouvrement des coûts. De plus, l'Autorité des marchés financiers du Québec contribue à la campagne de sensibilisation du public de la SADC. À l'exercice 2011, la SADC a comptabilisé des recouvrements qui ont totalisé 0,7 million de dollars (0,8 million à l'exercice précédent).

Profil des charges opérationnelles (% du total des charges) Exercice terminé le 31 mars 2011

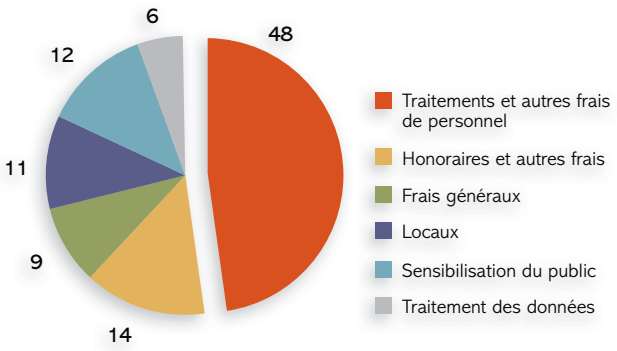

Produit des intérêts par rapport aux charges opérationnelles

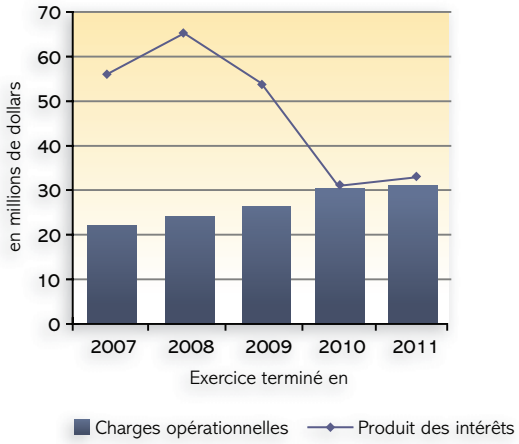

Résultats par rapport au Plan d'entreprise 2010-2011

Bilan

Au 31 mars 2011, l'**actif total** atteignait 2 219,2 millions de dollars, comparativement aux 2 154,0 millions prévus dans le plan. Les produits ont nettement dépassé les prévisions en 2011, ce qui a donné lieu à un solde des placements supérieur aux attentes. La croissance des placements est le principal facteur à l'origine de la hausse de l'actif total.

État des résultats et des bénéfices non répartis

Au cours de l'exercice, les **produits** ont totalisé 286,8 millions de dollars, soit 75,8 millions de plus que prévu dans le plan. Cette hausse s'explique principalement par le relèvement des taux de prime et par le reclassement de certaines institutions membres aux fins du régime de primes différentielles. Le produit des intérêts sur placements a quelque peu dépassé les prévisions.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2011, le **bénéfice net** a été de 255,4 millions de dollars, alors qu'un bénéfice net de 193,0 millions de dollars était prévu. Cet écart de 62,4 millions de dollars s'explique presque entièrement par l'augmentation des produits tirés des primes résultant de la hausse des taux de prime, par l'évolution de la répartition des institutions membres entre les différentes catégories de tarification et par la hausse du produit des intérêts. À 30,7 millions de dollars, les charges opérationnelles nettes ont été inférieures aux prévisions de 33,0 millions. Cet écart positif est attribuable en premier lieu aux dépenses en matière de consultation inférieures aux prévisions, mais aussi à la capitalisation des projets de développement d'applications qui n'avait pas été prévue dans le Plan d'entreprise 2010-2011.

Les **bénéfices non répartis**, de 1 113,5 millions de dollars en fin d'exercice, étaient de 238,5 millions de dollars inférieurs au plan, en raison essentiellement de la hausse non prévue de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts le 31 mars 2010. Cette provision est recalculée à la fin de chaque exercice, à la lumière d'un ensemble de critères quantitatifs et de l'évaluation de la conjoncture faite par la SADC à ce moment-là. Le Plan d'entreprise 2010-2011 a été approuvé avant la fin de l'exercice de la Société, le 31 mars 2010.

Plan d'entreprise 2011-2012 à 2015-2016

Exercice 2012

La Société s'attend à réaliser un **bénéfice net** de 213,0 millions de dollars durant l'exercice 2012.

Les **produits** de la Société devraient totaliser 248,0 millions de dollars durant l'exercice, dont 213,0 millions en produits tirés des primes et 35,0 millions de dollars en produit d'intérêts. Les prévisions relatives aux produits tirés des primes tiennent compte de la troisième d'une série de trois hausses des taux de prime par rapport au barème de 2009. Cette hausse, qui fait suite à des relèvements similaires durant les deux exercices précédents, aura pour effet de doubler les taux de prime différentiels par rapport à l'exercice 2009. La Société prévoit que le volume des dépôts assurés croîtra de 4 pour 100 en 2012, comparativement à une hausse de 2 pour 100 entre les exercices 2010 et 2011. Ces hypothèses, combinées au reclassement prévu de certaines institutions membres aux fins du régime de primes différentielles, se traduisent par une diminution de 40,0 millions de dollars des produits tirés des primes prévus par rapport à l'exercice 2011. Par ailleurs, on suppose que le produit des intérêts continuera de remonter en 2012.

Les **charges opérationnelles nettes** devraient s'établir à 34,0 millions de dollars à l'exercice 2012, comparativement à 30,7 millions de dollars un an plus tôt, et le produit des intérêts continuera de les couvrir.

L'**encaisse** et les **placements** devraient s'élever à 2 417,0 millions de dollars à la fin de l'exercice 2012.

On prévoit que les **bénéfices non répartis** et la **provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts** s'établiront respectivement à 1 323,0 millions de dollars et 1 100,0 millions de dollars à la fin de l'exercice 2012.

Le niveau du **financement *ex ante*** de la Société devrait s'élever à 2 423,0 millions de dollars à la fin de l'exercice 2012, soit 39 points de base des dépôts assurés.

2011-2012 à 2015-2016

Dans son *Plan d'entreprise 2011-2012 à 2015-2016*, la Société prévoit atteindre sa fourchette cible de financement *ex ante* durant la période quinquennale de planification. Les investissements devraient passer de 2,2 milliards de dollars au 31 mars 2011 à 3,3 milliards de dollars d'ici le 31 mars 2016.

Les produits tirés des primes devraient atteindre 945 millions de dollars durant la période quinquennale. Comme il a été dit plus haut, par l'entremise de modifications apportées au *Règlement administratif de la SADC sur les primes différentielles*, on offrira aux institutions membres un incitatif de nature financière pour les encourager à adopter le plus tôt possible les exigences en matière de données et de systèmes. Cet incitatif pourrait rendre moins coûteuses les modifications apportées aux systèmes des institutions membres avant le 30 juin 2012 ; il représente, du point de vue de la SADC, un investissement à long terme dans sa capacité d'intervention. Nous avons retranché environ 100 millions de dollars aux produits tirés des primes prévus pour l'exercice 2013, ce qui correspond au coût estimatif de l'incitatif si toutes les institutions membres y sont admissibles. Les intérêts sur placements devraient s'élever à 300 millions de dollars et le budget d'exploitation net est prévu à 175 millions de dollars pour la même période.

Étant donné que les prévisions du *Plan d'entreprise 2011-2012 à 2015-2016* de la SADC reposent sur diverses hypothèses, les chiffres réels pourraient s'écarter sensiblement des chiffres du plan. Voici quelques-unes des principales hypothèses d'ordre financier :

- Les taux de primes devraient rester à leurs niveaux de 2011 pendant le reste de la période de planification.
- Les prévisions relatives au produit des intérêts sur placements reposent sur l'hypothèse d'un rendement moyen égal à 2,2 pour 100.
- On suppose qu'aucune institution membre ne fera faillite au cours de la période de référence[2].
- La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts est évaluée annuellement et fait l'objet de rajustements s'il y a lieu. Pour les besoins du *Plan d'entreprise 2011-2012 à 2015-2016* de la SADC, il est prévu que la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts demeure à 1 100 millions de dollars.

[2] La mise en œuvre efficace des mesures prioritaires de la SADC dans le cadre de son budget d'exploitation suppose qu'aucune intervention ne sera nécessaire auprès des institutions membres. La Société ne prévoit aucune intervention de cette nature durant la période de planification. Ses budgets d'exploitation futurs ne tiennent donc pas compte des conséquences d'une quelconque intervention. Si la Société devait intervenir auprès d'une institution membre, les coûts auraient sans doute une incidence considérable sur les charges opérationnelles.

	Plan d'entreprise 2011-2012[a]	Chiffres réels 2010-2011	Plan d'entreprise 2010-2011[a]
		(en millions de dollars)	
Bilan consolidé (au 31 mars)			
Actif			
Encaisse et placements	2 416	2 208	2 149
Créances	1	3	–
	2 417	2 211	2 149
Immobilisations corporelles et incorporelles	11	7	5
	2 428	2 218	2 154
Actif d'impôts futurs	–	1	–
Actif total	**2 428**	**2 219**	**2 154**
Passif			
Créditeurs et autres charges à payer	4	6	2
Impôts sur les bénéfices à payer	–	1	–
Passif d'impôts futurs	1	–	–
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 100	1 100	800
	1 105	1 107	802
Capitaux propres			
Bénéfices non répartis	1 323	1 113	1 352
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte)[b]	–	(1)	–
	1 323	1 112	1 352
Total du passif et des capitaux propres	**2 428**	**2 219**	**2 154**
État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis (exercice terminé le 31 mars)			
Produits			
Primes	213	253	180
Intérêts sur placements	35	33	31
Autres	–	1	–
	248	287	211
Charges			
Charges opérationnelles nettes	34	31	33
Augmentation des provisions pour pertes	–	–	–
Recouvrements de sommes radiées	–	–	(14)
	34	31	19
Bénéfice net avant impôts	214	256	192
(Recouvrement) charge d'impôts	1	1	(1)
Bénéfice net	**213**	**255**	**193**
Bénéfices non répartis, au début de l'exercice	1 110	858	1 159
Bénéfices non répartis, à la fin de l'exercice	**1 323**	**1 113**	**1 352**
État consolidé du résultat étendu (exercice terminé le 31 mars)			
Bénéfice net	213	255	193
Variation des gains latents sur les actifs financiers disponibles à la vente[b]	–	–	–
Recouvrement d'impôts	–	–	–
Autres éléments du résultat étendu	–	–	–
Résultat étendu	**213**	**255**	**193**

[a] Le *Plan d'entreprise 2010-2011 à 2014-2015* et celui de 2011-2012 à 2015-2016 reposent sur l'information disponible au 31 décembre 2009 et au 31 décembre 2010 respectivement.

[b] Il est prévu dans le *Plan d'entreprise 2010-2011 à 2014-2015* et celui de 2011-2012 à 2015-2016 que la valeur marchande des actifs financiers disponibles à la vente de la SADC est égale à la valeur comptable ; en conséquence, il n'y a eu ni gains ni pertes latents sur les actifs financiers disponibles à la vente. Après le passage aux IFRS, la SADC ne comptabilisera plus ses placements à la valeur marchande et n'inscrira plus de gains ou de pertes latents dans ses états financiers.

Déclaration de la direction sur la gestion des risques de l'entreprise à l'intention du conseil d'administration

Le 2 juin 2011

Le conseil d'administration de la SADC s'appuie sur la présente déclaration pour s'acquitter des responsabilités qui lui échoient en vertu du principe 16 de la Charte du conseil d'administration de la SADC concernant la gestion des risques de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2011, la direction a, dans le cadre du processus de gestion des risques de l'entreprise qu'elle a mis en place :

- recensé et évalué les principaux risques auxquels s'expose la SADC et remis au Comité de vérification du conseil et au conseil des rapports explicatifs sur ces risques ;
- révisé les politiques de la SADC à l'égard de chacun des principaux risques pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes ;
- déterminé de nouvelles activités visant à optimiser la gestion de chacun des principaux risques et fait le suivi de leur réalisation.

À la lumière du travail réalisé par la direction au cours de l'exercice 2010-2011 de la SADC et de notre connaissance des activités de la Société au 31 mars 2011, nous déclarons que :

- la SADC s'est dotée de politiques appropriées et prudentes concernant la gestion de ses risques et que ces politiques sont respectées ;
- la SADC dispose d'un processus de gestion des risques de l'entreprise efficace.

À la lumière de ce travail, la direction conclut que le risque d'ensemble de la SADC demeure acceptable, bien que le risque lié aux pouvoirs d'assureur-dépôts, le risque d'intervention, le risque de personnes et le risque de processus soient jugés « préoccupants », ce qui signifie que l'élément résiduel de chacun de ces risques mérite une étroite surveillance. La direction a élaboré des projets visant la surveillance étroite et une plus grande atténuation de ces risques.

Pour arriver à ces conclusions, la direction a fait preuve d'un jugement prudent, veillé à ce qu'ait lieu un nombre raisonnable d'évaluations et appliqué la notion d'importance conformément à la manière envisagée au principe 16 de la Charte du conseil. Par ailleurs, le processus de gestion des risques de l'entreprise est régulièrement validé par les Services de vérification et de consultation de la SADC.

La présidente et première dirigeante,

Michèle Bourque

Le vice-président, Finances et Administration, et directeur financier
président du Comité de gestion des risques de l'entreprise,

Thomas J. Vice

États financiers

Renseignez-vous. Protégez vos épargnes.

Partie 2

Responsabilité de la direction à l'égard des états financiers consolidés de la SADC

Le 2 juin 2011

La direction répond des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada et des informations sur les états financiers contenues dans le présent Rapport annuel. Ces états financiers consolidés ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada. Parmi les montants qui y figurent, certains sont forcément fondés sur les meilleures estimations et le jugement de la direction, le plus important étant la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

Le conseil d'administration a approuvé les états financiers consolidés. Les autres informations financières présentées dans le Rapport annuel concordent avec celles que l'on trouve dans les états financiers consolidés.

En vertu de son obligation d'assurer l'intégrité et la fidélité des états financiers consolidés, la direction est chargée de maintenir des systèmes de contrôle financier et de gestion ainsi que des pratiques correspondantes qui lui permettent de garantir, dans une mesure raisonnable, que les opérations sont dûment autorisées, que les biens sont protégés et que les documents comptables sont tenus conformément à la *Loi sur la gestion des finances publiques* du Canada et à ses règlements d'application ainsi qu'à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* et aux règlements administratifs de la Société. Les procédés de contrôle interne sont renforcés par les vérifications internes périodiques portant sur différents secteurs d'activité de la Société. De plus, les vérificateurs internes et externes ont libre accès auprès du Comité de vérification du conseil, lequel veille à ce que la direction s'acquitte des obligations qui lui sont faites de maintenir des systèmes de contrôle acceptables et de présenter avec exactitude l'information financière, et recommande au conseil l'approbation des états financiers consolidés de la Société.

Ces états financiers consolidés ont été vérifiés par le vérificateur de la Société, c'est-à-dire le vérificateur général du Canada, dont le rapport est reproduit ci-après.

La présidente et première dirigeante,

Michèle Bourque

Le vice-président, Finances et Administration,
et directeur financier,

Thomas J. Vice

Rapport du vérificateur

Auditor General of Canada
Vérificateur général du Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre des Finances

Rapport sur les états financiers consolidés

J'ai effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la Société d'assurance-dépôts du Canada, qui comprennent le bilan consolidé au 31 mars 2011, et l'état consolidé des résultats et des bénéfice non répartis, l'état consolidé du résultat étendu et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Responsabilité de l'auditeur

Ma responsabilité consiste à exprimer une opinion sur les états financiers consolidés, sur la base de mon audit. J'ai effectué mon audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que je me conforme aux règles de déontologie et que je planifie et réalise l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, et notamment de son évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers consolidés.

J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Opinion

À mon avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Société d'assurance-dépôts du Canada au 31 mars 2011, ainsi que des résultats de son exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

Rapport relatif à d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, je déclare qu'à mon avis les principes comptables généralement reconnus du Canada ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

De plus, à mon avis, les opérations de la Société d'assurance-dépôts du Canada dont j'ai eu connaissance au cours de mon audit des états financiers consolidés ont été effectuées, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, à la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* ainsi qu'aux règlements administratifs de la Société d'assurance-dépôts du Canada.

Pour le vérificateur général par intérim,

Clyde M. MacLellan, CA,
vérificateur général adjoint

Le 2 juin 2011
Ottawa, Canada

240 rue Sparks Street, Ottawa, Ontario K1A 0G6

États financiers et notes complémentaires

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Bilan consolidé
31 mars

(en milliers de dollars)

	Notes	2011	2010
ACTIF			
Encaisse		739 $	530 $
Placements	*4*	2 207 085	1 953 823
Créances et autres sommes à recevoir		3 335	2 841
		2 211 159	1 957 194
Immobilisations corporelles	*5*	5 936	2 947
Immobilisations incorporelles	*6*	1 383	762
Impôts à recouvrer	*11*	–	3 361
Actif d'impôts futurs	*11*	676	776
		7 995	7 846
		2 219 154 $	**1 965 040 $**
PASSIF			
Créditeurs et charges à payer		5 689 $	7 470 $
Impôts sur les bénéfices à payer		600	–
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	*7*	1 100 000	1 100 000
		1 106 289	1 107 470
CAPITAUX PROPRES			
Bénéfices non répartis	*9*	1 113 518	858 087
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte)	*12*	(653)	(517)
		1 112 865	857 570
		2 219 154 $	**1 965 040 $**
Passif éventuel et engagements	*16, 17*		

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Approuvé par le conseil d'administration :

Un administrateur

Un administrateur

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

État consolidé des résultats et des bénéfices non répartis
Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	Notes	2011	2010
PRODUITS			
Primes	*13*	253 264 $	197 799 $
Intérêts sur placements		33 492	31 004
Autres		39	12
		286 795	228 815
CHARGES			
Opérationnelles	*14*	30 702	30 555
Recouvrement de prêts radiés		(64)	–
Augmentation (diminution) des provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts	*7*	(15)	299 957
		30 623	330 512
Bénéfice net (perte nette) avant impôts		256 172	(101 697)
IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			
Charge d'impôts exigibles	*11*	600	39
Charge d'impôts futurs	*11*	141	388
		741	427
Bénéfice net (perte nette)		255 431	(102 124)
Bénéfices non répartis au début de l'exercice		858 087	960 211
Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice		**1 113 518 $**	**858 087 $**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

État consolidé du résultat étendu
Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2011	2010
Bénéfice net (perte nette)	255 431 $	(102 124) $
Autres éléments du résultat étendu (pertes)		
Variation des gains (pertes) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	(178)	(16 718)
(Charge) recouvrement d'impôts s'appliquant aux gains (pertes) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente	42	4 907
Autres éléments du résultat étendu (pertes)	(136)	(11 811)
Résultat étendu (perte)	**255 295 $**	**(113 935) $**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

État consolidé des flux de trésorerie
Exercice terminé le 31 mars

(en milliers de dollars)

	2011	2010
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Primes perçues	252 900 $	197 799 $
Intérêts perçus	34 304	36 088
Autres sommes versées	(129)	(829)
Impôts reçus (payés)	3 361	1 690
Recouvrement de sommes radiées	79	43
Paiements à des fournisseurs et à des employés	(31 882)	(27 330)
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	258 633	207 461
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles	(4 173)	(1 972)
Achats de titres et de dépôts à terme	(3 774 453)	(5 646 499)
Échéance de titres et de dépôts à terme	3 520 202	5 441 090
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	(258 424)	(207 381)
ENCAISSE		
Augmentation au cours de l'exercice	209	80
Solde au début de l'exercice	530	450
Solde à la fin de l'exercice	**739 $**	**530 $**

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DÉPÔTS DU CANADA

Notes complémentaires
31 mars 2011

1 – Mandat et pouvoirs

La Société a été constituée en 1967 en vertu de la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada* (« Loi sur la SADC »). Elle compte au nombre des sociétés d'État inscrites à la partie I de l'annexe III de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Elle est financée par les primes que lui versent ses institutions membres. Elle est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices, en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu*.

La Société a pour mandat de fournir une assurance contre la perte totale ou partielle des dépôts détenus par ses institutions membres, d'encourager la stabilité du système financier canadien et d'y contribuer à tous égards. La Société doit s'acquitter de ses fonctions de façon à protéger les intérêts des déposants des institutions membres tout en s'efforçant de réduire au minimum les pertes qu'elle est susceptible d'encourir.

La Société est habilitée à prendre toutes les mesures essentielles ou accessoires pour bien remplir son mandat, y compris faire l'acquisition d'éléments d'actif d'institutions membres et d'autres organisations, ou leur accorder des garanties ou des prêts. Elle peut notamment procéder ou faire procéder à des inspections des institutions membres,

établir une institution-relais et faire fonction de liquidateur, séquestre ou inspecteur d'une institution membre ou d'une filiale de celle-ci.

La Société est, à toutes fins, mandataire de Sa Majesté du chef du Canada. En conséquence, toutes les obligations qu'elle contracte sous forme de titres d'emprunt constituent des obligations du Canada.

2 – Principales conventions comptables

Méthode de préparation des états financiers. Les présents états financiers ont été dressés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada (PCGR). Ils ne prennent pas en compte les éléments d'actif et de passif ni les résultats d'exploitation des institutions membres faillies auprès desquelles la Société est intervenue.

Méthode de consolidation. Les présents états financiers consolidés intègrent les états financiers de la Société et, conformément à la note d'orientation concernant la comptabilité NOC–15 : *Consolidation des entités à détenteurs de droits variables* (voir la note 8), les états financiers d'Adelaide Capital Corporation (ACC), une entité à détenteurs de droits variables (EDDV) dont la Société est réputée être le principal bénéficiaire. Les opérations intersociétés et les soldes réciproques ont été éliminés.

Produits tirés des primes. Les produits tirés des primes sont calculés sur le montant des sommes assurées que les institutions membres ont en dépôt au 30 avril de chaque année ; ils sont comptabilisés au prorata tout au long de l'exercice. Auparavant, ils étaient comptabilisés en fonction de la Déclaration des dépôts assurés que les institutions membres doivent produire annuellement, au plus tard le 15 juillet. Ce changement en matière de convention comptable permet de respecter les nouvelles exigences définies dans les *Normes sur les rapports financiers trimestriels des sociétés d'État* émises par le Secrétariat du Conseil du Trésor ; il n'a aucune incidence sur le volume total des primes comptabilisées durant l'exercice. Les primes sont exigibles en deux versements égaux, le 15 juillet et le 15 décembre.

Recours à des estimations. Les états financiers établis conformément aux PCGR contiennent inévitablement des estimations et des hypothèses qui ont une incidence sur les chiffres présentés dans les états financiers et les notes complémentaires. Les principaux éléments qui nécessitent le recours à des estimations sont les instruments financiers évalués à leur juste valeur et la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

La Société revoit ses estimations chaque année. Même si ces estimations se fondent sur les données disponibles les plus fiables, il se pourrait qu'à court terme, les chiffres réels diffèrent sensiblement de ces estimations, compte tenu de certains événements et de diverses incertitudes, dont l'importance des pertes que la Société subit par suite de la faillite future d'institutions membres et le moment où ces pertes se produisent.

Le risque qu'un écart survienne par rapport aux estimations de la Société varie en fonction de la période visée et de l'incertitude des hypothèses de base. Si, au bout du compte, les chiffres réels diffèrent des estimations actuelles, la Société peut recommander l'augmentation ou la réduction, selon le cas, des taux de prime annuels imposés aux institutions membres.

Placements. Les placements, qui représentent des titres négociables et des dépôts à terme, sont, en principe, détenus jusqu'à leur échéance. Ils peuvent cependant être vendus en cas d'évolution des besoins en liquidités, pour financer une intervention auprès d'institutions membres ou pour faire en sorte que le risque financier respecte les paramètres et les limites permises en vertu des politiques de la Société en matière de risque financier. En conséquence, la Société a classé ses placements dans la catégorie des placements « disponibles à la vente ». Les gains et pertes latents résultant d'un changement dans la valeur des placements « disponibles à la vente » sont comptabilisés au poste Autres éléments du résultat étendu. Étant donné que les gains et pertes latents se réalisent du fait de la cession ou d'une baisse durable de valeur, ils passeront du poste Autres éléments du résultat étendu au poste Intérêts sur placements. Le produit des intérêts est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif et est inclus dans les Intérêts sur placements. Les placements sont comptabilisés à la date de règlement.

Les coûts de transaction directement imputables aux actifs financiers désignés comme étant disponibles à la vente sont inclus dans le coût initial de ces actifs et amortis dans le bénéfice net selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les coûts de transaction du présent exercice et de l'exercice précédent n'étaient pas importants.

Créances et autres sommes à recevoir. Les créances et autres sommes à recevoir sont classées dans la catégorie des prêts et créances. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, elles sont évaluées au coût d'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable des créances et autres sommes à recevoir se rapproche de la juste valeur en raison de la courte durée avant l'échéance de celles-ci.

Immobilisations corporelles. Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au prix coûtant moins l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée d'utilité estimative des actifs ou de la durée du bail correspondant. Ces méthodes sont examinées à la fin de chaque exercice, et toute variation des estimations est comptabilisée sur une base prospective. La durée d'utilité estimative servant au calcul de l'amortissement du mobilier est de dix ans, de cinq ans pour l'équipement et de trois ans pour le matériel informatique. Les améliorations locatives sont amorties sur toute la période de location.

Les profits et pertes dégagés sur la mise hors service d'un élément d'immobilisation représentent la différence entre le produit de la vente de cet élément et la valeur comptable de ce dernier, et sont comptabilisés dans les frais généraux.

Immobilisations incorporelles. La Société comptabilise les immobilisations incorporelles générées en interne par le développement d'un logiciel. Elles sont constatées au coût, diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée d'utilité estimative des immobilisations incorporelles. La durée d'utilité estimative servant au calcul de l'amortissement des immobilisations incorporelles générées en interne résultant du développement de logiciels va de trois à dix ans.

Créditeurs et charges à payer. Les créditeurs et charges à payer sont classés dans la catégorie des autres passifs financiers et sont évalués au coût d'amortissement selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La valeur comptable des créditeurs et charges à payer se rapproche de la juste valeur en raison de la courte durée avant l'échéance de ceux-ci.

Provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts. La Société inscrit dans ses états financiers les provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts décrites ci-dessous :

> *Provision pour garanties* – À l'occasion, la Société fournit des garanties visant à faciliter la résolution des difficultés financières auxquelles font face certaines institutions membres. La provision pour garanties est estimée en fonction des paiements en espèces futurs qu'exigerait le respect de ces garanties.
>
> *Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts* – La provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts correspond au montant des pertes qui, selon les meilleures estimations de la Société, résultent de l'assurance des dépôts détenus par les institutions membres.
>
> L'estimation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts repose sur l'évaluation du risque global inhérent à l'ensemble des institutions membres de la Société, compte tenu : i) du volume des dépôts assurés ; ii) des prévisions de défaillance d'institutions membres établies à partir de statistiques de probabilité et de la connaissance particulière que la Société a de chacune d'entre elles ; iii) du pourcentage prévu de perte en cas de défaillance. La Société calcule ses pertes enregistrées par suite de la faillite d'institutions membres d'après leur valeur actualisée. Le pourcentage de perte en cas de défaillance reflète la moyenne cumulative non pondérée des pertes survenues depuis que, conformément aux modifications apportées à la Loi sur la SADC en 1987, la Société est tenue de remplir son mandat de manière à minimiser ses risques de perte.

Toute variation de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts consécutive aux estimations annuelles effectuées aux fins de la présentation de l'information financière est comptabilisée au poste de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de l'exercice au cours duquel elle survient.

Durant l'exercice 2011, la Société a terminé l'examen de sa méthode de calcul des provisions, examen mené pour s'assurer que les hypothèses et les variables qui entrent dans la méthode de calcul demeurent pertinentes. À l'issue de cet examen, certaines améliorations ont été apportées aux variables actuelles entraînant un changement dans les estimations comptables de l'exercice en cours. Les informations correspondantes des exercices précédents n'ont pas été retraitées. Ces améliorations ont donné lieu à une réduction de 100 millions de dollars du montant de la provision qui, sans cet examen, aurait été comptabilisé au 31 mars 2011.

Autres produits. Il arrive que le produit de la réalisation des éléments d'actif d'institutions membres dépasse le montant de la réclamation. Ces sommes perçues ou à recouvrer en fin de liquidation d'une institution membre sont inscrites au poste Autres produits quand leur montant et leur réception peuvent raisonnablement être déterminés.

Régime de retraite. Essentiellement tous les employés de la Société sont couverts par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (le régime), régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société pour couvrir le coût des services rendus de la période. En vertu des dispositions législatives en vigueur, la Société n'est pas tenue, légalement ou implicitement, de verser d'autres cotisations au titre de services rendus lors de périodes précédentes ou d'une insuffisance du régime. En conséquence, les versements au régime sont constatés à titre de charge pour l'exercice durant lequel les services ont été rendus et représentent la totalité des obligations de la Société en matière de retraite.

Avantages sociaux futurs. Les employés ont droit à des indemnités de départ déterminées en vertu de leur contrat de travail et de leurs conditions d'emploi. Le coût des indemnités auxquelles ont droit les employés est déterminé par calcul actuariel selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services. La valeur du passif est fondée sur un taux courant d'actualisation lié au marché et sur d'autres hypothèses actuarielles qui représentent la meilleure estimation à long terme, par la direction, de facteurs tels que les futures augmentations de salaires et la proportion des employés qui quitteront la Société dans le futur. L'excédent du gain actuariel net (ou de la perte actuarielle nette) sur 10 pour 100 de l'obligation au titre des prestations est amorti sur la durée moyenne résiduelle d'activité des employés. La durée moyenne résiduelle d'activité des employés couverts par ce plan est de 13 ans.

Impôts sur les bénéfices. La Société utilise la méthode axée sur le bilan pour la comptabilisation des impôts sur les bénéfices. Les actifs et les passifs d'impôts futurs correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan, y compris toute variation de la juste valeur des actifs financiers disponibles à la vente, et leur valeur fiscale. Les impôts futurs sont déterminés en utilisant les taux d'imposition des sociétés en vigueur à la date du bilan.

Normes internationales d'information financière (IFRS). En janvier 2006, le Conseil des normes comptables du Canada annonçait que, dans le cas des entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes, les PCGR seraient remplacés par les Normes internationales d'information financière. Au début de 2008, le Conseil des normes comptables a précisé que le basculement aux Normes internationales se fera pour les exercices ouverts à compter du 1er janvier 2011.

En septembre 2009, le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public a confirmé qu'aux fins de la communication de l'information financière, les entreprises publiques, suivant sa définition, devraient respecter les normes applicables aux entreprises ayant une obligation d'information du public, aux termes du Manuel de l'ICCA – Comptabilité, soit les IFRS. Étant donné que la Société est visée par cette définition, elle sera tenue de produire son information financière selon les IFRS pour l'exercice se terminant le 31 mars 2012. Elle devra aussi, à des fins de comparaison, fournir des chiffres relatifs à l'exercice se terminant le 31 mars 2011 établis selon les IFRS, ainsi qu'un état de sa situation financière d'ouverture au 1er avril 2010.

Certaines conventions comptables seront source de changements à la Société. Les conséquences nettes de ces différences seront comptabilisées dans le solde d'ouverture des bénéfices non répartis au 1er avril 2010. L'analyse menée jusqu'ici indique que les changements n'auront pas une incidence majeure sur les états financiers de la Société. La Société classe ses placements dans la catégorie « disponibles à la vente » au titre des PCGR du Canada et les comptabilise à leur juste valeur ; les gains et les pertes latents résultant d'un changement dans la juste valeur sont comptabilisés au poste « Autres éléments du résultat étendu ». La Société compte adopter sans attendre IFRS 9, *Instruments financiers* (« IFRS 9 »), en vertu de laquelle les placements seront évalués au coût après amortissement et non à leur juste valeur.

3 – Juste valeur

Le 31 mars 2010, la Société a adopté le chapitre 3862 modifié, intitulé *Instruments financiers – Informations à fournir*, de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA). Le chapitre 3862 exige que tous les instruments financiers évalués à la juste valeur soient classés dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie décrite ci-après, aux fins de la communication de l'information financière. Chaque niveau correspond à un degré de transparence des données utilisées dans l'évaluation de la juste valeur des actifs et des passifs :

Niveau 1 – Les données correspondent aux prix non rajustés cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques.

Niveau 2 – Les données autres que les prix cotés visés au niveau 1 qui sont observables pour l'actif ou le passif, directement ou indirectement.

Niveau 3 – Les données relatives à l'actif ou au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables.

La détermination de la juste valeur et de la hiérarchie qui s'applique exige l'utilisation de données observables sur le marché, s'il en est. Le classement d'un instrument financier dans l'un des trois niveaux de la hiérarchie doit être déterminé en fonction de la donnée du niveau le plus bas qui sera significatif dans l'évaluation de la juste valeur.

Les placements sont évalués aux prix cotés sur les marchés et sont donc classés dans le niveau 1 de la hiérarchie, aux fins du classement de l'évaluation de la juste valeur. Si l'on fait exception des placements, il n'existe aucun marché actif ou liquide sur lequel la Société pourrait négocier ses actifs et ses passifs financiers. En l'absence d'un marché propre à des instruments financiers particuliers, l'estimation de la juste valeur se fonde sur une appréciation des conjonctures économiques courante et future, sur le profil de risque des instruments et sur d'autres facteurs. Il n'y a eu aucun transfert entre les trois niveaux durant l'exercice en cours et les exercices précédents.

4 – Placements

Les placements de la Société constituent des contrats à taux fixe très liquides.

	31 mars 2011			31 mars 2010		
	Terme à courir (en milliers de dollars)					
	Moins d'un an	1 à 5 ans	Total	Moins d'un an	1 à 5 ans	Total
Bons du Trésor	– $	– $	– $	86 582 $	– $	86 582 $
Taux de rendement moyen pondéré (%)	–	–	–	0,48	–	0,48
Obligations	886 247	1 310 539	2 196 786	732 365	1 114 375	1 846 740
Taux de rendement moyen pondéré (%)	1,38	1,98	1,74	1,85	1,44	1,61
Autres	10 299	–	10 299	20 501	–	20 501
Taux de rendement moyen pondéré (%)	1,00	–	1,00	0,20	–	0,20
Total des placements	**896 546 $**	**1 310 539 $**	**2 207 085 $**	**839 448 $**	**1 114 375 $**	**1 953 823 $**
Taux de rendement moyen pondéré (%)	**1,37**	**1,98**	**1,74**	**1,67**	**1,44**	**1,54**

	31 mars 2011				31 mars 2010
	(en milliers de dollars)				
	Coût après amortissement	Gains latents bruts	Pertes latentes brutes	Juste valeur	Juste valeur
Bons du Trésor	– $	– $	– $	– $	86 582 $
Obligations	2 197 688	811	(1 713)	2 196 786	1 846 740
Autres	10 299	–	–	10 299	20 501
Total des placements	**2 207 987 $**	**811 $**	**(1 713) $**	**2 207 085 $**	**1 953 823 $**

5 – Immobilisations corporelles

Les changements suivants ont été apportés au poste des immobilisations corporelles durant l'exercice :

	2011				2010			
	(en milliers de dollars)							
	Matériel informatique	Mobilier, matériel et autres	Améliorations locatives	Total	Matériel informatique	Mobilier, matériel et autres	Améliorations locatives	Total
Coût								
Début de l'exercice	3 890 $	1 027 $	2 466 $	7 383 $	3 626 $	943 $	1 069 $	5 638 $
Ajouts	600	764	2 503	3 867	608	1 063	1 397	3 068
Reclassements	–	–	–	–	–	(979)	–	(979)
Mises hors service	(55)	(27)	–	(82)	(344)	–	–	(344)
Solde à la fin de l'exercice	4 435 $	1 764 $	4 969 $	11 168 $	3 890 $	1 027 $	2 466 $	7 383 $
Cumul de l'amortissement								
Début de l'exercice	2 807 $	651 $	978 $	4 436 $	2 587 $	572 $	838 $	3 997 $
Amortissement	593	118	167	878	564	296	140	1 000
Reclassements	–	–	–	–	–	(217)	–	(217)
Mises hors service	(55)	(27)	–	(82)	(344)	–	–	(344)
Solde à la fin de l'exercice	3 345 $	742 $	1 145 $	5 232 $	2 807 $	651 $	978 $	4 436 $
Valeur comptable	**1 090 $**	**1 022 $**	**3 824 $**	**5 936 $**	**1 083 $**	**376 $**	**1 488 $**	**2 947 $**

La Société a reclassé ses coûts de développement de logiciels durant l'exercice. Ces coûts, d'une valeur comptable nette de 762 000 dollars au 31 mars 2010, sont passés de la catégorie des immobilisations corporelles à celle des immobilisations incorporelles.

La Société a terminé la rénovation de ses locaux à Ottawa durant l'exercice terminé le 31 mars 2011. Au 31 mars 2011, un montant de 153 000 dollars avait été capitalisé relativement à des achats de matériel informatique n'ayant pas encore été mis en service.

6 – Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les variations suivantes en ce qui a trait aux logiciels générés en interne :

	31 mars 2011	31 mars 2010
	(en milliers de dollars)	
Coût		
Au début de l'exercice	979 $	– $
Ajouts – coûts liés au développement de logiciels	949	979
Solde à la fin de l'exercice	1 928 $	979 $
Cumul de l'amortissement		
Au début de l'exercice	217	–
Charge d'amortissement	328	217
Solde à la fin de l'exercice	545 $	217 $
Valeur comptable	**1 383 $**	**762 $**

Avant l'exercice courant, les immobilisations incorporelles étaient comprises dans les immobilisations corporelles. Pour respecter la présentation adoptée pour l'exercice courant, une valeur comptable de 762 000 dollars d'immobilisations corporelles a été reclassifiée et présentée séparément à titre d'immobilisations incorporelles dans le bilan consolidé.

Au 31 mars 2011, des dépenses totalisant 949 000 dollars avaient été capitalisées relativement au développement de logiciels n'ayant pas encore été mis en service (979 000 dollars en 2010). Aucune immobilisation incorporelle n'avait été acquise séparément en date du 31 mars 2011.

7 – Provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts

Le tableau qui suit fait l'historique de la provision pour garanties et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts au 31 mars 2011, et présente les totaux correspondants au 31 mars 2010.

	31 mars 2011			31 mars 2010
	(en milliers de dollars)			
	Provision pour garanties	Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	Total	Total
Début de l'exercice	– $	1 100 000 $	1 100 000 $	800 000 $
Recouvrement de sommes radiées	15	–	15	43
Sommes radiées	–	–	–	–
Ajustement des provisions pour garanties et pertes liées à l'assurance-dépôts	(15)	–	(15)	299 957
Fin de l'exercice	**– $**	**1 100 000 $**	**1 100 000 $**	**1 100 000 $**

Comme l'établissement de ces provisions repose sur des facteurs dont il est difficile de prévoir l'évolution avec certitude, les pertes réelles peuvent différer sensiblement des estimations.

8 – Entités à détenteurs de droits variables

Depuis le 1er avril 2005, la Société a adopté la note d'orientation NOC–15 de l'ICCA. Cette note exige la consolidation de certaines entités à détenteurs de droits variables (EDDV) sur lesquelles le contrôle s'exerce autrement que par la détention de droits de vote.

Selon la note NOC–15, est réputée à droits variables toute entité qui ne possède pas suffisamment d'instruments de capitaux propres à risque pour financer ses activités sans un soutien financier subordonné, ou dont les détenteurs des instruments de capitaux propres à risque ne réunissent pas les caractéristiques d'une participation financière conférant le contrôle. ACC répond à la définition d'une EDDV. La NOC–15 exige que le principal bénéficiaire consolide les EDDV ; le principal bénéficiaire d'une EDDV s'entend d'une entité qui doit assumer la plupart des pertes prévues de l'EDDV ou qui recevra la plupart des rendements résiduels prévus de cette dernière, ou les deux. La Société est réputée être le principal bénéficiaire d'ACC. Par conséquent, aux fins de la comptabilité, ACC est consolidée dans les états financiers de la Société.

Le droit que détient la Société dans ACC est lié à la faillite de la Compagnie Trust Central Guaranty (CTCG) et de la Société d'hypothèques Central Guaranty (devenue ACC). Le 31 décembre 1992, la Société a facilité le transfert de l'actif des deux institutions, évalué à 9,8 milliards de dollars, à La Banque Toronto-Dominion en accordant à cette dernière diverses garanties couvrant une partie des pertes de capital et de revenus, et en accordant également un prêt de 1,6 milliard de dollars à ACC afin que cette dernière acquière la plus grande partie de l'actif résiduel de la CTCG. ACC se doit de gérer son actif et d'en disposer de façon méthodique et rapide, afin d'optimiser le remboursement du prêt accordé par la Société.

La consolidation d'ACC dans les états financiers de la Société entraîne une augmentation de l'actif de 918 000 dollars (1 136 000 dollars en 2010), une augmentation du passif de 38 000 dollars (19 000 dollars en 2010), et une hausse des produits de 8 000 dollars (6 000 dollars en 2010) et des charges de 246 000 dollars (170 000 dollars en 2010). Les effets combinés de ces augmentations sur les bénéfices non répartis de la Société se traduisent par une augmentation de 880 000 dollars de ces derniers (972 000 dollars en 2010).

9 – Gestion du capital

Le capital de la Société est constitué des bénéfices non répartis. La Société n'est pas assujettie à des exigences externes en matière de capital. Aucun changement n'est survenu dans la constitution du capital de la Société et cette dernière a géré son capital sur les mêmes bases que celles de l'exercice précédent.

La Société a jugé prudent d'établir un financement *ex ante* pour couvrir d'éventuelles pertes liées à l'assurance-dépôts. Le montant de ce financement correspond à la somme du capital et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts de la Société. La fourchette cible du financement *ex ante* est établie entre 40 et 50 points de base des dépôts assurés.

La Société s'expose à deux types de pertes liées à l'assurance-dépôts : les pertes qu'elle est susceptible de subir et les pertes qu'elle ne peut raisonnablement estimer, en raison de données insuffisantes. Chaque année, la Société estime les pertes qu'elle est susceptible de subir et inscrit cette estimation au poste de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts (voir la note 7).

La fourchette cible du capital nécessaire pour absorber les pertes ne pouvant raisonnablement être estimées correspond au solde du financement *ex ante*, après déduction de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts.

La Société n'a pas encore atteint la limite inférieure de la fourchette cible du capital, telle qu'elle a été établie dans le cadre du financement *ex ante*. Les taux de prime (voir la note 13) constituent le principal élément de gestion du capital. Une fois la fourchette cible atteinte, la Société décidera de la cession des montants qui pourraient dépasser la limite supérieure de la fourchette cible.

Financement *ex ante*

	Réel 31 mars 2011	Réel 31 mars 2010	Fourchette cible* 31 mars 2011	
	(en milliers de dollars)			
			Limite inférieure	Limite supérieure
Bénéfices non répartis	1 113 518 $	858 087 $		
Points de base des dépôts assurés	19*	14**		
Provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts	1 100 000	1 100 000		
Points de base des dépôts assurés	18*	19**		
Total	**2 213 518 $**	**1 958 087 $**	**2 409 980 $**	**3 012 475 $**
Total des points de base des dépôts assurés	**37***	**33****	**40**	**50**

* selon le volume des dépôts assurés au 30 avril 2010
** selon le volume des dépôts assurés au 30 avril 2009

10 – Gestion des risques financiers

Le portefeuille de placement de la Société constitue l'essentiel de l'actif de cette dernière. La stratégie de placement de la Société repose sur deux principes de base clés : le risque de crédit et le risque de marché doivent être circonscrits pour préserver le capital investi, et le portefeuille de placement doit servir au financement de toute activité d'intervention. La Société dispose d'un cadre global de gestion des risques pour évaluer, contrôler et gérer ses risques. Elle gère ses risques financiers et ses autres risques en respectant un cadre de gestion des risques de l'entreprise (GRE) qui définit les responsabilités de son conseil d'administration. Le processus de GRE et les résultats obtenus doivent être validés par les responsables de la vérification interne à la Société.

Des politiques formelles sont en place à l'égard de chacun des principaux risques financiers auxquels s'expose la Société. Ces politiques sont examinées au moins chaque année, pour s'assurer qu'elles demeurent appropriées et prudentes. Les principaux risques financiers liés à la détention d'instruments financiers et aux opérations y afférentes comprennent le risque de crédit, le risque de liquidité et le risque de marché.

Risque de crédit. Le risque de crédit se définit ainsi : risque de perte qui survient lorsqu'une contrepartie manque à ses obligations, inscrites au bilan ou hors bilan, envers la Société. Le risque de crédit maximal auquel s'expose la Société correspond à la valeur comptable de son portefeuille de placement et de ses créances et autres sommes à recevoir portés au bilan consolidé. Aucune des créances et autres sommes à recevoir n'est en souffrance ou irrécouvrable. La politique de la Société en matière de risque de crédit établit entre autres que le conseil d'administration approuve les courtiers en valeurs mobilières, les maisons de courtage, les personnes agissant au nom de la Société et les parties avec lesquelles la Société est autorisée à conclure des opérations financières. La Société doit effectuer ses placements auprès de contreparties bien cotées et autorisées à qui une agence de notation externe (comme Standard & Poor's ou Moody's) a décerné une cote minimale. Dans ses transactions, la Société ne peut dépasser les limites d'approbation permises, par agent autorisé, et elle ne peut combiner ces limites.

En vertu de ses politiques en matière de risques financiers, la Société restreint ses placements à des titres garantis par les gouvernements fédéral et provinciaux ainsi qu'à des titres de créance émis par les sociétés de financement municipales. Elle peut aussi investir jusqu'à 100 millions de dollars dans des institutions financières à charte fédérale, aux fins de ses besoins en liquidités. De même, ces politiques limitent davantage les risques en prévoyant la limite maximale des montants et des échéances de chaque placement. Les contreparties doivent avoir une cote minimale égale à A au moment de l'achat et l'échéance des placements ne peut dépasser cinq ans. En outre, pour minimiser son risque de crédit, la Société adhère aux *Lignes directrices concernant la gestion des risques financiers des sociétés d'État* émises par le ministre des Finances.

Le tableau suivant résume la qualité du crédit du portefeuille de placement de la Société, par cote de crédit :

Cotes de crédit*	31 mars 2011	31 mars 2010
	(en milliers de dollars)	
AAA	1 839 576 $	1 683 567 $
AA+	30 045	22 560
AA	83 114	10 828
AA-	215 054	200 802
A+	39 296	36 066
Total	**2 207 085 $**	**1 953 823 $**

* attribuées par Standard & Poor's

La Société peut devoir intervenir, à un titre ou à un autre, pour fournir un soutien financier à une institution membre en difficulté sous forme de prêt, de garantie ou autrement. Elle peut aussi avoir à rembourser les dépôts assurés de déposants dont l'institution financière membre a fait faillite. Un tel remboursement de la part de la Société se traduit par des réclamations à recouvrer. Le recouvrement de ces réclamations dépend dans une large mesure de la qualité du crédit ou de la valeur des éléments d'actif des institutions membres en faillite, ce qui accroît le risque de crédit auquel s'expose la Société. La Société participe de près au processus de cession des actifs des institutions faillies afin d'atténuer le risque de crédit et de minimiser les risques de perte pour elle-même. Elle n'a actuellement aucune réclamation à recouvrer.

Risque de liquidité. Le risque de liquidité se définit ainsi : risque que la Société ne puisse pas disposer des liquidités suffisantes pour respecter ses engagements, inscrits au bilan ou hors bilan, quand vient le temps de les honorer.

Le risque de liquidité est, d'abord et avant tout, lié au financement des activités courantes de la Société. La Société peut avoir des besoins de trésorerie immédiats en cas de faillite (remboursement des dépôts assurés) ou de difficulté (soutien financier) d'une institution membre. De telles situations sont toutefois difficiles à prévoir. Le risque de liquidité de la Société est soumis à des contrôles de gestion des risques poussés et est géré conformément aux politiques et aux limites approuvées par le conseil d'administration. Celui-ci reçoit des rapports semestriels sur les risques auxquels s'expose la Société ainsi que des rapports trimestriels sur la gestion et le contrôle de ces risques par rapport aux limites qu'il a approuvées. Le Comité de gestion de l'actif et du passif de la Société surveille le risque de liquidité et rencontre régulièrement la haute direction à cet égard.

La politique de la Société en matière de risque de liquidité énonce notamment les responsabilités de la direction en ce qui a trait à la gestion du portefeuille de placement de la Société dans les limites des paramètres établis par toutes les politiques de la Société en matière de finances, et du mandat que la loi confère à la Société. Les échéances des placements, des titres de créance et autres sorties de fonds prévues doivent concorder, et elles doivent respecter les pourcentages autorisés par le conseil d'administration quant aux termes à courir des éléments du portefeuille.

De plus, la Société peut emprunter sur les marchés financiers ou au Trésor, avec l'approbation du ministre des Finances. Ses emprunts peuvent s'élever jusqu'à 15 milliards de dollars (montant ajusté annuellement selon le taux de croissance des dépôts assurés), ou même plus, selon le montant approuvé par le Parlement en vertu d'une loi de crédits. Au 31 mars 2011, la capacité d'emprunt de la Société s'élevait à 17 milliards de dollars (17 milliards de dollars en 2010).

Risque de marché. Le risque de marché se définit ainsi : risque de perte en cas de détérioration de la valeur d'un instrument financier ou d'un autre placement ou élément d'actif appartenant directement ou indirectement à la Société et figurant au bilan ou hors bilan, à la suite de fluctuations des prix du marché (en raison de variations des taux d'intérêt, des taux de change et d'autres risques de prix).

La Société est principalement vulnérable au risque de marché lorsqu'elle détient des actifs ou des passifs financiers dont la valeur fluctue en fonction du marché, par exemple son portefeuille de placement. Le risque de taux d'intérêt constitue le principal risque de marché auquel s'expose la Société. Le risque de change et les autres risques de prix auxquels s'expose la Société sont minimes.

Risque de taux d'intérêt. La Société comptabilise ses placements à leur juste valeur, ce qui lui permet d'établir clairement l'incidence qu'auraient des variations de taux d'intérêt sur la valeur de ses placements. Le poste Cumul des autres éléments du résultat étendu, qui figure à la section des capitaux propres du bilan consolidé de la Société, reflète l'écart, après impôt, entre le coût après amortissement et la juste valeur des placements de la Société. Sur le plan du bilan consolidé, l'incidence des variations des taux d'intérêt sur la valeur des placements de la Société est négligeable compte tenu de la taille du portefeuille de placement à composition conservatrice de la Société, de la grande qualité des instruments qui le composent et de leur courte durée à l'échéance. Toutefois, sur le plan de l'état consolidé des résultats, les variations des taux d'intérêt peuvent avoir une incidence marquée sur les produits de placement de la Société en raison de la taille du portefeuille de placement de celle-ci et de la relative importance des produits qu'il génère. La Société gère activement ses positions de risque de taux d'intérêt dans le but d'accroître son revenu net d'intérêts, dans les limites du degré de tolérance établi à l'égard du risque, et dans le respect des politiques approuvées par le conseil d'administration. Les placements de la Société sont régulièrement soumis à des analyses de choc de taux d'intérêt afin d'évaluer les effets de possibles variations des taux sur le produit des intérêts. L'encaisse de la Société, vulnérable aux taux d'intérêt à court terme, fait partie des actifs financiers exposés au risque de taux d'intérêt.

Compte tenu du portefeuille de placement de la Société au 31 mars 2011, le tableau suivant illustre l'incidence qu'une augmentation de 100 points de base ou une diminution de 25 points de base des taux d'intérêt aurait sur le bénéfice net après impôt et sur les autres éléments du résultat étendu.

	Bénéfice net		Autres éléments du résultat étendu (pertes)	
	(en milliers de dollars)			
	2011	2010	2011	2010
Augmentation de 100 points de base	12 695 $	10 147 $	(5 739) $	(12 346) $
Diminution de 25 points de base	(3 174) $	(2 537) $	643 $	6 720 $

Risque de change et autres risques de prix. Aux termes de la politique de la Société en matière de risque de marché, la direction est notamment chargée d'exercer une gestion qui ne présente pas un degré important d'exposition à des risques de position sur actions, au risque de change ou au risque de marchandises. La Société ne peut pratiquer le commerce des instruments financiers autrement que pour répondre à ses besoins de liquidités, c'est-à-dire pour financer ses activités courantes et des solutions d'intervention auprès de ses institutions membres.

11 – Impôts sur les bénéfices

La Société est assujettie à l'impôt fédéral sur les bénéfices. Ce sont les intérêts créditeurs sur les placements qui constituent la principale source de revenu imposable de la Société. Les dépenses déductibles sont soustraites de ce montant pour obtenir le bénéfice net aux fins du calcul de l'impôt. Aux termes de la *Loi de l'impôt sur le revenu*, les produits tirés des primes de la Société ne sont pas imposables. Le rapprochement de la charge d'impôts de la Société, laquelle charge est liée au bénéfice net de la Société, est constaté comme suit :

	31 mars 2011	31 mars 2010
	(en milliers de dollars)	
Taux d'imposition prévu par la loi	28 %	29 %
Charge d'impôts selon le taux d'imposition prévu par la loi	70 768 $	(29 207) $
Augmentation (diminution) découlant de :		
Produits tirés des primes non imposables	(69 964)	(56 867)
Recouvrement de sommes radiées	(22)	(12)
Augmentation (diminution) des provisions pour pertes	–	86 250
Autres	(41)	263
Charge d'impôts	**741 $**	**427 $**

Les actifs et les passifs d'impôts futurs correspondent aux écarts temporaires relevés entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif inscrits au bilan et leur valeur fiscale. Au 31 mars 2011, la fraction non amortie du coût en capital, soit 1,0 million de dollars (0,9 million en 2010), plus 1,1 million de dollars pour le coût des indemnités de départ constituées (1,1 million en 2010), ainsi qu'un montant de 0,9 million de dollars correspondant aux gains (pertes) latents sur les actifs financiers disponibles à la vente (0,7 million en 2010) ont servi au calcul de l'actif d'impôts futurs de 0,7 million de dollars (0,8 million en 2010). Un montant de 0,4 million de dollars, représentant la différence temporelle relevée entre l'incitatif résiduel relatif aux baux et son traitement fiscal, est inclus dans l'actif d'impôts futurs au 31 mars 2011.

12 – Cumul des autres éléments du résultat étendu

	31 mars 2011	31 mars 2010
	(en milliers de dollars)	
Solde d'ouverture	(517) $	11 294 $
Autres éléments du résultat étendu (pertes)	(136)	(11 811)
Cumul des autres éléments du résultat étendu (perte)	**(653) $**	**(517) $**

13 – Dépôts assurés et primes

Les dépôts assurés par la Société au 30 avril 2010, date à laquelle sont calculées les primes d'assurance-dépôts, étaient de 604 milliards de dollars (590 milliards au 30 avril 2009).

En vertu du *Règlement administratif de la Société d'assurance-dépôts du Canada sur les primes différentielles*, les institutions membres sont classées dans quatre catégories de prime d'après la note qu'elles obtiennent compte tenu de plusieurs critères et facteurs. Les taux de prime qui s'appliquent en 2011 aux catégories de prime sont les suivants :

Catégorie 1 – 5/216 pour 100 des dépôts assurés (1/54 pour 100 en 2010)

Catégorie 2 – 5/108 pour 100 des dépôts assurés (1/27 pour 100 en 2010)

Catégorie 3 – 5/54 pour 100 des dépôts assurés (2/27 pour 100 en 2010)

Catégorie 4 – 5/27 pour 100 des dépôts assurés (4/27 pour 100 en 2010)

Les taux de prime sont fixés chaque année en fonction de la situation financière de la Société, de la conjoncture économique, du profil de risque des institutions membres et du niveau réel et projeté du financement *ex ante* de la Société par rapport à la fourchette cible.

14 – Charges opérationnelles

	31 mars 2011	31 mars 2010
	(en milliers de dollars)	
Traitements et autres frais de personnel	14 669 $	14 804 $
Honoraires et autres frais	4 328	5 976
Frais généraux	3 471	2 809
Locaux	3 330	2 703
Sensibilisation du public	3 847	3 482
Traitement des données	1 720	1 567
	31 365	31 341
Recouvrement de coûts		
Apparentés	513	511
Autres	150	275
Charges opérationnelles	**30 702 $**	**30 555 $**

La Société fournit des services de centre d'appels à deux entités apparentées, l'Agence de la consommation en matière financière du Canada et le Bureau du surintendant des institutions financières, selon le principe du recouvrement des coûts. De plus, l'Autorité des marchés financiers du Québec (AMF) contribue à la campagne de sensibilisation du public de la Société dans le cadre d'une entente entre les deux parties. La contribution de l'AMF se reflète dans le tableau qui précède, sous Autres recouvrement de coûts. Les coûts relatifs à ces activités sont inclus dans les catégories de charges qui s'appliquent.

15 – Opérations entre apparentés

La Société est apparentée à tous les ministères, organismes et sociétés d'État du gouvernement du Canada, leur propriétaire commun. La Société a conclu des opérations avec des apparentés dans le cadre de la prestation ou de l'achat de services divers. Ces opérations ont eu lieu dans le cours normal des activités de la Société ; elles sont constatées à leur valeur d'échange, soit la valeur établie et acceptée par les apparentés.

Il n'existe aucune opération entre apparentés significative ni aucun solde d'importance découlant de telles opérations qui n'ait déjà été communiqué dans les présentes notes complémentaires.

16 – Passif éventuel

ACC, EDDV consolidée dans les états financiers de la Société, est partie à une action en justice intentée dans le cours normal de ses activités. Elle estime que cette poursuite ne comporte aucun risque de responsabilité qui pourrait nuire sérieusement à la situation financière de la Société. Comme il est toutefois impossible d'en prédire l'issue avec certitude au 31 mars 2011, toute répercussion découlant de ce dossier sera constatée dans l'exercice au cours duquel l'affaire sera réglée.

17 – Engagements

Au cours de l'exercice 2010, la Société a conclu un nouveau bail avec le propriétaire actuel et loué un espace plus grand pour une autre période de dix ans. Le nouveau bail comporte deux options de renouvellement, chacune pour une période additionnelle de cinq ans. Le bail comportait aussi des incitatifs sous forme de périodes de location gratuite et une allocation d'améliorations locatives de 1,5 million de dollars. Les avantages incitatifs différés sont inclus dans les Créditeurs et charges à payer et seront imputés aux coûts de location sur la durée du bail.

L'ensemble des montants minimaux (à l'exclusion d'autres coûts d'occupation) relatifs aux contrats de location-exploitation en vigueur au 31 mars 2011 se ventile comme suit :

Exercice se terminant le 31 mars	Montant (en milliers de dollars)
2012	1 365 $
2013	1 114
2014	1 114
2015	1 118
2016	1 165
2017–2021	5 412
Total	**11 288 $**

18 – Avantages sociaux futurs

a) Prestations de retraite

Essentiellement tous les employés de la Société sont couverts par le Régime de pension de retraite de la fonction publique (le régime), régime à prestations contributives définies établi par voie législative et dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les cotisations sont obligatoires de la part de l'employé et de la Société. Le taux de cotisation de l'employeur est établi par le président du Conseil du Trésor du Canada et correspond à un multiple de la cotisation de l'employé. En vertu des dispositions en vigueur, la cotisation de la Société est 1,86 fois (1,94 fois en 2010) supérieure à celle des employés dont le salaire est inférieur à 142 800 dollars (139 500 dollars en 2010), et 9,50 fois (8,9 fois en 2010) supérieure à celle des employés dont le salaire est supérieur à 142 800 dollars (139 500 dollars en 2010). Les cotisations de l'exercice se ventilent comme suit :

	31 mars 2011	31 mars 2010
	(en milliers de dollars)	
Employeur	1 962 $	1 825 $
Employé	803 $	731 $

b) Indemnités de départ

La Société verse à ses employés des indemnités de départ calculées d'après leurs années de service et leur salaire final. Il s'agit d'un régime non capitalisé, auquel les employés ne cotisent pas et qui ne compte aucun actif, ce qui entraîne un déficit égal à l'obligation au titre des prestations constituées. Les indemnités de départ sont financées au moyen des charges opérationnelles de la Société.

Le passif au titre des prestations constituées au 31 mars 2011 a été déterminé selon une méthode actuarielle. Le tableau suivant présente l'information sur le régime au 31 mars 2011 et au 31 mars 2010 :

	2011	2010
	(en milliers de dollars)	
Obligation au titre des prestations constituées, au début de l'exercice	1 770 $	1 576 $
Coût des services rendus au cours de l'exercice	170	154
Intérêts débiteurs	70	66
Versement de prestations	(212)	–
Écarts actuariels	(122)	(26)
Obligation au titre des prestations constituées, à la fin de l'exercice	1 676 $	1 770 $
Écarts actuariels nets non amortis	(10)	(133)
Passif au titre des prestations constituées	**1 666 $**	**1 637 $**
Principales hypothèses actuarielles ayant servi au calcul de l'obligation au titre des prestations constituées :		
Taux d'actualisation	4,9 %	4,0 %
Taux de croissance de la rémunération	1,5 %	1,5 %
Principales hypothèses actuarielles ayant servi au calcul du coût des avantages :		
Taux d'actualisation	4,0 %	4,0 %
Taux de croissance de la rémunération	1,5 %	1,5 %

Les écarts actuariels sur l'obligation au titre des prestations constituées résultent de la différence entre les résultats réels et escomptés du régime, et de la modification des hypothèses actuarielles ayant servi au calcul de l'obligation au titre des prestations constituées. Le coût des services rendus et les intérêts débiteurs sur l'obligation au titre des prestations constituées, qui entrent dans le calcul du coût des avantages du régime, sont inclus dans le poste des Traitements et autres frais de personnel. Le passif au titre des prestations constituées est inclus dans les créditeurs et charges à payer. La prochaine évaluation annuelle se fera selon les IFRS, au 31 mars 2012.

19 – Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Pour respecter la présentation adoptée pour l'exercice courant, certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassifiés. En particulier, 762 000 dollars d'immobilisations corporelles (coûts liés au développement de logiciels) ont été reclassifiés et présentés séparément à titre d'immobilisations incorporelles au 31 mars 2010.

Gouvernance de la Société

Renseignez-vous. Protégez vos épargnes.

Partie 3

Solide cadre de gouvernance

La SADC dispose d'un solide cadre de gouvernance qui lui permet de répondre aux attentes des Canadiens et de conserver la confiance du public. Ce cadre demeure une priorité.

Pour en savoir plus sur la gouvernance de la Société, veuillez consulter le site Web de la SADC, **www.sadc.ca**. Vous y trouverez notamment des renseignements sur les divisions de la SADC, la charte et le mandat du conseil d'administration et de chaque comité du conseil, les rapports annuels et les résumés du plan d'entreprise de la Société.

La présente partie renseigne sur ce qui suit : conseil d'administration de la SADC, description du mandat et de la composition du conseil et de chaque comité du conseil (Comité de vérification, Comité de la régie de la Société et des candidatures, Comité des ressources humaines et de la rémunération et Comité de direction), participation aux réunions du conseil et de ses comités, dirigeants de la SADC. Y sont aussi présentées les activités menées par la SADC pour répondre aux attentes envers la fonction publique en ce qui a trait à une bonne gouvernance.

Conseil d'administration

Bryan P. Davies

Président du conseil
Au conseil depuis : juin 2006
Reconduit dans ses fonctions pour un mandat de cinq ans, à compter de juin 2011

Composition du conseil d'administration

Les activités de la SADC sont gérées par son conseil, formé d'un président, de cinq administrateurs provenant du secteur privé et de cinq administrateurs nommés d'office (le gouverneur de la Banque du Canada, le sous-ministre des Finances, le surintendant des institutions financières (SIF), un surintendant auxiliaire des institutions financières ou un autre représentant du Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF) nommé par le ministre, et le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC)).

Le conseil apporte une orientation stratégique à la direction de la SADC et supervise les activités de l'organisation. La charte du conseil précise le mandat global et l'engagement du conseil en matière de saine administration.

Administrateurs issus du secteur privé

George Burger
Chef d'entreprise
Toronto, Ontario
Au conseil depuis : novembre 2010
nommé pour un mandat de trois ans

Les Cannam
Comptable agréé
Saskatoon, Saskatchewan
Au conseil depuis : janvier 2009
nommé pour un mandat de trois ans

John S. McFarlane
Avocat
Halifax, Nouvelle-Écosse
Au conseil depuis : septembre 2008
nommé pour un mandat de trois ans

Éric Pronovost
Comptable agréé
Trois-Rivières, Québec
Au conseil depuis : septembre 2008
nommé pour un mandat de trois ans

Shelley M. Tratch
Avocate
Vancouver, Colombie-Britannique
Au conseil depuis : décembre 2006
mandat reconduit en décembre 2009 pour trois ans

Nancy Lockhart
Chef d'entreprise
Toronto, Ontario
Au conseil de décembre 2007 à août 2010

Administrateurs nommés d'office

Mark Carney
Gouverneur
Banque du Canada
Au conseil depuis : février 2008
nommé pour un mandat de sept ans

Julie Dickson
Surintendante des institutions financières
Bureau du surintendant des institutions financières
Au conseil depuis : octobre 2006
nommée pour un mandat de sept ans

Michael Horgan
Sous-ministre
Ministère des Finances
Au conseil depuis : septembre 2009
nommé à titre amovible

Ursula Menke
Commissaire
Agence de la consommation en matière financière du Canada
Au conseil depuis : décembre 2007
nommée pour un mandat de cinq ans

Ted Price
Surintendant auxiliaire
Secteur de la surveillance
Bureau du surintendant des institutions financières
Au conseil depuis : janvier 2007
nommé en vertu de l'alinéa 5(1)b.1) de la Loi sur la SADC

Substituts des administrateurs nommés d'office

Agathe Côté
Sous-gouverneure
Banque du Canada
nommée substitut en août 2010

Jeremy Rudin
Sous-ministre adjoint
Direction de la politique du secteur financier
Ministère des Finances
nommé substitut en octobre 2008

Pierre Duguay
Ancien sous-gouverneur
Banque du Canada
nommé substitut de septembre 2005 à août 2010

Les personnes dont le nom apparaît **en gras** sont les membres actuels du conseil.

Comités du conseil

Le conseil d'administration de la SADC comptait quatre comités permanents en 2010-2011 : le Comité de vérification, le Comité des ressources humaines et de la rémunération, le Comité de la régie de la Société et des candidatures et le Comité de direction.

Mandat et composition du Comité de vérification

Comité de vérification – Superviser des vérifications internes et externes et la gestion des risques ; formuler des recommandations à l'intention du conseil d'administration sur des enjeux financiers, notamment l'examen des états financiers trimestriels et du rapport de gestion du Rapport annuel de la SADC qui comprend les états financiers consolidés

É. Pronovost (président)
Membre depuis septembre 2008 et président depuis juin 2009

G. Burger
Membre depuis janvier 2011

L. Cannam
Membre depuis janvier 2009

J. McFarlane
Membre depuis septembre 2008

T. Price
Membre depuis janvier 2007

N. Lockhart
Membre de février 2008 à août 2010

Mandat et composition du Comité des ressources humaines et de la rémunération

Comité des ressources humaines et de la rémunération – Examiner toute question liée aux ressources humaines (politiques ; planification de la relève ; évaluation du premier dirigeant ; respect des normes de conduite professionnelle et de comportement éthique, des exigences réglementaires ; rémunération)

S. Tratch (présidente)
Membre depuis janvier 2007 et présidente depuis février 2008

L. Cannam
Membre depuis janvier 2011

B. P. Davies
Président de septembre 2006 à février 2008 et membre depuis février 2008

J. Dickson
Membre depuis février 2008

J. McFarlane
Membre depuis septembre 2008

Les personnes dont le nom paraît **en gras** sont les membres actuels des comités.

Mandat et composition du Comité de la régie de la Société et des candidatures

Comité de la régie de la Société et des candidatures – S'assurer qu'existent les structures et les processus nécessaires à la surveillance et à l'orientation efficaces des activités de la SADC, notamment de la stratégie et de la campagne de la SADC en matière de sensibilisation du public

J. McFarlane (président)
Président depuis janvier 2011

G. Burger
Membre depuis janvier 2011

B. P. Davies
Président de septembre 2006 à juin 2009 et membre depuis juin 2006

U. Menke
Membre depuis février 2008

S. Tratch
Membre depuis janvier 2007

N. Lockhart
Membre depuis février 2008 et présidente de juin 2009 à août 2010

Mandat et composition du Comité de direction

Comité de direction – Se réunir, au besoin, sur demande du conseil d'administration, du président du conseil ou du président et premier dirigeant, pour étudier tout sujet que lui soumet le conseil, le président du conseil ou le président et premier dirigeant et qui ne rentrerait pas dans le mandat d'un autre comité du conseil, et exécuter toute autre fonction que lui assigne ou délègue le conseil

B. P. Davies (président)
Président depuis juin 2006

M. Carney
Membre depuis février 2008

S. Tratch
Membre depuis janvier 2009

Les personnes dont le nom paraît **en gras** sont les membres actuels des comités.

Participation aux réunions du conseil et de ses comités

(du 1er avril 2010 au 31 mars 2011)

Le tableau qui suit résume la participation des administrateurs aux réunions du conseil et des comités dont ils font partie.

		Comités du conseil			
	Conseil d'administration	Comité de direction	Comité de vérification	Comité de la régie de la Société et des candidatures	Comité des ressources humaines et de la rémunération
Nombre de réunions[a]	5[b]	0	4	3	3
Présences :					
Membres du conseil issus du secteur privé					
B. P. Davies – président[c]	5	s.o.	2	2	3
G. Burger[d]	2		1	1	
L. Cannam[e]	5		4		1
J. McFarlane[f]	5		4	1	3
É. Pronovost	5		4		
S. Tratch	5	s.o.		3	3
Administratrice issue du secteur privé ayant achevé son mandat durant l'exercice					
N. Lockhart[g]	2		1	1	
Membres d'office (substituts)					
Banque du Canada : M. Carney (P. Duguay/A. Côté[h])	3 (5)	s.o.			
Surintendant des institutions financières : J. Dickson	4				3
Bureau du surintendant des institutions financières : T. Price, second administrateur	5		3		
Ministère des Finances : M. Horgan (J. Rudin)	(5)				
Agence de la consommation en matière financière du Canada : U. Menke	5			3	

[a] Y compris les réunions par téléconférence
[b] Y compris une séance de planification stratégique du conseil
[c] Le président du conseil est invité aux réunions du Comité de vérification ; il n'est pas membre du Comité.
[d] George Burger a été nommé au conseil d'administration le 25 novembre 2010, pour un mandat de trois ans, et au Comité de vérification et au Comité de la régie de la Société et des candidatures le 31 janvier 2011.
[e] Les Cannam a été nommé au Comité des ressources humaines et de la rémunération le 31 janvier 2011.
[f] John McFarlane a été nommé président du Comité de la régie de la Société et des candidatures le 31 janvier 2011.
[g] Nancy Lockhart ne siège plus au conseil d'administration depuis le 31 août 2010.
[h] Agathe Côté est devenue substitut du gouverneur de la Banque du Canada, en remplacement de P. Duguay, le 1er août 2010.

En 2010-2011, les honoraires versés aux administrateurs issus du secteur privé en rétribution de leurs fonctions au conseil ont totalisé 79 837 dollars. En 2009-2010, les honoraires versés aux administrateurs issus du secteur privé en rétribution de leurs fonctions au conseil avaient totalisé 133 000 dollars. Après avoir examiné ces dépenses, la fonction de vérification interne de la SADC a conclu qu'elles étaient dûment autorisées, documentées, conformes aux politiques de la Société et donc raisonnables.

Direction de la SADC

Président et premier dirigeant

Le président et premier dirigeant de la Société est nommé par le gouverneur en conseil, lequel approuve la rémunération et les avantages sociaux liés au poste (l'échelle de salaire du poste est fixée entre 244 500 dollars et 286 700 dollars). Ses objectifs de rendement sont fixés et évalués une fois l'an par le conseil d'administration de la SADC puis remis au ministre des Finances.

Le ministre des Finances a nommé Michèle Bourque au poste de présidente et première dirigeante ; madame Bourque a pris ses fonctions le 9 mai 2010 pour un mandat de cinq ans. Madame Bourque travaille à la SADC depuis 18 ans. Avant sa nomination à la tête de la SADC, elle était première vice-présidente, Assurance et Évaluation des risques. Le ministre a profité de l'occasion pour remercier Guy Saint-Pierre, ancien chef de la direction, de ses 20 années de service public à la SADC, dont cinq comme président et chef de la direction.

Autres membres de la direction

Les dirigeants de la SADC sont nommés à leur poste par le conseil d'administration. Le conseil approuve les échelles de salaire de ces postes qui, au 31 mars 2011, étaient fixées entre 176 395 dollars et 235 180 dollars. Suit le nom des dirigeants de la SADC, au 31 mars 2011.

Jeffrey A. Johnson
Premier vice-président, Assurance et Évaluation des risques
Nommé en novembre 2010

M. Claudia Morrow
Vice-présidente, Affaires générales, conseillère générale et secrétaire de la Société
Nommée en mars 2003

Thomas J. Vice
Vice-président, Finances et Administration, et directeur financier
Nommé en mars 2003

Les dépenses des dirigeants en matière de représentation et de déplacements sont affichées chaque trimestre sur le site Web de la Société, **www.sadc.ca**.

Organigramme

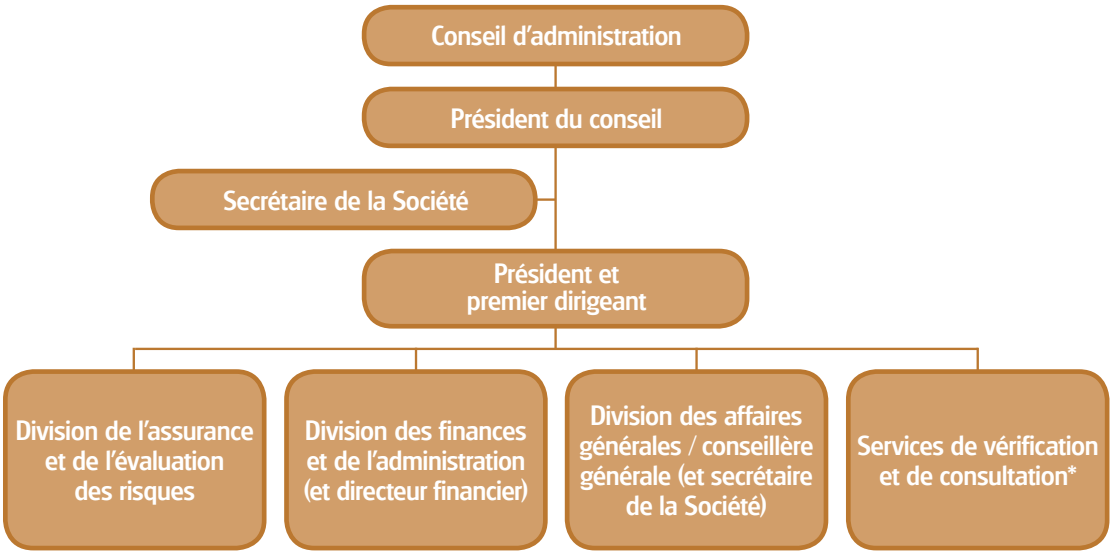

* Les Services de vérification et de consultation relèvent aussi du Comité de vérification du conseil d'administration.

Répondre aux attentes à l'égard de la fonction publique

La SADC met l'éthique et l'intégrité au centre de toutes ses activités. C'est ce qui ressort du rapport d'examen spécial 2010 du Bureau du vérificateur général (BVG), dans lequel il est noté que « la SADC a en place les éléments clés d'un cadre de gouvernance efficace et ses méthodes à cet égard sont conformes aux pratiques exemplaires en matière d'intendance de conseils d'administration ». Poursuivant son engagement à cet égard, la SADC a mené une auto-évaluation de ses pratiques par rapport aux « questions essentielles pour le conseil d'administration » publiées dans le rapport annuel 2008-2009 du Commissariat à l'intégrité du secteur public. Ce rapport relève des principes de gouvernance clés dont devraient tenir compte les sociétés d'État. De par cette auto-évaluation, la SADC réitère son engagement à répondre aux attentes du public en matière de bonne gouvernance. Suivent les activités menées par la SADC, qui s'inscrivent dans le cadre des questions du Commissariat.

• *Structure de gouvernance permettant de déceler rapidement de possibles actes répréhensibles*

Les codes de conduite professionnelle et de comportement éthique à l'intention des employés et des administrateurs, le *Code régissant les conflits d'intérêts* et le Serment de fidélité et de secret professionnel de la SADC illustrent la volonté de la SADC, de ses administrateurs, dirigeants et employés de demeurer à la hauteur de la réputation d'excellence de la SADC en matière d'éthique. Chaque année, les administrateurs et les employés renouvellent leur engagement de respecter les codes et le serment, ainsi que les politiques à ce sujet. Le conseil d'administration vérifie que sont respectés les codes et autres pratiques liées à la conduite professionnelle et au comportement éthique des employés lorsque les rapports annuels à cet égard sont remis au Comité de vérification et au Comité des ressources humaines et de la rémunération.

En outre, la SADC est à même de déceler de possibles actes répréhensibles grâce à la fonction des Services de vérification et de consultation, qui se rapportent au président et premier dirigeant et au Comité de vérification du conseil, et la politique de « porte ouverte » qui permet aux employés de rencontrer en toute confidentialité n'importe quel membre de la direction en cas de problème.

• *Mécanisme efficace de divulgation interne*

La SADC a tout un éventail de politiques qui sont mises à jour régulièrement pour s'assurer que celles-ci sont en phase avec les lois applicables, notamment en ce qui concerne le harcèlement, la prévention de la violence en milieu de travail et la divulgation. Plusieurs possibilités s'offrent aux employés de la Société qui souhaitent divulguer un acte répréhensible. Ils peuvent remonter jusqu'à la présidente et première dirigeante et au président du conseil, mais aussi déposer toute plainte auprès du Commissariat. Les employés reçoivent régulièrement des communications de la présidente et première dirigeante sur l'importance de l'éthique et de procédures en la matière. Tous les employés reçoivent de la formation sur la marche à suivre pour divulguer un acte répréhensible, notamment sur l'aide qu'ils peuvent demander auprès des Ressources humaines, des Services juridiques, des dirigeants de la SADC et de l'agent supérieur (désigné par la première dirigeante). Lors de la formation, les superviseurs se voient rappeler les normes d'intégrité élevées qu'ils sont tenus de respecter et l'obligation qui est la leur d'aider leurs employés à savoir quoi faire dans des situations difficiles sur le plan de l'éthique. Durant l'exercice, les Ressources humaines et les Services juridiques, y compris l'agent supérieur désigné, ont suivi une formation particulière sur l'étude de plaintes.

• *Cadre officiel de stratégies en matière d'identification et de gestion des risques*

Le cadre de gestion des risques de l'entreprise (GRE) permet à la Société d'évaluer les risques auxquels elle est exposée. À chaque risque est attribuée une cote et des stratégies sont arrêtées et mises en œuvre pour atténuer la portée du risque, s'il y a lieu. Chaque année, un rapport sur la GRE est remis au Comité de vérification et au conseil d'administration ; les résultats sont aussi publiés dans le rapport annuel de la SADC. L'élaboration du plan d'entreprise de la SADC et des budgets présentés dans le plan, lesquels sont examinés et approuvés par le conseil d'administration de la Société, tiennent compte de ces résultats. Enfin, comme les nouvelles exigences en matière d'états financiers trimestriels visant les sociétés d'État doivent inclure une discussion sur les risques, la SADC est amenée à réévaluer ses risques chaque trimestre.

• *Mécanismes d'examen efficaces*

La SADC compte une fonction interne de vérification menée par les Services de vérification et de consultation. La directrice de ces services et la première dirigeante tiennent des réunions à huis clos avec le Comité de vérification. Chaque année, les Services de vérification et de consultation élaborent et mettent en œuvre un plan de vérification axé sur les risques qui inclut notamment : l'évaluation du risque de fraude, l'examen de la rémunération et des dépenses des dirigeants et l'examen des contrôles internes de la SADC. L'évaluation des pratiques de la SADC en matière de prévention des fraudes a lieu chaque année ; les recommandations qui en découlent sont remises au Comité de vérification, lequel est aussi informé de l'état de mise en œuvre des recommandations s'il y a lieu.

Tous les dix ans, le BVG, le vérificateur de la SADC de par la loi, mène l'examen spécial de la Société, en application de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Le dernier examen spécial a été mené en 2009-2010 ; aucune lacune n'a été relevée et le cadre de gouvernance de la SADC a reçu des commentaires favorables.

• *Rôle de surveillance du conseil d'administration et compréhension de l'« obligation de diligence et de prudence »*

Le conseil d'administration de la SADC et les comités du conseil se sont chacun dotés d'une charte. Ces chartes instituent les responsabilités du conseil en matière de gouvernance et les divers moyens qu'utilisent les administrateurs pour assumer pleinement ces responsabilités. Elles définissent ce qu'on attend des administrateurs en matière de formation et d'orientation, les résultats de l'évaluation à cet égard étant présentés chaque année au Comité de la régie de la Société et des candidatures et au conseil d'administration. Tout administrateur nommé au conseil reçoit une trousse d'information qui inclut, entre autres, de la documentation sur l'éthique et sur l'obligation de diligence et de prudence dont il doit faire preuve dans l'exercice de ses fonctions. En outre, le conseil, les comités du conseil et chaque administrateur se font évaluer périodiquement. Tous ces mécanismes permettent aux administrateurs d'exercer leurs fonctions avec la prudence, la diligence et les compétences qu'on attend d'eux.

• *Assemblée publique annuelle*

La SADC a tenu sa cinquième assemblée publique annuelle (APA) le 30 octobre 2010, à Toronto, en Ontario, à l'occasion du *Zoomer Show*. L'APA permet à la SADC de faire preuve de transparence vis-à-vis de ses intervenants, comme elle s'y est engagée. L'assemblée fut une réussite, attirant des Canadiens de 50 ans et plus qui constituent le principal groupe cible de la SADC. Elle aura permis à la Société de les renseigner sur son mandat et de répondre à leurs questions. La prochaine APA aura lieu à l'automne 2011 à Trois-Rivières, au Québec.

• *Politiques et procédures de passation des marchés*

La SADC dispose d'une politique en matière d'adjudication (qui comprend des documents d'appui) approuvée par le conseil d'administration et réévaluée périodiquement par la direction. Les Services juridiques de la Société contribuent à l'élaboration de tous les contrats de service de plus de 10 000 dollars. Tous les contrats de plus de 50 000 dollars doivent faire l'objet d'un appel d'offres (sauf exceptions). Chaque année, la direction rend compte au Comité de vérification de tous les contrats d'un montant supérieur ou égal à 50 000 dollars. Une fois par an, les Services de vérification et de consultation font le point sur les pratiques de la SADC en matière d'adjudication de contrats.

Profil et rendement des institutions membres

Renseignez-vous. Protégez vos épargnes.

Partie 4

Profil des institutions membres

Au 31 mars 2011, la Société comptait 85 institutions membres, soit trois de plus qu'un an auparavant. Au cours de l'exercice, la Société de fiducie Manuvie, la Banque le Choix du Président et la Société de fiducie financière Equity ont adhéré à la SADC. La liste des institutions membres de la SADC se trouve plus loin dans cette partie ; elle est également affichée sur le site **www.sadc.ca**.

Les institutions membres de la SADC forment 58 groupes distincts, si l'on tient compte de leur lien avec la maison mère. Aux fins d'analyse, la Société classe les institutions membres ou groupes affiliés en groupes affinitaires définis selon la taille des institutions, l'aire géographique dans laquelle s'exercent leurs activités et(ou) leurs principaux secteurs d'activité (voir ci-dessous).

Groupes affinitaires d'institutions membres

Activités internationales – les plus grandes banques ; activités dans tous les secteurs du marché ; une certaine présence à l'étranger

Activités régionales – ces institutions sont présentes dans la plupart des secteurs du marché, mais concentrent surtout leurs activités dans une région du Canada

Prêts hypothécaires résidentiels – ces institutions membres concentrent une très grande partie de leurs activités dans le secteur des prêts hypothécaires résidentiels

Prêts aux entreprises – ces institutions membres concentrent leurs activités dans le secteur des prêts aux petites entreprises et(ou) dans celui des prêts hypothécaires commerciaux

Prêts aux particuliers – ces institutions membres se concentrent dans les prêts aux particuliers et les prêts à l'investissement

Services tarifés – ces institutions membres tirent une bonne partie de leurs revenus de services tarifés, mais elles ne sont pas nécessairement présentes dans les mêmes secteurs du marché

Résultats financiers

Les résultats des institutions membres sont en hausse ; le bénéfice net après impôt de l'ensemble des membres passe de 16,0 milliards de dollars en 2009 à 22,3 milliards en 2010 et retrouve ainsi les niveaux records de 2006 et 2007, avant la crise financière. Si l'on exclut les six plus grandes banques (et leurs filiales), le résultat des institutions membres a bondi de 16 pour 100 durant l'exercice et la qualité de l'actif de certaines d'entre elles s'est raffermie. Les provisions pour pertes sur créances ont lourdement chuté en 2010, ce qui a contribué en grande partie à la croissance de la rentabilité des institutions membres.

Le revenu net d'intérêts a légèrement augmenté, en raison principalement de la croissance de l'actif et d'une légère augmentation des marges d'intérêts. Le revenu autre que d'intérêts a grimpé de 8 pour 100 en 2010, ce qui s'explique principalement par une hausse des frais de gestion de placements et de garde, des gains provenant de revenus de négociations et d'instruments détenus à des fins autres que de négociation, et des revenus de la catégorie « assurance et autres », que contrebalance en partie le recul des opérations de titrisation.

Bénéfice net et provisions des institutions membres*

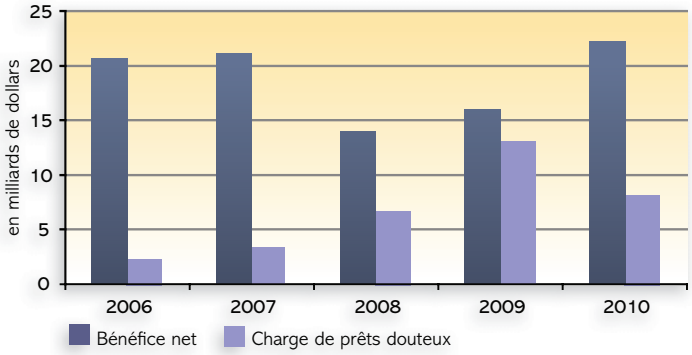

* À la fin de l'exercice de chaque institution membre

Les revenus de négociation et les gains provenant d'instruments détenus à des fins autres que de négociation accentuent la volatilité du revenu autre que d'intérêts

Le revenu autre que d'intérêts constitue une part non négligeable de flux de rentrées pour de nombreuses institutions membres, mais la source de ce revenu varie grandement d'une institution à l'autre et d'un groupe affinitaire à l'autre. Les revenus de négociation et les gains provenant d'instruments détenus à des fins autres que de négociation se révèlent une source très volatile de revenu autre que d'intérêts. En 2010, ils totalisaient 4,4 milliards de dollars contre 3,4 milliards en 2009 ; ils s'étaient traduits par une perte de 8,6 milliards de dollars en 2008. Les montants de 2008 et 2009 s'expliquent par la dépréciation de produits de crédit structurés, tel le papier commercial adossé à des actifs (PCAA), à l'intérieur du portefeuille de titres détenus à des fins autres que de négociation.

Composition du revenu autre que d'intérêts* (%)

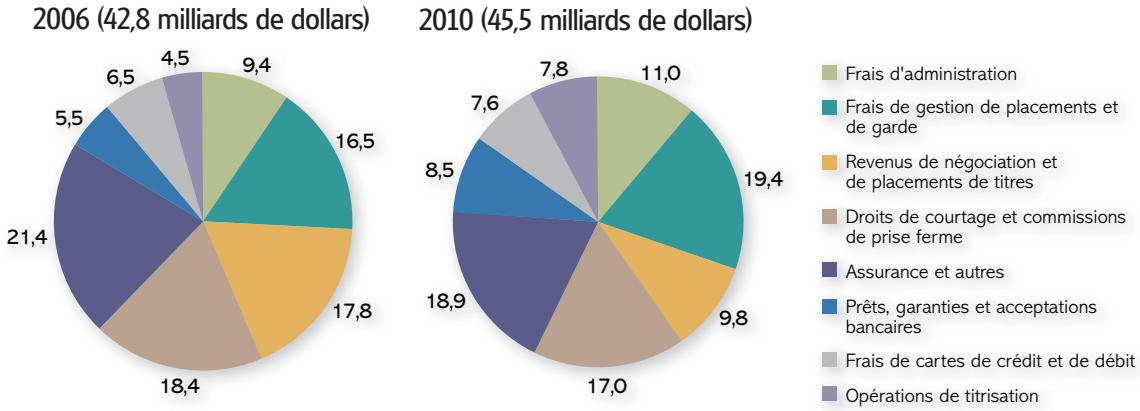

* À la fin de l'exercice de chaque institution membre

Le ratio de capital réglementaire demeure solide

Prises ensemble, les institutions membres de la SADC sont demeurées bien capitalisées durant l'exercice. Leur niveau de capital réglementaire a progressé en raison de leur capacité à autogénérer du capital à l'interne et à lever des capitaux supplémentaires. La plupart des institutions membres ont fait preuve de prudence dans leurs plans de capital, car les nouvelles exigences de Bâle III en matière de fonds propres et de liquidités risquent de peser lourdement sur ces dernières qui devront accroître le niveau et la qualité de leur capital réglementaire.

Le ratio moyen du total des fonds propres selon les normes de Bâle II pour les institutions membres de la SADC affiche une hausse sensible, puisqu'il est passé de 14,8 en 2009 à 15,7 pour 100 en 2010 ; il continue d'excéder

confortablement le minimum de 10 pour 100 établi par le BSIF. Les banques canadiennes restent assez bien capitalisées par rapport à leurs homologues d'autres pays.

Le ratio actif / capital réglementaire, mesure réglementaire de l'effet de levier, est en légère augmentation, passant de 15,5 en 2009 à 15,8 en 2010, mais il reste bien en deçà du sommet atteint en 2007-2008. L'effet de levier est plus important si l'on considère un ratio actif / avoir moyen des actionnaires (voir les mesures du capital réglementaire par groupes affinitaires) ; il s'est toutefois amélioré ces dernières années.

Ratio de capital réglementaire des institutions membres

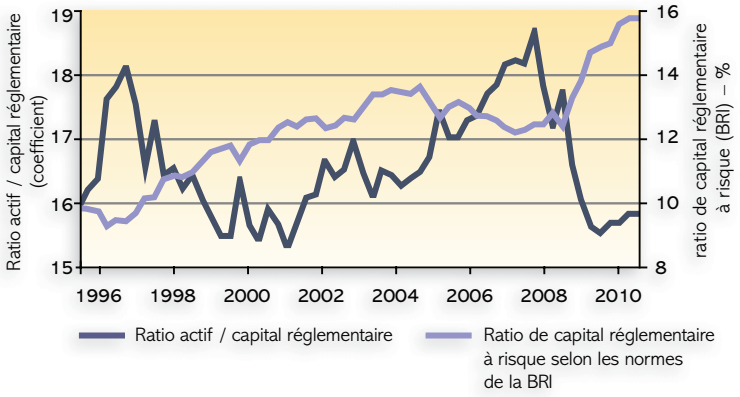

Le passif-dépôts reste stable

Les institutions membres détenaient 604 milliards de dollars en dépôts assurés au 30 avril 2010, soit 2 pour 100 de plus qu'à l'exercice précédent. Le volume global des dépôts assurés détenus par les institutions membres totalisait 1,6 billion de dollars, une augmentation de 2 pour 100. En 2010, la part des dépôts assurés par rapport au montant total des dépôts détenus par les institutions membres est restée stable à 37 pour 100.

Le passif-dépôts des institutions membres est constitué principalement de dépôts à court terme, les dépôts à vue et à préavis représentant 55 pour 100 du total des dépôts au 31 décembre 2010 – niveau stable par rapport à l'exercice précédent, mais en hausse sensible par rapport à 2008 (47 pour 100) alors que sévissait la crise financière, ce qui pourrait constituer un risque de liquidités accru chez ces dernières.

L'actif des institutions membres repart à la hausse en 2010

L'actif des institutions membres a augmenté de 8 pour 100 en 2010 (il dépasse les 3 billions de dollars), ce qui contraste avec le recul de 4 pour 100 constaté en 2009. Cette augmentation résulte d'une croissance interne et d'acquisitions au pays et à l'étranger. Elle concerne surtout les accords de mise en pension de titres, les prêts hypothécaires résidentiels et les valeurs mobilières. Le volume des prêts aux entreprises (11 pour 100 des actifs des institutions membres) a régressé plus modestement qu'aux deux exercices précédents. L'effervescence des marchés de l'immobilier au Canada s'est traduite par un bond du volume des prêts hypothécaires aux particuliers – 48 milliards de dollars – et des prêts aux particuliers, notamment des marges de crédit hypothécaires – 30 milliards de dollars.

La croissance de l'actif est plus prononcée chez les institutions membres de petite taille qui se spécialisent dans les prêts hypothécaires résidentiels ; certaines d'entre elles enregistrent ainsi une hausse annuelle du volume de ces prêts de plus de 25 pour 100. Comme cela a été le cas par le passé, la croissance rapide de l'actif sur plusieurs années pourrait être suivie d'une hausse du volume des prêts douteux si elle ne s'accompagne pas d'une gestion des risques rigoureuse. Certaines institutions membres conservent des engagements assez considérables dans les catégories des prêts hypothécaires non résidentiels et des prêts à la construction par rapport à l'avoir des actionnaires. En général, le volume des prêts hypothécaires non résidentiels est en chute libre en cas de sérieuse dégradation économique.

Composition de l'actif* (%)

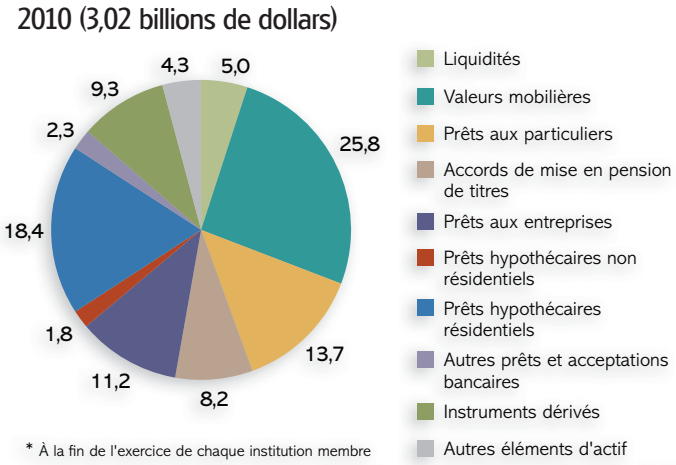

* À la fin de l'exercice de chaque institution membre

La qualité du crédit s'est assainie globalement

La qualité du crédit s'est assainie pour l'ensemble des institutions membres en 2010 ; le volume des prêts douteux bruts a seulement augmenté de 4 pour 100 contre une envolée de 63 pour 100 en 2009. En 2010, le volume des prêts douteux bruts est resté stable par rapport à l'exercice précédent, constituant 1,2 pour 100 du total des prêts. La plupart des prêts douteux des grandes banques se situaient à l'extérieur du pays ; ceux des petites institutions, au Canada.

Des institutions membres ont repris leur provision générale dans leurs résultats, preuve qu'elles jugent le pire de la crise terminé. Les actifs nets ayant subi une moins-value sont en hausse, les provisions pour pertes sur créances n'ayant pas suivi la légère augmentation du volume des prêts douteux. Le pourcentage des éléments d'actifs douteux reste assez faible pour l'ensemble des institutions membres. On note toutefois que les éléments d'actif douteux nets de certaines institutions membres sont nettement plus élevés que la moyenne par rapport à l'avoir des actionnaires.

Le risque lié à l'assurance-dépôts demeure acceptable, mais la prudence reste de mise

Les institutions membres dans leur ensemble ont enregistré de meilleurs résultats et ont vu leur capital réglementaire augmenter en 2010. À court terme, le risque lié à l'assurance-dépôts demeure modéré pour la SADC.

Une baisse marquée et prolongée des prix de l'immobilier au Canada constituerait un risque non négligeable pour les institutions membres de la SADC. Nombre d'institutions membres pourraient voir la qualité du crédit se détériorer en cas de hausse des taux d'intérêt, car les ménages les plus endettés pourraient ne plus être capables d'effectuer leurs remboursements. Comme le passif-dépôts des institutions membres reste principalement constitué de dépôts à court terme, il importe pour celles-ci de maintenir la confiance des déposants si elles veulent conserver des liquidités suffisantes.

La SADC demeure préoccupée par les tendances observées auprès de certaines institutions membres, à commencer par celles dont l'actif croît rapidement et celles qui conservent des engagements importants dans des types de prêts à risque élevé.

Renseignements comparatifs sur les institutions membres

Le profil qui suit présente des renseignements comparatifs sur les institutions membres de la SADC, mais il ne vise nullement à faire ressortir les risques qu'une institution peut représenter pour la SADC. Il a été établi à partir des informations fournies par les institutions membres à la Banque du Canada et au Bureau du surintendant des institutions financières (BSIF), et d'informations transmises directement à la SADC. La situation particulière d'une institution membre peut s'écarter considérablement des chiffres globaux et des moyennes indiqués dans les tableaux.

Les informations sont présentées comme suit :

- liste des membres de la SADC
- changements concernant les institutions membres
- sommaire des résultats financiers de l'ensemble des institutions membres
- passif-dépôts au Canada
- mesures de la rentabilité
- mesures du capital réglementaire
- mesures de la qualité de l'actif

À noter que, dans les tableaux établis sur cinq ans, les résultats des exercices antérieurs ont été rajustés afin de mettre en relief le nombre d'institutions qui sont actuellement membres de la Société. Par conséquent, l'information financière ne porte que sur les institutions qui étaient membres de la SADC au 31 mars 2011.

RENSEIGNEMENTS SUR LES INSTITUTIONS MEMBRES

INSTITUTIONS MEMBRES DE LA SADC AU 31 MARS 2011 *

Banques canadiennes et filiales

Institutions membres	Groupe affinitaire
Banque Bridgewater	Prêts hypothécaires résidentiels
Banque Canadian Tire	Prêts aux particuliers
Banque canadienne de l'Ouest Canadian Western Trust Company Valiant Trust Company	Activités régionales
Banque Canadienne Impériale de Commerce Compagnie Trust CIBC Hypothèques CIBC Inc.	Activités internationales
Banque Citizens du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels
Banque CS Alterna	Prêts hypothécaires résidentiels
Banque de Montréal Société de Fiducie BMO Société hypothécaire Banque de Montréal	Activités internationales
Banque de Nouvelle-Écosse (La) Banque Dundee du Canada Compagnie Maple Trust Compagnie Montréal Trust du Canada Compagnie Trust National Société hypothécaire Scotia	Activités internationales
Banque des Premières Nations du Canada	Prêts aux entreprises
Banque DirectCash	Services tarifés
Banque HomEquity	Prêts hypothécaires résidentiels
Banque Laurentienne du Canada B2B Trust BLC Trust Trust La Laurentienne du Canada Inc.	Activités régionales
Banque le Choix du Président	Prêts aux particuliers
Banque Manuvie du Canada Société de fiducie Manuvie	Prêts hypothécaires résidentiels
Banque Nationale du Canada Société de Fiducie Natcan Trust Banque Nationale Inc.	Activités régionales
Banque Ouest	Prêts aux particuliers
Banque Pacifique et de l'ouest du Canada	Prêts aux entreprises
Banque Royale du Canada Compagnie Trust Royal Société d'hypothèques de la Banque Royale Société Trust Royal du Canada	Activités internationales
Banque Toronto-Dominion (La) Société Canada Trust (La) Société d'hypothèques Pacifique TD (La) Société d'hypothèques TD (La)	Activités internationales
General Bank of Canada	Prêts aux particuliers
Jameson Bank	Services tarifés
Total : 44	

Sociétés et associations de fiducie et de prêt canadiennes

Institutions membres	Groupe affinitaire
Association de services financiers Concentra Société de Fiducie Concentra (La)	Prêts hypothécaires résidentiels
Compagnie de fiducie AGF	Prêts aux particuliers
Compagnie de fiducie M.R.S.	Prêts aux particuliers
Compagnie de fiducie du Groupe Investors Ltée (La)	Prêts hypothécaires résidentiels
Compagnie de Fiducie ResMor	Prêts hypothécaires résidentiels
Compagnie Home Trust	Prêts hypothécaires résidentiels
Compagnie Trust CIBC Mellon	Services tarifés
Équitable, Compagnie de fiducie (L')	Prêts hypothécaires résidentiels
Fiducie de la Financière Sun Life inc.	Prêts hypothécaires résidentiels
Fiducie Desjardins inc.	Services tarifés
Fiducie RBC Dexia Services aux Investisseurs	Services tarifés
Industrielle Alliance, Fiducie inc.	Services tarifés
League Savings & Mortgage Company	Prêts hypothécaires résidentiels
MCAN Mortgage Corporation	Prêts hypothécaires résidentiels
Peoples Trust Company	Prêts hypothécaires résidentiels
Société de fiducie Caledon (La)	Services tarifés
Société de Fiducie Community	Prêts aux entreprises
Société de Fiducie Effort	Prêts hypothécaires résidentiels
Société de fiducie financière Equity	Prêts hypothécaires résidentiels
Société de fiducie Peace Hills	Prêts aux entreprises
Total : 21	

Filiales d'institutions étrangères

Institutions membres	Groupe affinitaire
Banque Amex du Canada	Prêts aux particuliers
Banque CTC du Canada	Prêts aux entreprises
Banque de Chine (Canada)	Prêts aux entreprises
Banque Habib Canadienne	Prêts aux entreprises
Banque HSBC Canada Société de fiducie HSBC (Canada) Société de Trust Household (La) Société hypothécaire HSBC (Canada)	Activités régionales
Banque ICICI du Canada	Prêts aux entreprises
Banque Industrielle et Commerciale de Chine (Canada)	Prêts aux entreprises
Banque ING du Canada	Prêts hypothécaires résidentiels
Banque Internationale de Commerce Mega (Canada)	Prêts aux entreprises
Banque Korea Exchange du Canada	Prêts aux entreprises
Banque MBNA Canada	Prêts aux particuliers
Banque Nationale de l'Inde (Canada)	Prêts aux entreprises
Banque Shinhan du Canada	Prêts aux particuliers
Banque UBS (Canada)	Services tarifés
Citibanque Canada	Services tarifés
Société de fiducie Computershare du Canada	Services tarifés
Société de Prêt First Data, Canada	Services tarifés
Total : 20	

TOTAL : 85 membres

* Les institutions affiliées d'une manière ou d'une autre ont été regroupées. Pour chaque groupe, l'institution membre disposant de l'actif le plus élevé figure en premier, suivie des autres institutions membres apparentées, par ordre alphabétique

CHANGEMENTS CONCERNANT LES INSTITUTIONS MEMBRES
du 1er avril 2010 au 31 mars 2011

Nouvelles adhésions

1er juin 2010 : Société de fiducie Manuvie

1er septembre 2010 : Banque le Choix du Président

1er mars 2011 : Société de fiducie financière Equity

Autres changements concernant les institutions membres

21 avril 2010 : La Banque de l'Asie de l'Est (Canada) poursuit ses activités sous la dénomination Banque Industrielle et Commerciale de Chine (Canada).

SOMMAIRE DES RÉSULTATS FINANCIERS DE L'ENSEMBLE DES INSTITUTIONS MEMBRES DE LA SADC

(selon les données financières de fin d'exercice des institutions membres)

Bilan (en milliards de dollars et en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2010		2009		2008		2007		2006	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Actif										
Liquidités	150,4	5,0	131,6	4,7	146,0	5,0	129,7	5,3	112,7	5,1
Valeurs mobilières	781,5	25,8	732,5	26,1	663,6	22,6	642,4	26,1	626,5	28,1
Prêts hypothécaires résidentiels	556,2	18,4	507,7	18,1	517,4	17,7	486,3	19,8	449,6	20,2
Prêts hypothécaires non résidentiels	56,3	1,8	50,5	1,8	51,0	1,7	36,3	1,5	35,8	1,6
Prêts aux particuliers	413,2	13,7	383,6	13,7	338,7	11,6	283,9	11,5	257,0	11,5
Autres prêts et acceptations bancaires	655,5	21,7	611,5	21,9	681,1	23,2	578,7	23,5	513,4	23,1
Autres éléments d'actif	410,4	13,6	384,2	13,7	531,9	18,2	301,5	12,3	232,7	10,4
Actif total	**3 023,5**	**100,0**	**2 801,6**	**100,0**	**2 929,7**	**100,0**	**2 458,8**	**100,0**	**2 227,7**	**100,0**
Passif										
Dépôts à vue / à préavis	969,6	32,1	873,1	31,2	748,8	25,6	592,3	24,1	559,6	25,1
Dépôts à terme fixe	1 019,1	33,7	981,5	35,0	1 154,7	39,4	1 026,2	41,7	920,2	41,3
Autres éléments du passif	861,0	28,5	787,2	28,1	888,7	30,3	728,9	29,6	644,5	28,9
Passif total	**2 849,7**	**94,3**	**2 641,8**	**94,3**	**2 792,2**	**95,3**	**2 347,4**	**95,4**	**2 124,3**	**95,3**
Avoir des actionnaires	173,8	5,7	159,8	5,7	137,5	4,7	111,4	4,6	103,4	4,7
Total du passif et de l'avoir des actionnaires	**3 023,5**	**100,0**	**2 801,6**	**100,0**	**2 929,7**	**100,0**	**2 458,8**	**100,0**	**2 227,7**	**100,0**

État des résultats (en millions de dollars)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2010	2009	2008	2007	2006
Intérêts créditeurs	83 074	90 329	111 229	111 660	93 743
Intérêts débiteurs	32 234	41 167	68 761	75 564	60 184
Revenu net d'intérêts	**50 840**	**49 162**	**42 468**	**36 096**	**33 559**
Charge de prêts douteux	8 286	13 215	6 844	3 490	2 422
Revenu net d'intérêts après charge de prêts douteux	**42 554**	**35 947**	**35 624**	**32 606**	**31 137**
Revenu autre que d'intérêts	45 522	42 291	30 785	43 613	42 845
Revenu net d'intérêts et revenu autre que d'intérêts	**88 076**	**78 238**	**66 409**	**76 219**	**73 982**
Frais autres que d'intérêts	57 746	57 588	51 213	49 978	47 297
Bénéfice net avant provision pour impôts sur le revenu	**30 330**	**20 650**	**15 196**	**26 241**	**26 685**
Provision pour impôts sur le revenu	7 841	4 484	1 264	4 922	5 634
Bénéfice net avant intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires	**22 489**	**16 166**	**13 932**	**21 319**	**21 051**
Intérêts minoritaires dans le revenu net de filiales et éléments extraordinaires	231	185	-75	244	373
Bénéfice net	**22 258**	**15 981**	**14 007**	**21 075**	**20 678**

PASSIF-DÉPÔTS AU CANADA – par groupe affinitaire

Total des dépôts (en milliards de dollars et en pourcentage)

Au 30 avril	2010		2009		2008		2007		2006	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Activités internationales	1 356,0	83,4	1 330,7	83,6	1 305,5	84,9	1 204,7	84,6	1 074,1	85,0
Activités régionales	165,5	10,2	157,7	9,9	146,6	9,5	143,8	10,1	128,0	10,1
Prêts hypothécaires résidentiels	61,2	3,8	56,4	3,5	49,1	3,2	41,0	2,9	35,5	2,8
Prêts aux entreprises	9,5	0,6	10,5	0,7	8,0	0,5	5,9	0,4	4,5	0,4
Prêts aux particuliers	13,0	0,8	13,7	0,9	10,5	0,7	6,9	0,5	4,4	0,3
Services tarifés	19,5	1,2	22,5	1,4	18,1	1,2	21,9	1,5	17,1	1,4
Ensemble des institutions membres	**1 624,7**	**100,0**	**1 591,5**	**100,0**	**1 537,8**	**100,0**	**1 424,2**	**100,0**	**1 263,6**	**100,0**

Dépôts assurés (en milliards de dollars et en pourcentage du total des dépôts)

Au 30 avril	2010		2009		2008		2007		2006	
	$	%	$	%	$	%	$	%	$	%
Activités internationales	472,8	34,9	460,1	34,6	402,5	30,8	382,1	31,7	371,1	34,5
Activités régionales	70,2	42,4	68,5	43,4	60,0	40,9	54,4	37,8	50,5	39,5
Prêts hypothécaires résidentiels	45,2	73,9	43,2	76,6	36,5	74,3	31,0	75,6	26,6	74,9
Prêts aux entreprises	6,8	71,6	7,9	75,2	5,6	70,0	4,0	67,8	2,8	62,2
Prêts aux particuliers	7,1	54,6	7,7	56,2	6,0	57,1	4,1	59,4	2,8	63,6
Services tarifés	1,8	9,2	2,5	11,1	1,6	8,8	1,3	5,9	1,5	8,8
Ensemble des institutions membres	**603,9**	**37,2**	**589,9**	**37,1**	**512,2**	**33,3**	**476,9**	**33,5**	**455,3**	**36,0**

MESURES DE LA RENTABILITÉ – par groupe affinitaire

Efficience (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2010	2009	2008	2007	2006
Activités internationales	59,8	63,9	71,6	62,3	62,0
Activités régionales	61,4	59,2	64,0	67,3	62,8
Prêts hypothécaires résidentiels	53,3	50,0	54,5	57,8	56,1
Prêts aux entreprises	58,5	64,1	68,9	61,6	55,7
Prêts aux particuliers	57,0	48,9	54,9	59,6	60,3
Services tarifés	79,5	79,8	75,4	72,4	60,5
Ensemble des institutions membres	**59,9**	**63,0**	**69,9**	**62,7**	**61,9**

Efficience : frais autres que d'intérêts / (revenu net d'intérêts + revenu autre que d'intérêts)

Revenu autre que d'intérêts (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2010	2009	2008	2007	2006
Activités internationales	47,2	45,9	40,8	54,8	56,0
Activités régionales	44,8	45,7	41,3	52,5	53,9
Prêts hypothécaires résidentiels	20,8	29,6	26,3	15,3	23,4
Prêts aux entreprises	34,4	47,0	23,8	17,1	28,3
Prêts aux particuliers	52,6	50,3	57,6	59,3	61,4
Services tarifés	89,1	85,3	82,6	88,8	90,8
Ensemble des institutions membres	**47,2**	**46,2**	**42,0**	**54,7**	**56,1**

Revenu autre que d'intérêts : (revenus de négociation + gains (pertes) provenant d'instruments détenus à des fins autres que de négociation + autres revenus) / (revenu net d'intérêts + revenu autre que d'intérêts)

Rendement de l'actif moyen (RAM) (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2010	2009	2008	2007	2006
Activités internationales	0,8	0,5	0,5	0,9	1,0
Activités régionales	0,7	0,7	0,7	0,6	0,8
Prêts hypothécaires résidentiels	0,7	0,8	0,7	0,6	0,7
Prêts aux entreprises	0,5	0,1	0,1	0,6	0,9
Prêts aux particuliers	1,5	1,0	2,1	2,1	2,6
Services tarifés	0,6	0,5	0,5	0,6	1,1
Ensemble des institutions membres	**0,8**	**0,5**	**0,5**	**0,9**	**1,0**

RAM : revenu net / actif moyen

Rendement de l'avoir moyen des actionnaires (RAMA) (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2010	2009	2008	2007	2006
Activités internationales	13,8	10,8	10,9	21,1	22,3
Activités régionales	13,4	12,9	15,0	13,7	17,2
Prêts hypothécaires résidentiels	12,1	15,0	13,0	11,8	12,0
Prêts aux entreprises	3,8	1,2	1,4	6,2	10,0
Prêts aux particuliers	8,8	6,4	14,5	12,1	13,5
Services tarifés	6,1	5,9	7,3	8,5	18,4
Ensemble des institutions membres	**13,3**	**10,8**	**11,3**	**19,6**	**21,3**

RAMA : revenu net / avoir moyen des actionnaires

Coût des fonds (en pourcentage)

Pour les exercices des institutions membres terminés en	2010	2009	2008	2007	2006
Activités internationales	1,6	2,1	3,8	4,7	4,2
Activités régionales	1,3	1,7	3,3	4,3	3,6
Prêts hypothécaires résidentiels	2,1	2,5	3,8	4,3	4,0
Prêts aux entreprises	2,8	3,4	4,0	4,1	3,7
Prêts aux particuliers	3,0	2,8	5,0	6,6	6,7
Services tarifés	0,3	0,4	2,3	3,5	3,5
Ensemble des institutions membres	**1,6**	**2,1**	**3,8**	**4,6**	**4,2**

Coût des fonds : intérêts débiteurs / passif moyen portant intérêt

MESURES DU CAPITAL RÉGLEMENTAIRE – par groupe affinitaire

Levier financier (ratio)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2010	2009	2008	2007	2006
Activités internationales	18,0	20,5	22,2	23,1	22,6
Activités régionales	18,6	19,8	21,3	23,1	21,1
Prêts hypothécaires résidentiels	16,4	18,6	19,7	19,7	17,9
Prêts aux entreprises	6,9	8,4	9,6	10,5	10,9
Prêts aux particuliers	6,0	6,7	6,8	5,8	5,2
Services tarifés	9,7	12,1	13,3	14,6	16,3
Ensemble des institutions membres	**17,5**	**19,8**	**21,4**	**22,4**	**21,8**

Levier financier : actif moyen / avoir moyen des actionnaires

Ratio du capital réglementaire à risque, selon les normes de la BRI (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2010	2009	2008	2007	2006
Activités internationales	15,1	14,4	11,9	11,9	12,4
Activités régionales	16,2	14,5	12,9	12,0	12,3
Prêts hypothécaires résidentiels	22,1	21,9	16,7	16,2	16,1
Prêts aux entreprises	21,5	19,7	15,7	17,4	15,2
Prêts aux particuliers	17,8	17,0	15,8	16,9	19,8
Services tarifés	42,6	35,0	21,5	22,7	25,3
Ensemble des institutions membres	**15,7**	**14,8**	**12,3**	**12,2**	**12,6**

Capital réglementaire à risque, selon les normes de la Banque des règlements internationaux (BRI) : total du capital réglementaire / actif pondéré en fonction des risques

QUALITÉ DE L'ACTIF – par groupe affinitaire

Croissance de l'actif (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2010	2009	2008	2007	2006
Activités internationales	8,3	-5,1	19,7	10,9	12,0
Activités régionales	6,8	2,5	13,9	2,6	10,7
Prêts hypothécaires résidentiels	11,1	11,7	15,0	11,8	15,3
Prêts aux entreprises	-9,3	-6,8	52,5	30,4	33,6
Prêts aux particuliers	3,0	-1,3	21,5	42,5	22,2
Services tarifés	-12,8	-19,8	13,9	14,6	64,5
Ensemble des institutions membres	**7,9**	**-4,4**	**19,1**	**10,4**	**12,5**

Croissance de l'actif : croissance d'une année à l'autre

Éléments d'actif douteux par rapport au total de l'actif (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2010	2009	2008	2007	2006
Activités internationales	0,7	0,7	0,4	0,2	0,2
Activités régionales	0,6	0,7	0,6	0,3	0,3
Prêts hypothécaires résidentiels	0,5	0,3	0,4	0,3	0,2
Prêts aux entreprises	1,5	1,7	0,6	0,5	0,6
Prêts aux particuliers	0,2	0,3	0,3	0,2	0,9
Services tarifés	0,0	0,0	0,8	0,3	0,0
Ensemble des institutions membres	**0,7**	**0,7**	**0,4**	**0,2**	**0,2**

Éléments d'actif douteux (bruts) / Total de l'actif (brut)

Prêts douteux par rapport au total des prêts (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2010	2009	2008	2007	2006
Activités internationales	1,3	1,3	0,8	0,4	0,4
Activités régionales	1,0	1,3	1,1	0,5	0,5
Prêts hypothécaires résidentiels	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2
Prêts aux entreprises	2,0	2,2	0,8	0,7	0,8
Prêts aux particuliers	0,3	0,3	0,4	0,2	1,0
Services tarifés	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1
Ensemble des institutions membres	**1,2**	**1,3**	**0,8**	**0,4**	**0,4**

Prêts douteux (bruts) / Total des prêts (bruts)

Provision générale par rapport à l'actif pondéré en fonction des risques (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2010	2009	2008	2007	2006
Activités internationales	0,8	0,8	0,6	0,5	0,5
Activités régionales	0,9	0,9	0,7	0,6	0,6
Prêts hypothécaires résidentiels	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Prêts aux entreprises	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6
Prêts aux particuliers	3,6	4,2	2,4	2,1	2,1
Services tarifés	0,3	0,2	0,2	0,1	0,1
Ensemble des institutions membres	**0,8**	**0,9**	**0,6**	**0,5**	**0,5**

Provision générale / Actif pondéré en fonction des risques

Prêts douteux nets par rapport à l'avoir des actionnaires (en pourcentage)

À la fin de l'exercice des institutions membres	2010	2009	2008	2007	2006
Activités internationales	4,5	3,7	0,4	-2,9	-4,2
Activités régionales	-0,1	1,8	1,5	-3,4	-4,5
Prêts hypothécaires résidentiels	1,0	2,2	0,9	-1,3	-1,8
Prêts aux entreprises	3,4	6,1	0,0	-1,3	-2,5
Prêts aux particuliers	-19,5	-24,1	-13,6	-10,7	-4,9
Services tarifés	-0,6	-0,6	-0,7	-0,7	-1,0
Ensemble des institutions membres	**3,4**	**2,9**	**0,2**	**-3,1**	**-4,1**

Prêts douteux (nets) / Avoir moyen des actionnaires

Glossaire

Renseignez-vous. Protégez vos épargnes.

Partie 5

Bâle II : L'accord de Bâle II a été publié en 2004. Il visait à améliorer le précédent accord de 1988 (accord de Bâle I) de façon à ce que les normes de fonds propres réglementaires reflètent mieux les risques sous-jacents des banques. *(Basel II Accord)*

Bâle III : Le dispositif de Bâle III a été annoncé en septembre 2010. Il se veut une réponse aux lacunes de la réglementation financière mises au jour par la crise financière. Bâle III vient renforcer les exigences en matière de fonds propres et met en place de nouvelles exigences réglementaires concernant la liquidité et le ratio de levier financier des banques. *(Basel III Accord)*

Capital-actions ordinaire : Mesure du capital qui porte uniquement sur la valeur comptable des actions ordinaires et sur les bénéfices non répartis. *(Common Equity)*

Compte d'épargne libre d'impôt : Le compte d'épargne libre d'impôt (CELI) donne aux Canadiens une façon d'épargner à l'abri de l'impôt, et ce, leur vie durant. Le CELI peut contenir toute une gamme de produits financiers et autres types de placement. La Loi sur la SADC dispose que les CELI font l'objet d'une protection d'assurance-dépôts distincte. Il convient toutefois de noter que seuls les dépôts assurables détenus dans un CELI sont protégés par la SADC. *(Tax-Free Savings Accounts)*

Dépôt : Tel que le définit la *Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada*, un dépôt est le solde impayé de l'ensemble des sommes reçues d'une personne ou détenues au nom de celle-ci par une institution membre de la SADC dans le cadre normal des activités de cette dernière en matière de prise de dépôts, celle-ci étant tenue :

(a) d'une part, de le porter au crédit du compte de cette personne ou de délivrer un document aux termes duquel l'institution membre est le principal obligé,

(b) d'autre part, de rembourser les sommes, sur demande du déposant, à échéance ou dans un délai déterminé suivant une demande à cet effet, y compris les intérêts afférents à ces sommes. *(Deposit)*

Dépôt assurable : Pour être couvert par l'assurance-dépôts fournie par la SADC, un dépôt doit : être effectué en dollars canadiens, être payable au Canada dans un délai de cinq ans suivant la date de dépôt, et être confié à une institution financière membre de la SADC. Constituent notamment des dépôts assurables : les sommes versées dans des comptes d'épargne et de chèques, les dépôts à terme – comme les certificats de placement garanti (CPG), les mandats et les traites ainsi que les traites et chèques certifiés. Tous les dépôts ne sont pas assurables. Par exemple, la SADC n'assure pas les dépôts en devises étrangères, les placements hypothécaires, les actions et les fonds communs de placement. *(Eligible Deposit)*

Dépôt en commun : Dépôt détenu par plusieurs copropriétaires dont le droit de copropriété est clairement consigné dans les registres de l'institution membre qui détient le dépôt. *(Joint Deposit)*

Examen préparatoire : Examen par la SADC ou une personne désignée par celle-ci des registres, des dossiers et des comptes d'une institution membre pour connaître l'état de son passif-dépôts lorsque la SADC est d'avis qu'il serait dans l'intérêt des déposants et de la SADC qu'elle se prépare à effectuer un remboursement des dépôts assurés, comme le prévoit la Loi sur la SADC. *(Preparatory Examination)*

Examen spécial : Examen, par la SADC ou en son nom, des activités d'une institution membre pour un motif déterminé, au moment fixé par la SADC. L'examen spécial consiste à examiner les éléments d'actif et les éléments de passif d'une institution membre, dans le but d'évaluer le risque de perte qu'ils pourraient représenter pour la SADC. Cet examen permet à la SADC de comparer les stratégies d'intervention auxquelles elle pourrait recourir (remboursement des dépôts assurés ou autres solutions) en vue de minimiser ses risques de perte. *(Special Examination)*

Exercice comptable des primes : Période s'étalant du 1er mai au 30 avril de l'année suivante. (*Premium Year*)

Financement *ex ante* : Constitution d'une provision ou d'une caisse devant servir au remboursement des dépôts assurés en cas de faillite d'une institution membre, et qui correspond, dans le cas de la SADC, à la somme des bénéfices non répartis et de la provision pour pertes liées à l'assurance-dépôts. *(*Ex Ante *funding)*

Fonds propres de catégorie 1 : Les fonds propres de catégorie 1 représentent le noyau dur des fonds propres. Ils sont un indicateur de la solidité financière d'une banque et sont composés essentiellement d'actions ordinaires et des bénéfices non répartis. Peuvent aussi en faire partie des actions privilégiées non rachetables et à dividende non cumulatif. *(Tier 1 Capital)*

Institution membre : Banque, société de fiducie, société de prêt ou association régie par la *Loi sur les associations coopératives de crédit* dont les dépôts sont assurés par la SADC. *(Member Institution)*

Institution-relais : Une institution membre de la SADC mise sur pied temporairement pour préserver les fonctions essentielles d'une institution membre de la SADC qui ne serait plus viable et contribuer au maintien de la stabilité financière. *(Bridge Institution)*

Nommé (ou membre) d'office : Désigné à une deuxième fonction de par une nomination à une première. Par exemple, les titulaires de certains postes de hauts fonctionnaires (le gouverneur de la Banque du Canada, le surintendant ou un surintendant adjoint des institutions financières, le sous-ministre des Finances ou le commissaire de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada) siègent automatiquement au conseil d'administration de la SADC tant qu'ils exercent ces fonctions. *(Ex Officio)*

Primes : Sommes que la SADC perçoit des institutions membres pour protéger les dépôts assurables qu'elles détiennent. Les primes sont calculées une fois l'an au prorata du passif-dépôts assurable qu'une institution détient au 30 avril. La SADC est dotée d'un barème de primes différentielles en vertu duquel les institutions sont classées dans l'une des quatre catégories de tarification établies. Les institutions les mieux cotées payent le taux de prime le plus bas. *(Premiums)*

Règlement des faillites : Procédure visant à régler les affaires d'une institution membre en faillite par la voie d'une solution durable permettant d'en continuer l'exploitation ou bien par la voie d'une liquidation ordonnée. *(Failure Resolution)*

Remboursement des dépôts assurés : Procédure suivant laquelle la SADC s'acquitte de son obligation d'assureur envers les déposants d'une institution membre en faillite, en les indemnisant pour la perte de leurs dépôts assurés. Deux modes de remboursement des dépôts sont prévus : 1) la SADC émet des chèques aux déposants assurés ; 2) elle vire à une autre institution membre un montant égal aux dépôts à vue assurés dont les déposants sont titulaires. *(Payout)*